

Draft PMSD

Plan du travail

PLAN DU TRAVAIL	2
AVANT-PROPOS	4
REMERCIEMENTS	6
RESUME ANALYTIQUE	7
INTRODUCTION.....	11
DU PLAN QUINQUENNAL 2019 – 2023.....	11
CONTEXTE	11
CANEVAS DU PNSD	11
CHAPITRE 1-	14
DIAGNOSTIC DE LA SITUATION POLITIQUE, SECURITAIRE, ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	14
I. ETAT DE LIEUX.....	15
II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA FRAGILITE DE LA RDC.....	17
III. TENDANCES DEMOGRAPHIQUES	19
IV. ATOUTS ET OPPORTUNITES DE SORTIE DE CRISE	23
CHAPITRE 2-	26
LA VISION DE DEVELOPPEMENT, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	26
II.1- DEVELOPPEMENT : VISION A LONG TERME, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS	27
2.1.1- <i>Vision à long terme de développement</i>	27
2.1.2- <i>Orientations stratégiques ou piliers des politiques et actions des pouvoirs publics, avec l'appui de leurs partenaires techniques, financiers et sociaux</i>	27
2.1.3- <i>Les objectifs du Plan National Stratégique de Développement</i>	29
II.2- SEQUENCES DE DEVELOPPEMENT, INDICATEURS ET APPROCHE NEXUS	30
2.2.1- <i>Séquences de développement</i>	30
2.2.2 <i>Contextualisation des ODD et de l'agenda 2063</i>	31
2.2.3 <i>Approche Nexus</i>	31
CHAPITRE 3-	33
LES DOMAINES DE CONCENTRATION DES INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS ET DE LEURS PARTENAIRES	33
A. PILIER I. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL	
A.1- <i>L'enseignement primaire et secondaire</i>	34
A.2- <i>L'enseignement technique et formation professionnelle, artisanat et métiers</i>	36
A.3- <i>L'enseignement supérieur universitaire</i>	37
A.4- <i>La recherche scientifique</i>	38
A.5- <i>La sante publique</i>	39
A.6- <i>L'emploi et les politiques de création d'emplois</i>	41
A.7- <i>l'eau, l'hygiène et l'assainissement</i>	85
A.8- <i>La prévoyance sociale</i>	44
A.9- <i>Les affaires sociales</i>	45
A.10- <i>Les affaires humanitaires</i>	46
A.11- <i>Genre, famille et enfants</i>	47
A.12- <i>La jeunesse</i>	48
A.13- <i>Les sports</i>	49
B. PILIER II. RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX	
B.1- <i>La justice et les droits humains</i>	50
B.2- <i>La sécurité intérieure</i>	51
B.3- <i>La défense nationale</i>	52
B.4- <i>Le renforcement de la gouvernance politique</i>	53
B.5- <i>La gestion administrative et des ressources humaines</i>	54
B.6- <i>La planification et la programmation des investissements</i>	55
B.7- <i>La gestion du Portefeuille de l'état</i>	56
B.8- <i>La gestion budgétaires</i>	57

B.9- La gestion de la monnaie et stabilisation macroéconomique.....	58
B.10- La gestion des finances publiques.....	59
B.11- Développement du système financier.....	60
C. PILIER III. CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE	
C.1- Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage	61
C.2- L'exploitation forestière.....	63
C.3- L'exploitation minière	64
C.4- La production des hydrocarbures et des gaz naturels.....	66
C.5- La transformation industrielle.....	67
C.6- La production des services touristiques	69
C.7- La production des biens et services culturels et artistiques	71
D. PILIER IV. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES	
D.1- L'aménagement du territoire.....	74
D.1- Les infrastructures de transport	75
D.2- Les infrastructures électriques.....	76
D.3- Le réseau d'alimentation en eau potable	77
D.4- Le développement du numérique (poste et tic)	78
D.6- Le développement urbain et de l'habitat.....	80
D.7- Le développement rural.....	81
D.8- Développement équilibré de provinces.....	82
E. PILIER V. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE	
E.1- L'environnement et le développement durable.....	83
E.2- La protection de l'environnement et conservation de la nature	86
CHAPITRE 4-.....	88
COUT ET STRATEGIES DE FINANCEMENT DU PNSD.....	88
IV.1- COUT ET STRATEGIE DE FINANCEMENT PREVISIBLE DU PLAN QUINQUENNAL DU PNSD POUR LA PERIODE 2019 - 2023.....	88
IV.2- STRATEGIE DE FINACEMENT	90
2.1 Stratégies d'attraction des investissements privés	90
2.2 Stratégies d'accroissement des ressources publiques	91
2.3 Stratégies de rationalisation et d'amélioration de la dépense.....	92
IV.3- ATOUTS, CONTRAINTES ERT RISQUES	93
IV.3.1- Atouts.....	93
IV.3.2- Contraintes	94
IV.3.3- Risques.....	94
CHAPITRE 5-.....	95
MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	95
V.1- PRINCIPES ESSENTIELS	96
V.2- ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE	97
V.3- OUTILS DE MISE EN ŒUVRE.....	98
V.4- STRATEGIE DE SUIVI-EVALUATION	99
V.5- CADRE INSTITUTIONNEL DU SUIVI-EVALUATION.....	99
V.6- SYSTEME D'INFORMATION.....	101
V.7- ORGANISATION DE LA REVUE ANNUELLE GLOBALE	102

Avant-propos



La République Démocratique du Congo aspire, à l'instar de la plupart des pays en développement, rejoindre le club des pays développés. Pour y parvenir le Gouvernement de la République entend consolider la paix, garantir davantage la sécurité et la justice, renforcer la gouvernance et la démocratie grâce à une amélioration soutenue de la qualité des institutions, diversifier l'économie, accélérer la croissance et la mettre au service de l'homme pour partager largement ses fruits. A cet effet, il envisage la poursuite et la finalisation des réformes de la police, de l'armée, de l'administration publique, de la justice et des finances publiques, le renforcement des contributions des secteurs d'activité ayant porté la croissance économique ces dernières années ainsi que des ressorts sur lesquels elle s'est reposée. Aussi cherchera-t-il à ce que le pays tire meilleur parti des nouvelles opportunités d'affaires qu'offrent les marchés. Dans cette perspective, il faudra non seulement diversifier les sources de croissance mais également élargir la chaîne de création des valeurs dans les différents secteurs productifs, particulièrement dans ceux qui présentent des avantages comparatifs.

La trajectoire à parcourir par la RDC comprend essentiellement trois séquences : atteinte du statut de pays à revenu intermédiaire grâce à la transformation de l'agriculture, devenir pays émergent grâce à la transformation de l'industrie, et pays développé grâce à une accumulation des connaissances. A chaque séquence de cette trajectoire correspondent une vision et un ensemble de stratégies bien précises de développement. La première séquence devra se traduire par la transformation de l'agriculture ; la seconde séquence procèdera de l'industrialisation intensive du pays ; et la troisième et dernière séquence consistera à ériger une société du savoir ou des connaissances. En filigrane, cette suite logique établit que les efforts à conjuguer devront déboucher sur une transformation des structures de l'économie au fil des années. Il sera question premièrement de donner au secteur primaire un coup de pouce pour qu'il mette en valeur son potentiel de croissance et de développement avant qu'il ne soutienne le processus d'industrialisation. Une fois cette dernière réalisée, il sera question de conquérir les marchés sous régionaux, régionaux et internationaux tout en réalisant des gains de compétitivité à l'aide du progrès technique.

Au cours de la première phase d'exécution du Plan national stratégique de développement (PNSD), les efforts à conjuguer consisteront à accroître la productivité et le rendement de l'agriculture pour résorber les problèmes alimentaires dans le pays. A cet effet, des parcs agroindustriels (PAI) et centres de développement intégré (CDI) seront développés pour attirer les capitaux dans le secteur agricole. Vu le potentiel agricole du pays, le gouvernement entend faire de la RDC un exportateur des produits agricoles à l'échelle internationale.

Durant la seconde séquence de la mise en œuvre du PNSD, le gouvernement orientera son action vers l'industrialisation intensive du pays pour créer plus de valeurs ajoutées localement, développer les relations verticales et horizontales entre secteurs d'activité, et réduire la vulnérabilité de l'économie vis-à-vis des chocs exogènes. Il entend ainsi implanter des parcs industriels (PI) dans le pays. Plusieurs préalables devront être satisfaits pour que cette stratégie réussisse, notamment le développement des infrastructures de taille et la création d'un environnement permettant d'attirer davantage de capitaux étrangers, surtout sous la forme d'investissements directs étrangers (IDE). A cet effet, dès la première phase de mise en œuvre du PNSD, des actions seront envisagées et des réformes seront engagées pour répondre à tous ces préalables.

Enfin, au cours de la dernière phase, pour développer davantage l'économie et la rendre plus compétitive et plus résiliente, il faudra devenir détenteur du savoir et de la technologie. Pour ce faire, le gouvernement compte bâtir une société des connaissances en consacrant une attention soutenue au renforcement du capital humain et à la recherche-développement. Il construira, à cet effet, un ensemble de parcs scientifiques et technologiques (PST). Des investissements importants seront réalisés pour mieux accumuler le capital humain, c'est-à-dire en améliorer la qualité et le mettre au service du développement. Les PST devront aider les entreprises et/ou industries congolaises à devenir compétitives à l'international et à préserver cette position grâce à des gains de productivité. Le progrès socioéconomique que les PST auront à impulser dépendra des innovations auxquelles ils donneront lieu, et surtout de leur impact sur le fonctionnement de l'économie.

La réussite de cette vision requiert plusieurs préalables compte tenu des contraintes qui pèsent encore sur le fonctionnement et le développement de l'économie nationale. A cet égard, le gouvernement a décidé d'assigner à son action cinq orientations, notamment : (i) Renforcement de la gouvernance ; (ii) Diversification et transformation de l'économie ; (iii) Développement et modernisation des infrastructures ; (iv) Développement social et valorisation des ressources humaines ; et (v) Développement durable et équilibré.

Les stratégies sectorielles de développement qui sont préconisées dans le Plan Quinquennal 2018-2022, s'inscrivent dans la ligne droite de la vision globale définie par le gouvernement ainsi que des cinq orientations à assigner à l'action gouvernementale de 2018 à 2050. Elles ont été définies en fonction du potentiel de développement du pays (potentialités et atouts) et en tenant compte non seulement des défis à relever mais également des opportunités actuelles et futures d'affaires que présentent les marchés mondiaux. Les choix opérés tiennent compte aussi des différents engagements pris par le pays dans le cadre des communautés économiques régionales et des organisations internationales.

L'approche choisie pour impulser le développement du pays consiste à mettre en place une constellation, c'est-à-dire construire sept Points Lumineux de Développement (PLD) disséminés sur l'ensemble du territoire national. Ces derniers seront érigés en espaces économiques viables, sécurisés et dotés d'infrastructures nécessaires (station d'électricité, station d'épuration d'eau, aéroport international, aéroport moderne, écoles, centres de santé, ...). Ils seront connectés par des autoroutes avec échangeurs et des voies ferrées.

La mise en œuvre de cette approche de modernisation du pays permettra son développement intégral en ce qu'elle procédera d'un rapprochement entre les progrès économiques et l'aménagement du territoire national. Elle sera assurée par l'élaboration et l'exécution d'un plan national d'aménagement du territoire national (PNAT), d'un plan directeur national intégré des transports (PDNIT), d'une plateforme des infrastructures publiques (PLIP) et d'un plan directeur des investissements privés (PDI).

Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Remerciements



Le succès dans la mise en exécution d'une vision de développement dépend de plusieurs facteurs, notamment du contexte et surtout de la manière dont l'on envisage la résolution des problèmes en présence, c'est-à-dire du nouveau paradigme ou modèle économique à mettre en place, de l'approche de développement retenue, et des stratégies préconisées pour relever le défi du développement. Dans ce Plan Quinquennal du PNSD, le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) décline les différentes stratégies qu'il entend mettre en œuvre pour matérialiser sa vision de développement pour la période 2018-2022.

Pour cause de cohérence générale et d'efficacité de l'action dans un univers contraignant, ces stratégies ont été dessinées en considérant l'approche de développement retenue, à savoir celle de la construction des points lumineux de développement (PLD) et en suivant les principales séquences de la marche du pays vers l'émergence et le développement. Ce Plan Quinquennal constitue le cadre programmatique fédérateur pour orienter les actions et politiques gouvernementales mais également les interventions des partenaires extérieurs (bilatéraux et multilatéraux). Il a été élaboré dans une approche largement participative impliquant toutes les parties prenantes à savoir : (i) le Gouvernement à travers les administrations aux niveaux central et des provinces ; (ii) les organisations de la société civile, (iii) les acteurs du secteur privé et du monde scientifique ainsi que (iv) les partenaires techniques et financiers.

Je tiens, à travers ces lignes, à adresser des vifs remerciements à la Direction des Etudes Macro-économiques pour la coordination technique de l'exercice, aux représentants des ministères sectoriels et des différentes structures ayant pris part aux travaux de supervision tant technique que politique du processus d'élaboration du PNSD. Que les partenaires au développement trouvent ici l'expression de la reconnaissance de la RDC pour l'appui technico-financier accordé dans le cadre du processus d'élaboration et de finalisation du PNSD.

Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE
Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan

Résumé analytique

Elaboration du PNSD : contexte et démarche

1. Depuis 2001, le Gouvernement a souscrit à la pratique de gestion axée sur les résultats de développement (GRD), aux instruments de planification stratégique et opérationnelle, et à la démarche participative. Il s'agit là d'une approche d'identification et d'évaluation des besoins, de mise en place des programmes et des mesures nécessaires, d'en assurer le suivi afin de garantir l'atteinte des résultats escomptés. Après près de 10 ans de lutte contre la pauvreté, à travers les DSCR, plusieurs gouvernements africains ont décidé du changement de paradigme et de passer à la phase de développement, en mettant en place des plans nationaux de développement économique et social, pour mieux lutter contre la pauvreté. C'est dans cette perspective que le gouvernement de la RDC a pris l'option en 2015 d'élaborer un Plan national stratégique de développement, PNSD.
2. L'intérêt de disposer d'un PNSD pour le pays, est de se doter d'un cadre stratégique unique de référence pour les interventions de toutes les parties prenantes au développement, avec l'obligation de résultats et de redevabilité. Il constitue également un cadre d'harmonisation des interventions des partenaires au développement et d'alignement de leurs contributions aux priorités nationales au niveau des secteurs et des provinces.
3. L'approche utilisée à toutes les étapes critiques de l'élaboration du PNSD a été largement participative, impliquant toutes les parties prenantes. Cette approche a ainsi permis de prendre en compte les préoccupations exprimées par tous les acteurs pour faire du PNSD un véritable cadre fédérateur, exprimant clairement les ambitions du pays, les orientations à donner à l'action publique en vue d'un engagement ferme pour atteindre les objectifs retenus et, à terme, concrétiser la vision de développement partagée.
4. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé d'harmoniser les composantes stratégiques et opérationnelles du PNSD avec les priorités non seulement son Programme commun, mais aussi avec les priorités sectorielles du Programme d'infrastructures des 100 jours, du Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités, du Plan national du numérique, ainsi qu'avec celles du Programme à moyen terme soutenu par la Facilité élargie de crédit en préparation.

Pré-diagnostic : pauvreté massive aux causes multiples

5. Le PNSD s'articule autour d'un canevas qui débute par le diagnostic de la situation de l'économie et de la société congolaise. L'état des lieux décrit les conditions sociales de pauvreté dans lesquelles vivent beaucoup de congolais. La description analyse également la chaîne des causalités qui déterminent ces conditions selon le schéma de l'« arbre à problèmes ». On constate ainsi que la pauvreté qui frappe 70 à 80% est due principalement au taux élevé de chômage de 63%. Ce chômage résulte lui-même du fait que l'économie congolaise n'est pas à croissance inclusive. En effet, la croissance de l'économie est tirée essentiellement par les secteurs extractifs (mines, pétrole) qui ne

sont pas porteurs d'emplois massifs. Et ceci au détriment des secteurs tels que l'agriculture ou l'industrie qui ont des potentialités élevées de création d'emplois.

6. On considère que ce déséquilibre dans la contribution des secteurs à la croissance, est la conséquence d'une mauvaise gouvernance macroéconomique et sectorielle. Les dépenses publiques sont plus affectées à la consommation (résidences, véhicules, loisirs) plutôt qu'à des investissements productifs dans l'agriculture, l'industrie, les infrastructures... Le rapport peut atteindre 70% de dépenses de consommation, contre 30% d'investissements productifs.

Orientations stratégiques du PNSD

7. Que faire ? C'est la question que l'on se pose face aux défis et opportunités mis en exergue dans le diagnostic. Dans le PNSD, la réponse donnée à cette question est de construire une économie à croissance inclusive pour résoudre le problème du chômage, des revenus, et donc de la pauvreté. En effet, une croissance inclusive est celle qui fera participer la majorité des congolais à sa production, comme au bénéfice de ses retombées. D'où les trois dimensions de la croissance inclusive : tous les secteurs, tous les espaces et tous les acteurs. Des orientations stratégiques pour la construction de cette économie, sont données dans les trois dimensions de la croissance inclusive, à savoir : l'inclusivité sectorielle, spatiale et sociale. La vision de développement qui sous-tendra les actions ou interventions du gouvernement et des partenaires s'énonce comme suit : **« En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté »**. Cette vision rejoint celle du nouveau leadership politique de la RDC.
8. La vision et l'objectif de bâtir une économie à croissance inclusive en RDC sont les fondements des piliers ou domaines de concentration du PNSD. Les contenus des piliers du PNSD suivent la logique d'effets ou de résultats prioritaires recherchés ou attendus, et donc celle de domaines d'actions ou d'activités prioritaires permettant de produire ces effets ou d'atteindre ces résultats. Les effets prioritaires recherchés se déclinent ainsi dans les trois dimensions que doit revêtir une croissance inclusive en général et en particulier en RDC. C'est cette logique qui fonde la priorisation dans quatre des cinq piliers ou domaines d'activités prioritaires du PNSD. Le pilier sur la gouvernance répond à l'impératif de réunir les conditions requises sur le plan institutionnel et macroéconomique pour mettre les actions prioritaires des autres piliers. Les piliers du PNSD sont dès lors les suivants :
 - i. **Piliers 1. Valorisation du capital humain, développement social et culturel.** Ce domaine vise l'inclusion sociale. L'objectif est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui est l'inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...).

- ii. **Pilier 2. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix.** On regroupe ici les actions prioritaires destinées à créer les conditions de réalisation de la croissance inclusive dans ses trois dimensions. La bonne gouvernance politique doit comporter toute action susceptible d'institutionnaliser l'Etat congolais en séparant clairement le domaine public du domaine privé. La confusion entre ces deux domaines est à la base des failles qui ont toujours caractérisé la gestion de la chose publique en RDC. Par ailleurs, le financement des actions prioritaires requiert une gestion des finances publiques qui maximise les recettes et améliore la qualité des dépenses publiques.
 - iii. **Pilier3. Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.** Par cette orientation, on priorise l'inclusion sectorielle combinant les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et ceux à forte potentialité d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie). L'extractif et l'agriculture sont ainsi considérés comme les deux catégories de secteurs productifs qui, avec des chaînes de valeurs approfondies, devront fonder l'économie congolaise à la première étape de son évolution séquentielle vers une économie à croissance inclusive. Ces secteurs auront un effet d'entraînement sur d'autres secteurs, tels que l'industrie, le commerce, le tourisme...
 - iv. **Pilier 4. Aménagement du territoire national en infrastructures et équipements du numérique.** Pour plus d'inclusivité spatiale et pour réduire le manque de centralité du territoire congolais, on priorise ici les activités charpentant l'espace territorial congolais par des voies de transport, certes, mais aussi par d'autres infrastructures structurantes (balisages, fibre optique, centrales de production d'eau et d'électricité ...). Les activités minières et agricoles seront ainsi boostées par l'implantation des infrastructures énergétiques et de transport pour la transformation et l'évacuation de leurs produits. Les équipements de télécommunication devront viser la mise en place de l'économie numérique et d'autres activités qui vont opérer des mutations dans plusieurs secteurs, en surmontant les contraintes de temps et de lieu.
 - v. **Pilier 5. Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.** Ce domaine vise également l'inclusion sociale en regroupant les actions qui garantissent la durabilité du développement. Il s'agit notamment des activités qui contribuent à l'atténuation des effets de changements climatiques, ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents : inondations, érosions, glissements de terrain, chaleurs, sécheresse...
9. La hiérarchie des piliers répond à la logique du processus de mise en œuvre du PNSD. On établit une gouvernance propice à implanter les bases d'une croissance inclusive par le développement humain et durable, la diversification de l'économie et l'aménagement du territoire. L'impact final est l'atteinte des premiers paliers d'une économie à revenu Intermédiaire. Cette hiérarchie rejoint également les priorités du nouveau leadership politique pour qui l'avènement en RDC d'un Etat de droit et le développement centré sur l'homme, viennent en amont de toute son action.

Coût, financement, opérationnalisation et suivi du PNSD

10. L'estimation des coûts de différents projets/actions et mesures nécessaires pour la mise en œuvre du PNSD 2019-2023 dans les différents secteurs, révèle qu'il faut globalement un montant de 82 mille milliards de CDF (47,96 milliards d'USD), soit une moyenne annuelle de 16,4 mille milliards CDF (9,59 milliards d'USD). Les financements prévisibles pour le présent quinquennat sont estimés à 36,81 mille milliards de CDF (21,53 milliards d'USD), soit 44,89% du coût total, dont 31,03% représentent la contribution de l'Etat, et 13,85% celle des bailleurs. Ce qui dégage un gap de financement de 45,19 mille milliards de CDF (26,43 milliards d'USD), soit 55,11% du coût total pour le quinquennat. L'analyse de la répartition des besoins des financements par pilier montre la prédominance du pilier 4 avec 39,2%, suivis du pilier 2 avec 29,2%, du pilier 1 avec 17,8%, du pilier 3 avec 9,5% et 4,3% pour le pilier 5.
11. La mise en œuvre du Plan quinquennal pour une atteinte effective des objectifs retenus est conditionnée par
 - a. *L'Adoption et le respect d'un minimum de principes essentiels, notamment : (i) le respect des priorités définies par le Gouvernement, (ii) l'alignement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur ces priorités, (iii) la redevabilité et le partage de l'information entre parties prenantes, et (iv) la culture statistique.*
 - b. *L'Implication de tous les acteurs de développement dont les principaux sont : le Gouvernement de la République et les autres Institutions, les provinces, les Entités territoriales décentralisées (ETD), les Organisations de la Société Civile et du Secteur Privé ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers.*
 - c. *L'Utilisation des outils dont les principaux : le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) central, les PAP provinciaux, la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG), le Budget de l'Etat, les lettres de mission et le Plan de Travail Annuel (PTA).*
12. Le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse de données et qui permet de :
 - a. voir la conformité des activités réalisées à la planification initiale ;
 - b. détecter les écarts entre les réalisations et les prévisions ;
 - c. analyser les raisons justifiant ces écarts ;
 - d. opérer les ajustements nécessaires.

L'évaluation est une appréciation rigoureuse et indépendante des activités réalisées ou en cours pour déterminer le niveau de réalisation des objectifs fixés et de contribution à la prise de décision.

INTRODUCTION

Du plan quinquennal 2019 – 2023

CONTEXTE

13. Depuis 2001, le Gouvernement a souscrit à la pratique de gestion axée sur les résultats de développement, GRD en sigle, aux instruments de planification stratégique et opérationnelle, et à la démarche participative. Il s'agit là d'une approche d'identification et d'évaluation des besoins, de mise en place des programmes et des mesures nécessaires, d'en assurer le suivi afin de garantir l'atteinte des résultats escomptés. Après près de 10 ans de lutte contre la pauvreté, à travers les DSCR, plusieurs gouvernements africains ont décidé du changement de paradigme et de passer à la phase de développement, en mettant en place des plans nationaux de développement économique et social, pour mieux lutter contre la pauvreté. C'est dans cette perspective que le gouvernement de la RDC a pris l'option en 2015 d'élaborer un Plan national stratégique de développement, PNSD.
14. L'intérêt de disposer d'un PNSD pour le pays est de se doter d'un cadre stratégique unique de référence pour les interventions de toutes les parties prenantes au développement, avec l'obligation de résultats et de redevabilité. Il constitue également un cadre d'harmonisation des interventions des partenaires au développement et d'alignement de leurs contributions aux priorités nationales au niveau des secteurs et des provinces. L'approche utilisée à toutes les étapes critiques de l'élaboration du PNSD a été largement participative, impliquant toutes les parties prenantes. Cette approche a ainsi permis de prendre en compte les préoccupations exprimées par tous les acteurs pour faire du PNSD un véritable cadre fédérateur, exprimant clairement les ambitions du pays, les orientations à donner à l'action publique en vue d'un engagement ferme pour atteindre les objectifs retenus et, à terme, concrétiser la vision de développement partagée.
15. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé d'harmoniser les composantes stratégiques et opérationnelles du PNSD avec les priorités non seulement son Programme commun, mais aussi avec les priorités sectorielles du Programme d'infrastructures des 100 jours, du Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités, du Plan national du numérique, voire du Programme à moyen terme soutenu par la Facilité élargie de crédit en préparation.

CANEVAS DU PNSD

16. Le PNSD s'articule autour d'un canevas qui débute au premier chapitre par le diagnostic de la situation de l'économie et de la société congolaise. L'état des lieux sera fait ici en décrivant les conditions sociales de pauvreté dans lesquelles sont plongés beaucoup de congolais. La description analysera également la chaîne des causalités qui déterminent ces conditions selon le schéma de l'« arbre à problèmes », qui va des

manifestations de la pauvreté (sommet de l'arbre) jusqu'à ses causes structurelles ou problème des institutions et de la société (racines de l'arbre), en passant par ses causes immédiates (facteurs de risques), ses causes sous-jacentes (facteurs de vulnérabilité) et causes profondes (faiblesses de la gouvernance). Il sera également fait état des résultats du diagnostic participatif de la fragilité en RDC sur la base des cinq Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat (OCR). Les défis et les opportunités de réaliser le dividende démographique sont identifiés dans une analyse des tendances démographiques de la RDC. On dégagera ensuite les atouts et opportunités permettant de sortir la RDC de la crise.

17. Que faire face aux défis et opportunités mis en exergue dans le diagnostic ? Dans le PNSD, la réponse donnée à cette question au deuxième chapitre, est de construire une économie à croissance inclusive pour résoudre le problème du chômage, des revenus et donc de la pauvreté. En effet, une croissance inclusive est celle qui fera participer la majorité des congolais à sa production, comme au bénéfice de ses retombées. Des orientations stratégiques pour la construction de cette économie sont données dans les trois dimensions de la croissance inclusive, à savoir : l'inclusivité sectorielle, spatiale et sociale. On énonce la vision de développement qui sous-tend ces orientations, et qui fonderont les actions ou interventions du gouvernement et des partenaires. Les piliers qui portent ces orientations et ses interventions sont également énumérés. On fait état des objectifs de développement poursuivis en établissant les correspondances entre les thématiques des piliers et les ODD. Les ODD fondent par ailleurs la série d'indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation du PNSD. On projette de même des stades de développement que la RDC pourrait atteindre dans un scénario d'évolution séquentielle. Il est de même question de l'approche du nexus applicable dans les régions en crise en RDC, en ce qu'elle combine le développement et l'humanitaire.
18. Les contenus des piliers ou domaines de concentration du PNSD sont décrits dans le troisième chapitre du PNSD. Ces contenus suivent la logique d'effets ou de résultats prioritaires recherchés ou attendus, et donc celle de domaines d'actions ou d'activités prioritaires permettant de produire ces effets ou d'atteindre ces résultats. Rappelons que les effets prioritaires recherchés se déclinent dans les trois dimensions que doit revêtir une croissance inclusive en général et en particulier en RDC, à savoir : l'inclusivité sociale, sectorielle et spatiale. C'est cette logique qui fonde la priorisation dans les 4 piliers ou domaines d'actions ou activités prioritaires du PNSD, portant sur la valorisation du capital humain, la diversification sectorielle, l'aménagement du territoire, et le développement durable. Un quatrième pilier ou domaine d'actions prioritaires sur la gouvernance est proposé pour regrouper les activités devant réaliser les conditions institutionnelles et macroéconomiques de mise en œuvre des 4 domaines précédents. Pour chaque pilier ou domaine de concentration, il est décrit : (i) la situation et les défis ; (ii) les objectifs stratégiques ; et (iii) les actions prioritaires à moyen terme.
19. La dernière partie du document est consacrée à l'estimation des coûts du PNSD, ainsi qu'aux mécanismes de suivi de son exécution et évaluation., On estime les coûts des interventions, leurs sources de financement et leur répartition par secteurs et ministères. Il est également proposé des stratégies de financement du PNSD. Pour son opérationnalisation, les mécanismes de suivi sont identifiés à deux niveaux, celui des moyens de mise en œuvre, et celui de la stratégie de suivi-évaluation national et provincial.

PREMIERE PARTIE :
DE VELOPPEMENTS POLITIQUE,
ECONOMIQUE ET SOCIAL RECENTS

Comment va le Congo ?

CHAPITRE 1-

Diagnostic de la situation politique, sécuritaire, économique et social

L'état des lieux de l'économie congolaise a été posé dans le cadre de l'Etude nationale prospective (ENP, en sigle) et à partir du bilan de la mise en œuvre des politiques gouvernementales contenues dans le Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté de seconde génération (DSCR 2), le Document de la révolution de la modernité et le Programme d'action du Gouvernement pour la période de 2012 à 2016. L'état des lieux sera fait ici en décrivant les conditions sociales de pauvreté dans lesquelles sont plongés beaucoup de congolais. La description analysera également la chaîne des causalités qui déterminent ces conditions selon le schéma de l'« arbre à problèmes », qui va des manifestations de la pauvreté (sommet de l'arbre) jusqu'à ses causes structurelles ou problème des institutions et de la société (racines de l'arbre), en passant par ses causes immédiates (facteurs de risques), ses causes sous-jacentes (facteurs de vulnérabilité) et causes profondes (faiblesses de la gouvernance).

Il sera également fait état des résultats du diagnostic participatif de la fragilité en RDC. Il s'agit des évaluations de la fragilité basée sur les cinq Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat (OCR). Les défis et les opportunités de réaliser le dividende démographique sont identifiés dans une analyse des tendances démographiques de la RDC. On dégagera ensuite les atouts et opportunités permettant de sortir la RDC de la crise.

I. ETAT DE LIEUX

Une situation sociale préoccupante

20. La population congolaise vit dans des conditions de vie déplorables. Le revenu par tête d'habitant estimé à USD 462 dollars en 2018, maintient la RDC dans la catégorie de pays à faible revenu. Ceci confirme le niveau de pauvreté qui est passé de 71,3% à 63,4% entre 2005 et 2012. Cette situation est due à divers facteurs de risque qui fragilisent le congolais au quotidien à savoir :

- une éducation de base certes en progrès, mais qui est encore deçà de l'objectif fixé du fait des faiblesses de la qualité et de l'efficacité du système éducatif;
- les indicateurs d'accès aux soins de santé se sont améliorés, quoiqu'en deçà des objectifs; l'absence de couverture de santé (prise en charge médicale de l'employeur ou un système d'assurance maladie) constitue un handicap majeur à l'accès aux soins de santé dont les coûts ne sont pas à la hauteur des revenus du congolais moyen;
- le taux d'accès à l'eau potable n'est que de 26% contre une moyenne africaine de 60%;
- l'insécurité alimentaire sévère, la recrudescence du phénomène « enfants à risque », ainsi qu'un nombre croissant d'handicapés et d'orphelins, créent également beaucoup d'exclus;
- l'accessibilité aux services sociaux de base est précaire pour l'électricité (15% contre 6% en 2012), pour l'habitat décent, mais pas pour l'eau (50,2% au niveau national, soit le double du niveau de 2005), avec malgré tout des services discontinus et de qualité faible ;
- face à des besoins grandissants en matière de protection sociale des groupes vulnérables, les interventions d'assistance sociale de quelque type que ce soit sont faibles ; faiblesses qui sont dues à l'insuffisance de moyens, à l'éparpillement des interventions, menées par un large éventail d'acteurs, et à la non viabilité ainsi que la vétusté des infrastructures sociales ;
- le chômage qui est le plus gros facteur de risque est au taux de 73,3% si l'on prend en compte le sous-emploi, chiffre qu'on doit revoir à la hausse suite à l'amenuisement de l'offre de travail;
- l'enseignement technique et professionnel ainsi que la formation structurée de métiers qui devraient avoir un impact significatif sur l'emploi, sont encore en cours d'organisation ;

21. Conditions de vie difficiles dues à des contextes non-porteurs. La situation déplorable décrite ci-dessus est due à des causes sous-jacentes ou facteurs de vulnérabilité, c'est-à-dire à divers types d'environnement (physique, économique, social, environnemental...) dans lesquels évoluent les congolais en groupe ou individuellement. Ces environnements sont dans l'ensemble défavorables. Les principales de ces causes sous-jacentes sont:

- un environnement d'insécurité fait de nombreux conflits armés et ou interethniques qui ont engendré des crises politiques, économiques, sociales et un nombre élevé de déplacés internes (soit 3,7 millions);
- un marché du travail caractérisé non seulement par le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois, mais également par une forte inégalité qui désavantage plus les femmes et les jeunes ;
- une société accusant encore des fortes disparités entre homme et femme malgré leur bannissement par la Constitution et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme: le code de la famille limite les opportunités économiques et sociales de la femme; la représentativité des femmes est de moins 20% des membres de la législature en cours ;
- un territoire national écartelé avec des espaces plus peuplés et plus actifs situés dans les périphéries, du fait de la faible structuration et intégration du territoire national par des réseaux de transports et de communications en bon état; ce manque de centralité pèse lourd dans le dysfonctionnement des activités économiques et sociales, ainsi que dans celles de sécurisation;
- l'écosystème de la RDC est en dégradation continue du fait des facteurs suivants : (i) une surexploitation de certaines espèces animales et végétales ainsi que la forte pression sur les ressources naturelles du pays, due essentiellement à l'agriculture itinérante sur brûlis, au braconnage, à des techniques de pêche destructives ainsi qu' à la collecte des combustibles ligneux entraînant la dégradation des habitats naturels et rendant précaire la pérennité des espèces qui y vivent ; (ii) un léger réchauffement des températures, confirmé par les projections qui anticipent, pour les décennies à venir, une légère augmentation des précipitations et une montée progressive des températures ; des conditions qui provoquent des événements climatiques extrêmes, comme les inondations, la sécheresse, les glissements de terrain ;
- l'environnement économique, le plus grand facteur de vulnérabilité, est caractérisé par des faiblesses ci-après : (i) l'économie congolaise est à croissance non-inclusive avec des sources croissance biaisées en faveur de secteurs extractifs et du commerce, et en défaveur de secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, porteurs d'emplois massifs ; et les chaînes de valeurs n'étant pas approfondies dans l'extractif, les minerais et le pétrole sont exportés à l'état brut ; (ii) l'économie congolaise formelle comme informelle a un avenir incertain car portée par des capitaux et des acteurs étrangers peu articulés aux capitaux et acteurs nationaux ;

22. Des causes profondes et structurelles à la base de tous les maux. Les facteurs de risques et de vulnérabilité décrits ci-dessus sont eux-mêmes générés par des causes profondes de mauvaise gouvernance ou par des causes structurelles liées à la société ou à son leadership :

- la non diversification sectorielle de l'économie vient de la carence des investissements publics dans les moyens de production (infrastructures, ressources humaines,); ceci ne permet donc pas de créer un environnement attractif pour les investisseurs privés dans des secteurs divers (agriculture, industrie, services,...) ; on note par exemple qu'en moyenne, les dépenses de fonctionnement ont représenté 70% des dépenses publiques totales dans les secteurs sociaux entre 2006 et 2010, contre 30% seulement pour les dépenses d'investissement ;

- la carence en investissements publics productifs vient de causes structurelles liées à l'inadéquation des modèles économiques, politiques ou de fécondité : une natalité débridée (6 enfants par femme) crée des besoins sociaux énormes, lesquels dans le cadre d'un Etat faiblement institutionnalisé, sont pris en charge par les mécanismes d'une gestion patrimoniale et inégalitaire qui privilégie les dépenses de consommation aux dépenses d'investissement¹.
- la natalité débridée prolonge également la transition démographique où la baisse de la mortalité infantile cohabite avec la hausse ou la stagnation de la natalité ; cette longue transition a ainsi comme conséquence de différer la réalisation du dividende démographique (moins de dépendants par personne active) et donc l'épargne ainsi que l'accélération de la croissance économique ; l'accès aux services sociaux de base se trouve ainsi contrecarré.

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA FRAGILITE DE LA RDC

- 23. Partenariat de BUSAN : New Deal.** La RDC est l'un des pays signataires du Partenariat de BUSAN pour une coopération efficace au service du développement, lequel est en vigueur depuis le quatrième forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'Aide, tenu en novembre 2011 en Corée du Sud. Les bases d'un nouveau partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide en faveur des pays en situation de conflit et de fragilité ont été posées à cette occasion à travers le New Deal. Il s'agit d'une approche nouvelle qui intègre la problématique du développement durable en se basant sur les cinq Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat (OCR) ou Peacebuilding and Statebuilding Goals (PSG), à savoir : (i) politique inclusive ; (ii) justice ; (iii) sécurité ; (iv) fondements économiques et (v) revenus et services.
- 24. Evaluations au niveau provincial : 18 provinces en phase de crise.** Sur base des données collectées en provinces, la RDC a réalisé, trois évaluations de la fragilité basées sur les cinq objectifs susmentionnés respectivement en 2013, 2016 et 2018. La toute dernière évaluation dont les informations ont été collectées dans 18 des 26 provinces, a révélé que toutes les provinces concernées se situent en phase de crise sur tous les 5 PSG, à l'exception du Sud-Ubangi qui se signale dans la phase de reconstruction en ce qui concerne le PSG 1 (politiques légitimes et inclusives). Cependant, il convient de mentionner que parmi les provinces les plus en crise, celles de Lomami, du Tanganyika, du Bas-Uélé, du Haut-Katanga, de l'Equateur, de l'Ituri, du Kasai Oriental et du Sud-Kivu.
- 25. Evaluation au niveau national : quatre PSG sur cinq en phase de crise.** Au niveau national, il se dégage, après consolidation des données collectées en provinces, les résultats repris dans le spectre de fragilité ci-dessous. Il apparaît que quatre des cinq PSG du pays sont dans la phase de crise. Il s'agit de « politiques légitimes & inclusives », « sécurité », « fondements économiques » et « revenus et services ». Seul le PSG Justice se trouve dans la phase de reconstruction. Malgré ce positionnement du PSG « justice », le risque demeure qu'il soit à la longue entraîné dans la phase de crise. La cause principale des faiblesses susmentionnées serait le manque d'ancrage des budgets publics sur le New Deal.

1

Spectre de la fragilité de la RDC en septembre 2018

PSG	Phase 1 : Crise	Transition			Phase 5. : Résilience
	Phase 2. : Reconstruction	Phase 3. : Stabilisation	Phase 4. : Transformation		
1. Politiques légitimes & inclusives	1,83				
2. Sécurité	1,49				
3. Justice		2,13			
4. Fondements Economiques	1,71				
5. Revenus et Services	1,71				

26. Somme toute, l'analyse de fragilité de la RDC confirme que le pays demeure dans la phase de crise. Comme l'indique l'état des lieux aux plans politique, économique et social présenté précédemment. Toutes les sous-dimensions identifiées dans la phase de crise, c'est-à-dire ayant une échelle inférieure à 2,00, sont présentées au tableau ci-dessous. Elles peuvent être exploitées dans la définition des priorités de développement.

Domaines prioritaires de l'analyse de la fragilité en lien avec les ODD

PSG	Sous-dimensions	Echelle	Correspondance avec les ODD
Politiques légitimes et inclusives			
	Accord sur la division du pouvoir/lutte pour le pouvoir	1,80	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Présence territoriale de l'Etat (relations centre-périphérie)	1,40	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Représentation inclusive dans les institutions de l'Etat	1,75	ODD 5 : Egalité entre les sexes & ODD 10 : Inégalités réduites
	Relations entre les groupes	1,00	ODD 10 : Inégalités réduites
	Qualité et diversité des organisations de la société civile	1,80	ODD 10 : Inégalités réduites
Sécurité			
	Intensité de la violence	1,00	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Fréquence de la déstabilisation transfrontalière	1,40	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Rôle de l'Etat et des acteurs non étatiques	1,50	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Surveillance civile et responsabilité des institutions du secteur de la sécurité	1,67	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Relation avec le système de sécurité et de justice	1,67	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Confiance du public dans les institutions du secteur public	1,50	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Impunité des institutions du secteur de la sécurité	1,25	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Responsabilité des institutions de sécurité et traitement des groupes vulnérables	1,25	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Justice			
	Accès à la justice	1,75	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Indépendance du processus judiciaire	1,00	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Transparence et responsabilité	1,75	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
	Efficacité des institutions de justice	1,25	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Fondements économiques			
	Base des ressources	1,60	ODD 12 : Consommation et production responsables
	Infrastructures	1,75	ODD 1 : Pas de pauvreté
	Economie informelle et illicite	1,50	ODD 1 : Pas de pauvreté
	Inégalités	1,40	ODD 10 : Inégalités réduites
	Quantité et qualité de l'emploi (y compris la productivité agricole)	1,60	ODD 1 : Pas de pauvreté
	Égalité d'accès aux opportunités d'investissement	1,67	ODD 10 : Inégalités réduites
	Cadre réglementaire pour la gestion des ressources naturelles	1,75	ODD 1 : Pas de pauvreté
	Capacité pour la gestion des ressources naturelles et l'application des contrats	1,50	ODD 1 : Pas de pauvreté
	Performance de la gestion des ressources naturelles	1,00	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces

Revenus et Services		
Conditions pour la collecte de l'impôt et des droits de douane	1,80	ODD 1 : Pas de pauvreté
Gestion des ressources humaines	1,80	ODD 1 : Pas de pauvreté
Responsabilité, transparence et intégrité dans la fonction publique	1,00	ODD 1 : Pas de pauvreté
Cadre réglementaire (rôle de l'État dans la fourniture des services)	1,60	ODD 1 : Pas de pauvreté
Capacité pour la fourniture des services	1,60	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Assainissement du milieu	1,20	ODD 6 : Eau propre et assainissement
Transports	1,40	ODD 1 : Pas de pauvreté
Communication & Information	1,80	ODD 1 : Pas de pauvreté
Education	1,60	ODD 4 : Education de qualité
Electricité	1,60	ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
Habitat	1,60	ODD 11 : Villes et communautés durables
Santé	1,20	ODD 3 : Bonne santé et Bien-être
Sécurité alimentaire	1,00	ODD 2 : Faim « zéro »
Eau potable	1,60	ODD 6 : Eau propre et assainissement

III. TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

2.2- Tendances et projections démographiques

- 27. Situation actuelle de la population en RDC.** En 2014/2015, la population totale de la RDC a été estimée à 77,3 millions d'habitants, ce qui correspond à une densité de 24 habitants au kilomètre carré. Selon les résultats de l'enquête EDS-RDC II de 2014, la population congolaise est relativement jeune. La proportion des personnes de moins de 20 ans correspond à 61 % de la population totale et celle de la population d'âge économiquement actif est de 37 % de la population totale. Les données de la dernière enquête 1-2-3 montrent que la population d'âge économiquement actif effectivement occupée ou employée est très faible consécutivement au niveau élevé du chômage ou de non-emploi.
- 28. Projections.** Durant ces quinze dernières années, la population congolaise a affiché – en moyenne annuelle – un taux de croissance de 3,1 %. Comme l'indique le tableau 17 ci-dessous, si ce rythme d'expansion persiste, en 2050, le pays comptera 278 millions d'habitants. Par contre, si l'on observe une expansion plus importante (ou une évolution explosive), la taille de la population devrait passer à 293 millions en 2050. Il est toutefois possible d'enregistrer une autre évolution de la taille de la population selon la dynamique des politiques susceptibles de réduire l'indice synthétique de fécondité (ISF) estimé à 6,6 enfants par femme, le taux de mortalité infanto-juvénile de 104 % et stabiliser le solde migratoire à la valeur nulle au niveau international. Dans ces conditions, la taille de la population serait de 196 millions en 2050. La méthodologie utilisée pour faire ces projections est présentée ci-dessous et d'autres indications sont données sur les caractéristiques de la population. Il importe de noter que ces projections ont été envisagées dans le but de bien quantifier les efforts à conjuguer en termes de croissance économique pour atteindre les cibles fixées par le gouvernement.
- 29. Trajectoires probables d'évolution.** Trois trajectoires d'évolution de la population ont été définies, notamment sous l'hypothèse d'une évolution constante, d'hypothèse d'évolution explosive et d'hypothèse optimiste afin de mettre en évidence la nécessité pour le pays d'avoir des politiques volontaristes de baisse de la fécondité. L'hypothèse

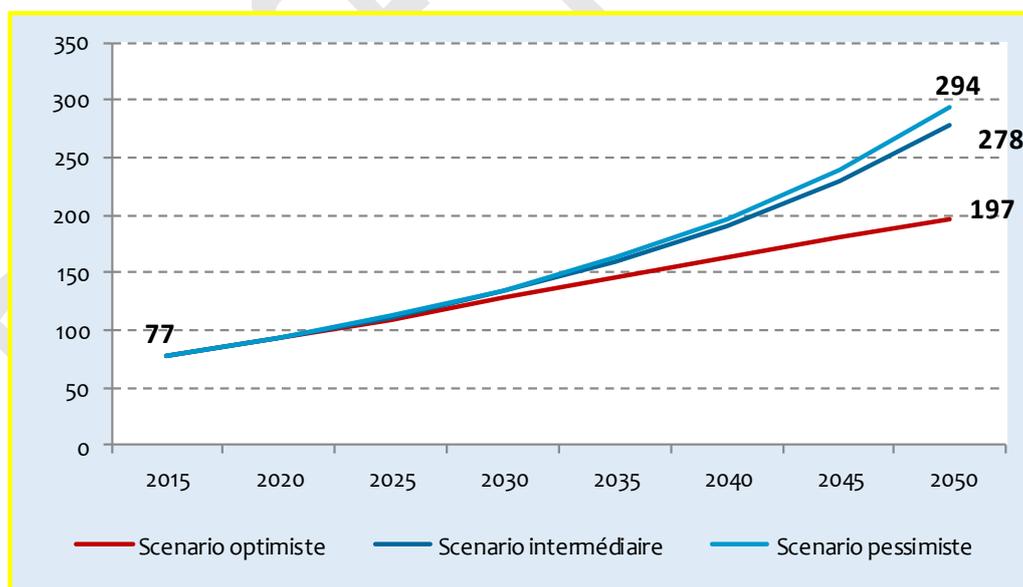
optimise se fonde sur la diminution de l'ISF en deux phases, soit entre 2015 et 2025 et de 2025 à 2050. Il est admis une faible baisse de l'ISF de 0,04 enfant par femme par an entre 2015 et 2025. Sous l'égide de la diffusion de la contraception et suite à des engagements forts du gouvernement en la matière, l'ISF diminue de manière plus substantielle, soit de 0,08 enfant par femme par an entre 2025 et 2050. A cette allure, l'ISF évoluera de manière à garantir le niveau de remplacement de la population. Le tableau ci-dessus ainsi que le graphique ci-après montrent l'évolution attendue de la population congolaise selon les trois hypothèses formulées quant à ce. Si la population continue à croître comme c'est le cas aujourd'hui, en 2050, la RDC comptera 278 millions d'habitants. En cas d'explosion démographique, la taille de la population sera de 293 millions. Enfin, si l'évolution de la population est encadrée, le pays comptera 197 millions d'habitants.

Evolution de la population sous trois hypothèses : optimiste, constant, explosion

Hypot	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Optimi	77266	92598	109873	127 838	146 041	164 251	181 825	196 534
Consta	77 266	93 053	111 786	133 596	159 705	191 643	230 776	278 144
Explos	77 266	93 203	112 403	135 112	162 726	197 123	240 222	293 84

Source : Elaboré à partir des données de l'INS et des Nations Unies.

Projection de la population de la RDC en millions d'habitants à l'horizon 2050



30. Quête du dividende démographique. Une politique de population ambitieuse et inclusive en rapport avec le cycle de vie devrait être envisagée pour faciliter l'atteinte des cibles de croissance économique retenues au terme de chaque séquence. C'est pourquoi, le gouvernement accorde une place de choix aux politiques visant à lui faire profiter de son dividende démographique.

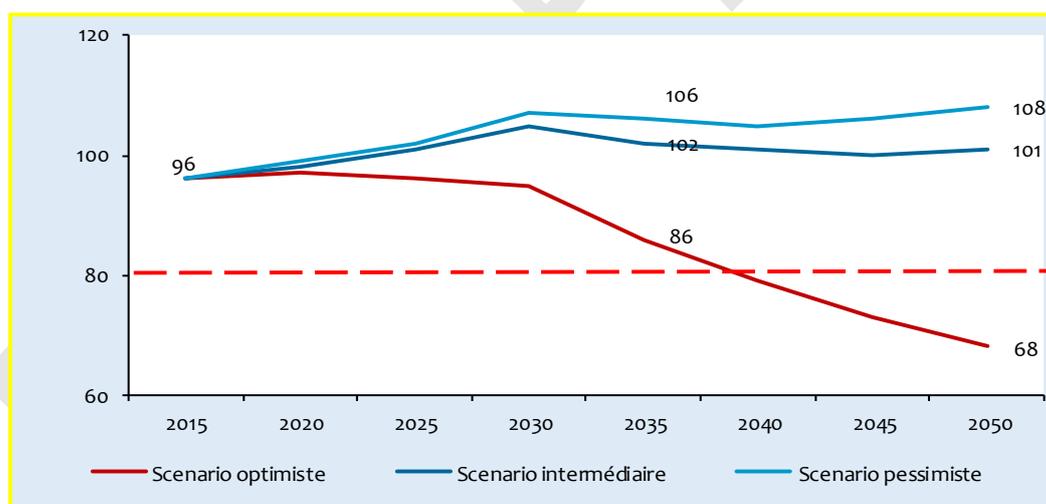
Evolution de quelques indicateurs démographiques sous l'hypothèse optimiste

Indicateur	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Indice synthétique de fécondité	6,6	6,2	5,8	5,05	4,3	3,55	2,8	2,05
Taux d'accroissement	3,25	3,05	2,86	2,49	2,12	1,75	1,38	1,01
Solde migratoire	- 96 000	- 93 000	- 90 000	- 87 000	- 84 000	- 81 000	- 78 000	- 75 000
Temps de doublement de pop. (ans)	20,1	20,8	21,8	24,9	28,1	31,6	37,8	52,6

Source : Elaboré à partir des données de l'INS et des Nations Unies.

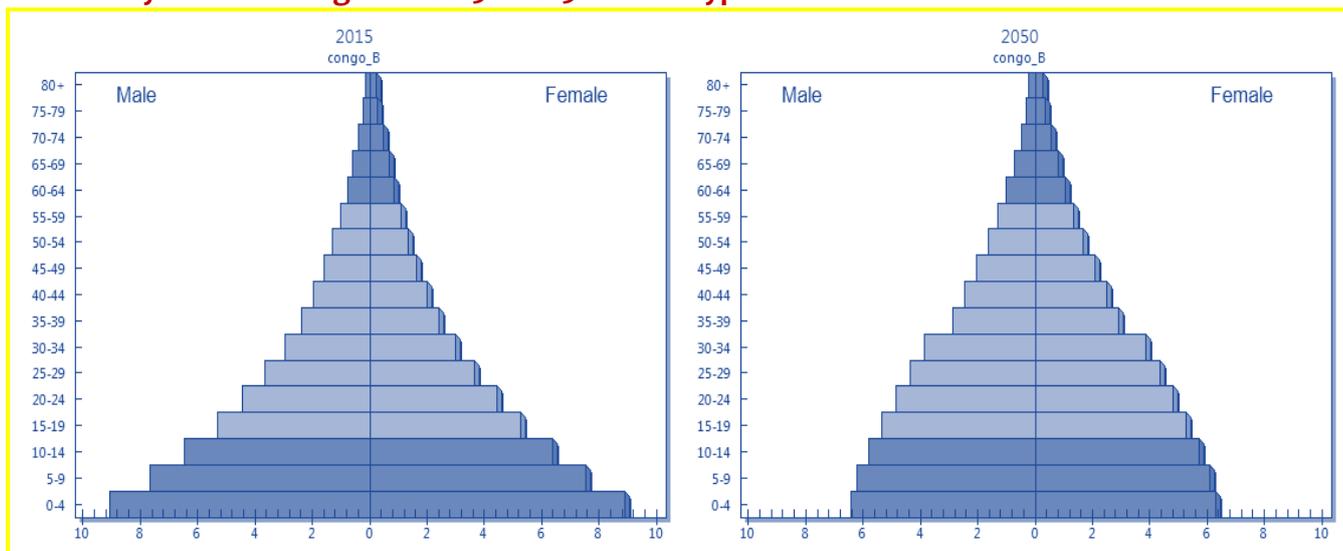
31. Evolution du taux de dépendance. La figure ci-dessous présente l'évolution du taux de dépendance global, indicateur d'estimation de la structure de la population par âge. Au regard de celui-ci, la RDC atteindra sa fenêtre d'opportunité en 2040 selon l'hypothèse de fécondité basse tandis que cette fenêtre ne s'ouvrira pas sous les deux autres hypothèses de fécondité élevée et constante ainsi que celle de faible baisse de la fécondité. Ainsi pour bénéficier du dividende démographique, il faudrait que certaines conditions soient remplies au préalable : l'ouverture de la fenêtre d'opportunité, de bons investissements stratégiques dans des domaines clés. Cette opportunité se présentera en 2040 si des mesures sont prises pour faire baisser le niveau actuel de la fécondité. En effet, la baisse substantielle de la fécondité modifie la structure par âge. Ceci entraîne ainsi une augmentation du nombre d'actifs dans la population totale.

Evolution du taux de dépendance global



32. Evolution de la structure par âge. L'évolution de la structure par âge de la population de la RDC de 2015 et celle de 2050, sous l'hypothèse de fécondité basse donne une idée de la modification de la structure par âge sur la période prospective. En effet, en 2050, lorsque l'ISF se situe à 3,1 enfants par femme, la proportion des actifs de 15 – 64 ans est estimée à 59,2 % contre 51 % en 2015. Ces actifs accroissent le potentiel de production de l'économie congolaise. Si la mortalité continue de baisser et la fécondité baisse rapidement, la charge éventuelle de la dépendance des enfants va se réduire de manière radicale. Une telle situation offrirait aux jeunes actifs qui travaillent des opportunités d'épargner et d'investir. Dès l'année 2040, le taux de dépendance global se situera en dessous de la barre de 80%, seul de la fenêtre d'opportunité démographique comme moteur de la croissance économique.

Pyramide des âges en 2015 et 2050 sous l'hypothèse de fécondité basse : scenario



optimiste

33. Modification de la structure par âge. Dans la même lancée, en comparant la structure par âge de la population projetée en 2050 selon les hypothèses de fécondité haute et de fécondité basse, la modification de la structure est plus perceptible sous l'hypothèse de fécondité basse avec un taux de dépendance estimée à 86 personnes en charge pour 100 actifs en 2050 contre 108 pour 100 actifs sous l'hypothèse de fécondité haute pour la même période. Récolter le dividende démographique nécessite des investissements dans la création d'emplois, la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale, l'éducation, et le développement des compétences pour augmenter le revenu par habitant. C'est pourquoi le gouvernement positionne les questions de la population, particulièrement des jeunes dans l'agenda national de développement en ciblant la scolarisation des filles (y compris l'éducation des femmes adultes), en créant des opportunités d'emploi pour les femmes et en promouvant l'adoption des méthodes contraceptives (pour réduire les grossesses non désirées).

IV. ATOUS ET OPPORTUNITES DE SORTIE DE CRISE

34. **Comment sortir de l'état de fragilité.** Pour balayer l'image de fragilité que le pays offre au monde, les défis majeurs à relever sont notamment :
- (i) l'amélioration du dialogue politique participatif ;
 - (ii) la restauration des conditions d'une paix durable sur tout le territoire national,
 - (iii) la consolidation des institutions véritablement républicaines, jouissant de la légitimité.

Il convient de noter que l'amélioration du dialogue politique est le premier pas à franchir pour sortir de l'état de fragilité. Cet état de fragilité est reflété dans le dysfonctionnement des institutions et affecte négativement la confiance des populations, des investisseurs et des partenaires au développement. Il fait obstacle à une participation accrue du secteur privé dans le développement économique.

35. **Atouts et opportunités importants.** La RDC dispose d'atouts et d'opportunités qui peuvent lui permettre de réaliser des avancées significatives et durables en matière d'amélioration des conditions de vie de sa population. Les plus importants sont : la stabilité du cadre macroéconomique entretenue par les pouvoirs publics depuis quelques années, la très grande réactivité de l'économie congolaise aux impulsions fiscales et financières, son potentiel agricole exceptionnel et des conditions climatiques favorables à l'émergence des unités de micro, petite et moyenne transformation agro-industrielle. Ces unités sont susceptibles d'être développées par le secteur privé, sous réserve d'améliorations des infrastructures sociales et économiques nécessaires (énergie, transports, routes etc.) y compris dans le cadre des partenariats publics-privés.
36. **Tourisme, sport, culture et art comme atouts pour la RDC.** Aux atouts mentionnés ci-dessus, il faut ajouter l'immense production culturelle et artistique, l'important potentiel touristique et sportif qui offrent au pays un ensemble de traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, au-delà des biens et services marchands. Comme le soutiennent l'Unesco et la Banque Mondiale, la culture a de la place dans les programmes nationaux de développement et dans les programmes de coopération internationale.
37. **L'atout de l'extractif.** Dans le domaine des industries extractives, le pays possède d'importantes réserves de cuivre, de cobalt, de coltan et de diamants, ainsi que des ressources de gaz méthane qui peuvent attirer des flux considérables d'IDE. Les réserves estimées dans la ceinture de cuivre de la province du Katanga pourraient atteindre 70 millions de tonnes de cuivre, 5 millions de tonnes de cobalt et 6 millions de tonnes de zinc. Les réserves de diamants sont estimées à 150 millions de carats. Le lac Kivu contient des ressources de gaz méthane estimées à 50 milliards de Normal mètre cube (Nm³).
38. **Potentialités en énergie, assurances, services financiers et crédit carbone.** Le grand potentiel énergétique du site Inga et les nombreux sites de microcentrales sont en mesure d'assurer la sécurité énergétique du pays et de la sous-région. Dans le domaine

des services, le dynamisme du secteur bancaire, l'assainissement du secteur de la microfinance et la libéralisation du secteur des assurances pourraient ouvrir des perspectives plus assurées pour une participation accrue du secteur privé à l'investissement productif. Enfin, la RDC dispose d'un vaste gisement de crédits carbone qui représenterait entre 20 et 37 milliards de tonnes.

39. **Positionnement géographique comme atout.** Un autre atout considérable est la situation géographique du pays. Le positionnement de la RDC sur les couloirs de transport régionaux, les diverses ressources en eau transfrontalières (lacs et fleuves) et la présence sur son territoire de sites compétitifs et à grand potentiel hydroélectrique, le placent en première ligne pour saisir les opportunités offertes par les instruments de financement de l'intégration régionale. La position unique du pays, à la croisée des chemins entre le Centre, le Sud et l'Est de l'Afrique, lui offre aussi un potentiel important d'avantages dans le cadre des échanges commerciaux avec toutes les sous-régions du continent.
40. **Que faire face à ces situations et dynamiques défavorables ? Evolution optimiste : construction d'une économie à croissance inclusive comme modèle d'accumulation favorable au développement humain durable en RDC.** Il s'agit ici d'un processus qui peut arrêter le déclin de développement humain en RDC en inversant les situations et les dynamiques sous-jacentes mentionnées plus haut. On envisage la perspective de bâtir dans ce pays une économie à croissance inclusive. Ce type de croissance est entendu ici au sens très précis d'une croissance dont le rythme et les modalités mettent à contribution de façon inclusive les congolais en général et les pauvres en particulier. Tous participent à la production des richesses et au bénéfice de leur répartition et de leur redistribution. C'est cette croissance inclusive qui permet une réduction rapide et durable de la pauvreté car une de ses dimensions est d'établir la symbiose entre les secteurs porteurs de croissance (mines, hydrocarbures) et ceux porteurs d'emplois (agriculture, industrie, services). La croissance inclusive suppose par ailleurs l'intégration sociale et spatiale pour impliquer justement tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, public, privé, nationaux, étrangers) agissant à différentes échelles territoriales (local, national, régional, mondial).
41. Au regard des manifestations et des causes de la pauvreté en RDC analysées plus haut, on peut voir qu'une croissance inclusive renferme des potentialités d'un développement humain durable dans ce pays. En effet, le modèle d'accumulation est ici fondé sur l'ensemble de secteurs, et notamment sur ceux qui sont porteurs d'emplois massifs. Ceci permet non seulement de générer une croissance élevée et soutenue, mais de faire participer la majorité des congolais à la production. On réduit ainsi le grand facteur de risque au sous-développement humain que constitue le chômage urbain et rural. L'intégration spatiale qu'exige la croissance inclusive, permettra par ailleurs d'aménager le territoire national pour réduire le manque de centralité qui le caractérise, et qui est un facteur de vulnérabilité au sous-développement humain.

DEUXIEME PARTIE :
VISION DE DEVELOPPEMENT,
PERSPECTIVES ECONOMIQUE ET
SOCIALE, OBJECTIF ET ORIENTATION
STRATEGIQUE

Comment le Congo envisage son avenir ?

CHAPITRE 2-

La vision de développement, objectifs et orientations stratégiques

Que faire ? C'est la question que l'on se pose face aux défis et opportunités mis en exergue dans le diagnostic du chapitre précédent. L'esquisse de la réponse à cette question a été esquissée à la fin de ce même chapitre. On a parlé de construire une économie à croissance inclusive pour résoudre le problème du chômage, des revenus et donc de la pauvreté. Les détails des actions à mener pour construire ce type d'économie en RDC, seront fournis dans le chapitre prochain sur les domaines de concentration des interventions du gouvernement et de ses partenaires.

Le présent chapitre concerne les orientations stratégiques qui ont guidé l'élaboration de ces domaines d'intervention. On y expose la vision de développement qui sous-tendra les actions ou interventions du gouvernement et des partenaires. Les piliers qui portent ces orientations et ses interventions sont également énumérés. On fait état des objectifs de développement poursuivis en établissant les correspondances entre les thématiques des piliers et les ODD. Les ODD fondent par ailleurs la série d'indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation du PNSD. On projette de même des stades de développement que la RDC pourrait atteindre dans un scénario d'évolution séquentielle. Il est de même question de l'approche du nexus applicable dans les régions en crise en RDC.

II.1- DEVELOPPEMENT : VISION A LONG TERME, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS

42. Le relèvement des défis et l'exploitation idoine des opportunités mentionnées ci-haut peuvent faire de la RDC un vaste espace économique très diversifié, compétitif et créateur d'emplois décents. L'image ainsi projetée de la RDC à terme issue de l'Etude nationale prospective a été renforcée par celle du nouveau leadership politique qui est de « **voir tous les acteurs franchir ensemble les rivages de leur destin et mettre le cap de leur marche historique vers le changement en vue de bâtir un beau pays et de lui restituer ce qu'il avait de plus noble, avec comme valeurs cardinales :**

- **Un Congo réconcilié avec lui-même, où la division, la haine et le tribalisme sont bannis ;**
- **Un Congo fort dans sa diversité culturelle et l'attachement à la mère-patrie ;**
- **Un Congo tourné vers son développement dans la paix et la sécurité ;**
- **Un Congo dans lequel chacun mérite sa place.**

Cette image projetée du pays place ainsi « l'homme » dans toutes ses dimensions au cœur de l'action gouvernementale pour le sortir de la pauvreté. Cette vision se résume en « ... il nous faut bâtir un pays plus beau, une nation sans pauvreté »² autrement dit « vaincre la pauvreté »

2.1.1- VISION A LONG TERME DE DEVELOPPEMENT

43. Dans la quête des voies et moyens de sortir le pays de la pauvreté de masse qui le frappe et de le hisser, à terme, au rang des pays développés, les autorités au sommet de l'Etat et le peuple à la base partagent, depuis le début de l'année 2019, une vision commune de développement du pays qui tire son origine de l'ENP et enrichie par la vision du nouveau leadership et qui s'énonce comme suit : « **En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté** ».

2.1.2- ORIENTATIONS STRATEGIQUES OU PILIERS DES POLITIQUES ET ACTIONS DES POUVOIRS PUBLICS, AVEC L'APPUI DE LEURS PARTENAIRES TECHNIQUES, FINANCIERS ET SOCIAUX

44. Au regard de principaux défis relevés ci-dessus, les orientations stratégiques, se fondant sur les atouts majeurs ainsi que sur la perspective mise en exergue par l'Etude nationale prospective, de construire une économie à croissance inclusive, se déclinent selon les trois dimensions de cette croissance, à savoir : l'inclusivité sectorielle, spatiale et sociale. Les orientations stratégiques guideront évidemment la configuration des domaines de concentration des interventions des pouvoirs publics, des partenaires sociaux, techniques et financiers nationaux et étrangers. On dénombre ainsi quatre orientations comme suit.

² Programme de campagne du Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

45. **Valorisation du capital humain, développement social et culturel.** L'objectif ici, c'est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui est l'inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit impliquer dans sa réalisation comme dans la réparation de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...).
46. **Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix.** Il s'agit ici d'actions prioritaires destinées à créer les conditions de réalisation de la croissance inclusive dans ses trois dimensions, telles que déclinées dans les trois domaines d'actions prioritaires décrits ci-dessous. La bonne gouvernance politique doit comporter toute action susceptible d'institutionnaliser l'Etat congolais en séparant clairement le domaine public du domaine privé. La confusion entre ces deux domaines est à la base des failles qui ont toujours caractérisé la gestion de la chose publique en RDC. En économie, la bonne gouvernance englobera toutes les actions de stabilisation des équilibres macroéconomiques, ainsi que celles d'une bonne gestion des finances publiques : mobilisation maximale des recettes et amélioration de la qualité de la dépense publique. Dans les différents secteurs, la bonne gouvernance devra inclure toutes les actions induisant une gestion stratégique des secteurs-clé : agriculture, mines, hydrocarbures, industrie, électricité, eau, santé, éducation, environnement, numérique.
47. **Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.** Par cette action, on priorise l'inclusion sectorielle dans les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et dans ceux à forte potentialité d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie). L'extractif et l'agriculture sont ainsi considérés comme les deux catégories de secteurs productifs qui, avec des chaînes de valeurs approfondies, devront fonder l'économie congolaise à la première étape de son évolution séquentielle vers une économie à croissance inclusive. Plusieurs des autres secteurs qui ne sont pas considérés comme prioritaires seront entraînés par le développement de l'extractif et de l'agriculture. Il en est ainsi de l'industrie et du commerce qui seront boostés par l'approfondissement des chaînes de valeur minières et agricoles.
48. **Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures.** Pour plus d'inclusivité spatiale et pour réduire le manque de centralité du territoire congolais, on priorise ici les activités charpentant l'espace territorial congolais par des voies de transport, certes, mais aussi par d'autres infrastructures structurantes (balisages, fibre optique, centrales de production d'eau et d'électricité ...). Les activités minières et agricoles seront ainsi boostées par la présence des infrastructures énergétiques et de transport pour la transformation et l'évacuation de leurs produits. Les populations et les richesses ne seront plus comme actuellement concentrées à la périphérie du territoire congolais, y compris sa capitale Kinshasa. Les équipements de télécommunications devront viser la mise en place de l'économie numérique et d'autres activités qui vont opérer des mutations dans plusieurs secteurs, en surmontant les contraintes de temps et de lieu.

49. Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré. Ce domaine regroupe les actions qui garantissent la durabilité du développement, notamment par des activités qui contribuent à l'atténuation des effets de changements climatiques, ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents : inondations, érosions, glissements de terrain, chaleurs, sécheresse

2.1.3- LES OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

50. Les cinq orientations stratégiques ou piliers décrits ci-dessus devraient permettre de progresser vers l'accomplissement des ODD³ dont le PNSD sert d'instrument de réalisation :

Tableau 1 : Les objectifs du PNSD reflétant les ODD pour 2019-2023 et le New Deal

Priorités PNSD	ODD	NEW DEAL
1. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL		
L'Education et la formation comme clé du changement et principal ascenseur social (P11)	Objectif 4 :	PSG 4 Fondements économiques PSG 5 Revenus et services
Emploi	Objectif 8	
Développement du secteur de l'eau et de l'électricité et de l'habitat (P2)	Objectifs 6, 7 et 8	
L'accès aux soins de santé pour tous, ainsi que l'assurance d'une couverture de santé universelle (P11)	Objectif 3	
<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale et insertion des groupes vulnérables (P13) Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse et des enfants (P14) Mise en place d'un socle de protection sociale 	Objectif 5 Objectif 10 Objectif 11	
2. RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX		
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'autorité de l'État, promotion de l'État de droit et de la démocratie (P₂) Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'État (P₅) Qualité et efficacité de l'action publique Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale (P₁) Lutte contre la corruption et les crimes économiques (P₄) 	Objectif 16	PSG 1 Politique inclusive PSG 2 Sécurité PSG 3 Justice

³ Le tableau des cibles et indicateurs ODD sur la période est repris en annexe.

3. CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE		
Améliorer les politiques macros : Stabilité macroéconomiques	Objectif 8	PSG 4 Fondements économiques PSG 5 Revenus et services
Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive (P7)	Objectif 2	
Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne (P6)	Objectif 12 Objectif 9	
Accélérer l'intégration régionale et globale : Compétitivité Redynamisation de notre diplomatie et réhabilitation de son image de marque (P3)	Objectif 17	
4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURE		
Aménagement du territoire national (P8)		PSG 4 Fondements économiques PSG 5 Revenus et services
Les transports		
Développement du secteur de l'eau et de l'électricité (P12)	Objectif 6 Objectif 7	
Promotion et développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (P9)	Objectif 9	
5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE		
Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable (P10)	Objectif 13	PSG 4 Fondements économiques PSG 5 Revenus et services
	Objectif 14	
	Objectif 15	
Le développement rural		
Le développement urbain		
ODD transversal	Objectif 1	

II.2- SEQUENCES DE DEVELOPPEMENT, INDICATEURS ET APPROCHE NEXUS

2.2.1- SEQUENCES DE DEVELOPPEMENT

51. La RDC entend atteindre son niveau de développement en 3 grandes phases à savoir :

(i) devenir pays à revenu intermédiaire (1^{er} palier) à l'horizon 2030 grâce à la transformation de l'agriculture. Cette première séquence devra se traduire par l'accroissement de la productivité et le rendement du secteur agricole pour booster le secteur primaire, ainsi que par le développement des parcs agro-industriels et des centres de développement intégré afin d'attirer plusieurs capitaux dans le secteur agricole ; (ii) atteindre le stade des pays à revenu intermédiaire (2^{ème} palier) à l'horizon 2040 grâce à la transformation de l'industrie ; cette deuxième séquence, orientera l'action vers l'industrialisation intensive pour créer plus de valeurs ajoutées et développer plus des chaînes de valeur ; (iii) la troisième séquence consistera à rejoindre le club des pays à revenu élevé à l'horizon 2050 grâce à une accumulation des connaissances ; il s'agira de bâtir une société de connaissance en investissant massivement dans l'accumulation du capital humain et la recherche-développement.

2.2.2 CONTEXTUALISATION DES ODD ET DE L'AGENDA 2063

52. La RDC s'est engagée dans l'agenda 2030 et articule sa stratégie autour des Objectif de Développement Durable (ODD). Pour ce faire, l'exercice de conceptualisation et de priorisation des ODD qu'elle a mené lui ont permis de définir un package de 38 cibles et 58 indicateurs. Un travail de cartographie des cibles des ODD couplés à leurs indicateurs a permis de définir les valeurs de références selon différentes sources, ainsi que leurs projections au cours des prochaines années.
53. Le profil d'évaluation des ODD en RDC à l'horizon 2020, en lien étroit avec les valeurs-cibles de l'Agenda 2030, est repris dans le tableau ci-dessous. Ce dernier définit pour les indicateurs bornés, la trajectoire idéale pour rencontrer les valeurs-cibles de chaque indicateur à l'horizon 2030. Il permet, par conséquent, d'évaluer l'efficacité des politiques nationales. Toutefois, étant donné que le PNSD échoit en 2022, les valeurs définies pour chaque indicateur sont bornées à cette échéance. Pour les indicateurs où il n'y a aucune valeur, il s'agit simplement des indicateurs pour lesquels il n'existe pas encore de données pour l'instant. De ce fait, ils constituent un gap. Quant aux indicateurs ne disposant que d'une seule observation, il s'agit des indicateurs non bornés. En conséquence, les bornes à l'horizon 2030 restent à définir au niveau national, sans trahir l'ambition de l'Agenda. Cependant, la valeur renseignée correspond soit à la valeur réelle relative à ladite année, soit à la dernière observation disponible dans l'appareil statistique national.

2.2.3 APPROCHE NEXUS

54. **Ne laisser personne de côté.** Dans l'optique de la réalisation de cette visée de l'Agenda 2030, la mise en œuvre du PNSD se basera, entre autres, sur l'approche du Nexus « humanitaire, développement et paix » qui imprime une nouvelle façon de travailler. Ceci répond à la vision du Gouvernement congolais en faveur d'une démarche plus cohérente et convergente entre les acteurs de l'aide humanitaire, ceux du développement et ceux de consolidation de la paix afin de ne pas compromettre l'engagement en faveur d'une action humanitaire fondée sur de principes, en particulier dans les situations de conflit armé. Cette approche permet de dépasser les « silos » du développement, de l'humanitaire et de la consolidation de la paix et vise à garantir la sécurité, la dignité et la capacité de prospérer de plus vulnérables.
55. **Une approche de complémentarité.** La fourniture d'une aide humanitaire d'année en année ne suffira pas à prévenir une érosion accrue des capacités locales, ni à ramener les communautés sur la voie du développement durable. Les principes du Nexus « humanitaire, développement et paix » permettront de mettre en place cette approche de complémentarité, offrant aux acteurs humanitaires la perspective de s'inscrire dans une vision globale de « stratégie de sortie », en misant sur la responsabilité partagée d'une trajectoire de développement durable.
56. **Prioriser la réduction des risques et de la vulnérabilité.** Parmi les interventions de développement, il sera mis en priorité celles qui contribuent à réduire les risques (en ciblant les sources d'évènements déclencheurs de crises), ainsi que celles qui réduisent la vulnérabilité (en ciblant les déficits chroniques de développement et la précarité sociale).

57. Thématiques prioritaires du Nexus. Le Gouvernement a été pleinement impliqué dans l'identification des thématiques prioritaires retenues pour cette approche Nexus, qui du reste, sera appliquée dans des zones géographiques ciblées. Il s'agit de : (i) l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; (ii) l'accès aux services de bases ; (iii) le mouvement forcé de populations ; et (iv) la violence sexuelle basée sur le genre. Un cadre commun sera développé pour ces quatre thématiques sous forme des Résultats Collectifs pour assurer une planification et programmation conjointe des acteurs de développement, humanitaires et de consolidation de la paix qu'ils soient du Gouvernement, de la famille onusienne, des ONG nationales et internationales, des bailleurs bilatéraux et des banques multilatérales de développement.

Draft PNSD

CHAPITRE 3-

Les domaines de concentration des interventions des pouvoirs publics et de leurs partenaires

Les contenus des piliers ou domaines de concentration du PNSD suivent la logique d'effets ou de résultats prioritaires recherchés ou attendus, et donc celle de domaines d'actions ou d'activités prioritaires permettant de produire ces effets ou d'atteindre ces résultats. Rappelons que les effets prioritaires recherchés se déclinent dans les trois dimensions que doit revêtir une croissance inclusive en général et en particulier en RDC, à savoir : l'inclusivité sociale, sectorielle et spatiale. C'est cette logique qui fonde la priorisation dans les 4 piliers ou domaines d'actions ou activités prioritaires du PNSD, portant sur la valorisation du capital humain, la diversification sectorielle, l'aménagement du territoire, et le développement durable. Un cinquième pilier ou domaine d'actions prioritaires sur la gouvernance est proposé pour regrouper les activités devant réaliser les conditions de mise en œuvre des 4 domaines précédents.

On propose de hiérarchiser les piliers comme suit :

- I. Valorisation du capital humain, développement social et culturel ;
- II. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix ;
- III. Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ;
- IV. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ;
- V. Développement durable et équilibré.

Par ailleurs, le processus de mise en œuvre du PNSD exige qu'on établisse une gouvernance propice en vue d'implanter les bases d'une croissance inclusive par le développement humain et durable, la diversification de l'économie et l'aménagement du territoire. L'impact final est l'atteinte des premiers paliers d'une économie à revenu Intermédiaire. La hiérarchie rejoint également les priorités du nouveau leadership politique pour qui l'avènement en RDC d'un état de droit et le développement centrés sur l'homme viennent en amont de toute son action. Ce chapitre résume pour chaque secteur les stratégies et quelques actions prioritaires pour la période 2019-2023. Les détails des actions sont repris dans le Programme d'Action Prioritaire (PAP). Il y lieu de noter que la priorisation stratégique pour chaque secteur s'articule comme suit :

- (i) la situation et les défis ; quelle est la situation et quels sont les principaux obstacles à lever afin d'accélérer l'épanouissement du secteur en question ?
- (ii) les objectifs stratégiques : quels sont les grands objectifs poursuivis pour l'horizon 2023 ?
- (iii) les actions prioritaires à moyen terme : quels sont les projets et actions phares en exécution qui sont programmés pour 2019-2023) ?

A. PILIER I. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

58. L'objectif ici, c'est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui est l'inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit en effet impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...). Par rapport aux autres dimensions de la croissance inclusive, diversification sectorielle (pilier III) et aménagement du territoire (pilier IV), l'inclusion sociale fournit les ressources humaines de qualité et en bonne santé qui sont nécessaires à la diversification sectorielle ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

Développement humain

A.1- L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

(i) Situation et défis

59. L'enseignement pré-primaire a connu une expansion importante en 2014-2015, expansion due essentiellement à l'offre privée. On compte plus d'écoles privées (59%) que publiques (41%). Néanmoins, les enfants sont inscrits autant dans le privé (53%) que dans le public (47%). On compte en moyenne 51,3% de filles contre 48,7% de garçons. La majorité d'éducateurs du pré-primaire sont des Diplômés d'Etat (64,9%), et sont des femmes (94,2%). L'enseignement pré-primaire enregistre plus d'enfants en milieu urbain (52%) qu'en milieu rural (48%). Cependant, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) reste faible, avec 4,2% d'enfants de 3 à 5 ans scolarisés en 2014. L'analyse montre une disparité de l'offre, d'une part, entre les provinces et, d'autre part, entre les milieux urbain et rural.
60. S'agissant de l'enseignement primaire, on constate également une forte expansion des effectifs au cours de la dernière décennie. La couverture scolaire s'est aussi améliorée, le TBS est passé de moins de 90% en 2007 à 110% en 2015, avec 47,6% des filles et 52,4% des garçons. Pour les filles et les garçons en 2013, le TNA était de 67% et le TBS de 101% ; tandis qu'en 2015 le TNA était de 70% et le TBS était de 110%.
61. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il a été enregistré en 2015 un TBA de 50,9% ; un TBS de 39,5%, un TA de 29% et l'Indice de Parité fille-garçons de 0,6%. Bien que les taux d'accès soient plus bas pour les deux cycles du secondaire, leur TBS respectif a toutefois augmenté, passant de 56% à 67% et de 38% à 59% sur la même période. Cependant, la scolarisation dans les deux cycles du secondaire révèle que l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles a diminué au premier cycle comme au second cycle, passant respectivement de 21 à 18 points de %, et de 21 à 20 % entre 2005 et

20124. Par ailleurs, le problème d'enfants d'âge primaire en dehors de l'école apparaît être un phénomène essentiellement rural. Ainsi, sur les 3,5 millions d'enfants entre 6 et 11 ans en dehors de l'école (soit 26,7% de la tranche d'âge), la vaste majorité, environ 1,36 millions de filles et 1,39 millions de garçons, vivent en milieu rural.

62. Au cours de la période 2019-2023, les efforts du Gouvernement porteront sur la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement ainsi que sur l'accélération des mesures d'accompagnement, notamment celle sur l'augmentation significative du budget de l'éducation. Pour assurer l'atteinte des Objectifs sectoriels, les principaux défis à relever sont : (i) adoption d'une stratégie claire d'intégration des écoles et du personnel qui ne sont pas répertoriés par le SECOPE ; (ii) mise en œuvre de programmes et de mesures favorisant l'équité en matière d'éducation et réduire le nombre d'enfants non-scolarisés ; (iii) révision des programmes scolaires afin de les adapter aux réalités congolaises ; (iv) optimisation des approches, des programmes de cours et des options ; (v) établissement d'un système uniformisé de gestion de l'école publique ; (vi) investissement dans les canaux alternatifs d'offre de services (l'apprentissage à distance à l'aide des TIC) ; (vii) intégration systématique des programmes thématiques transversaux notamment le VIH/SIDA dans le programme national.

(ii) Objectifs sectoriels

63. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de construire, grâce à la gratuité, un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active.

OBJECTIF 1 :	Etendre l'accès (i) mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base ; (ii) réhabilitation des infrastructures existantes ; (iii) création des cantines scolaires dans 3 000 écoles primaires ; (iv) recrutement d'environ 156 000 enseignants supplémentaires pour les écoles publiques ; etc.
OBJECTIF 2 :	Promouvoir l'équité (i) construction de nouvelles écoles dans les zones non couvertes (milieu rural, zones périurbaines), remplacement des écoles existantes (hors normes), réhabilitation d'environ 50 000 salles de classes hors normes ; (ii) octroi de bourses ou d'aides directes ciblées ; etc.
OBJECTIF 3 :	Améliorer la qualité de l'éducation de base (i) mise en place des systèmes de suivi et d'assurance qualité ; (ii) promotion d'un environnement éducatif propice à l'apprentissage ; (iii) construction de latrines, des points d'eau, etc.

⁴ Annuaire statistique 2014-2015 du Ministère de l'EPSP.

A.2- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTISANAT ET METIERS

(i) Situation et défis

64. La demande d'enseignement technique et professionnel est élevée : un élève sur quatre choisit une filière technique. Cependant l'offre de l'enseignement technique et professionnel est de création récente : 57% des écoles ont été construites depuis 1991. Elle est également insuffisamment développée à travers le pays. Il sied de noter aussi que près de 90 % de structures ne disposent pas d'équipements, ni des autres ressources matérielles et didactiques. Les filières de formation (un total de 39) répondent mal aux besoins de la communauté. De plus, la formation initiale d'enseignants est jugée inadéquate, et le système national de formation continue est inopérant. Finalement, la démotivation et le moral bas des enseignants peu rémunérés affectent négativement leur rendement.
65. Le sous-secteur fait face à plusieurs défis, parmi lesquels : (i) la perception de la société selon laquelle l'enseignement technique et professionnel est réservée aux enfants moins doués ; (ii) l'adéquation formation-emploi ; (iii) l'amélioration de la qualité des infrastructures d'apprentissage (classes, ateliers, et laboratoires) ainsi que celle des équipements et matériels didactiques ; (iv) le développement des pratiques professionnelles et l'élaboration des plans de formation des formateurs ; (v) le maintien des enseignants qualifiés dans le secteur, (vi) l'organisation des stages formalisés.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Accroître l'accès, l'équipe et la rétention (i) promotion de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle ainsi que l'esprit d'entreprise ; (ii) construction et réhabilitation des écoles techniques et professionnelles ainsi que des centres de formation professionnelle dans les 30 provinces éducationnelles ; et (iii) mise en œuvre de la politique de rétention des apprenants (l'incitation des filles et des personnes vivant avec handicap à l'ETP) ; etc.
OBJECTIF 2 :	Améliorer la qualité de l'apprentissage (i) dotation des écoles et des centres de formation professionnelle en équipement et matériels adéquats dans les 30 provinces ; et (ii) actualisation des autres programmes restants selon l'approche par compétences ; etc.
OBJECTIF 3 :	Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur (i) élaboration du Cadre National de Qualification et de Certification ; (ii) organisation des Chambres des métiers et artisanat au niveau nationale, provincial et local ; etc.

A.3- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

(i) Situation et défis

66. Suite à la prolifération et émiettement des établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire (EESU), le Gouvernement a organisé en 2010 et 2011 l'audit organisationnel et l'enquête de viabilité des ESU publics et privés. Les résultats de cet audit ont révélé que, 21% des établissements étaient viables, 44% de viabilité intermédiaire, et 35% classés non viables par conséquent fermés. De plus d'un millier en 2008, l'ESU compte en 2016, 843 EESU dont 456 du secteur privé avec un effectif total de 437.529 étudiants, avec moins de 1% d'étudiants étrangers. Il existe des établissements et filières fermés mais qui continuent à fonctionner parfois sous d'autres appellations. De même, on dénombre pour la même année, 33,7% des établissements du secteur public et 39% du secteur privés, sans infrastructures propres.
67. Par ailleurs, tous les EESU ne sont pas logés à la même enseigne en termes d'équipements scientifiques et bibliothèques. En effet, 39% des établissements disposent de laboratoires ou d'ateliers, et 30% ont des bibliothèques conformes aux standards internationaux. Dans le domaine du numérique, les EESU sont enclavés numériquement suite surtout à la non connexion à la fibre optique et à une carence criante en outil informatique, avec 5 ordinateurs pour 100 étudiants.
68. En ce qui concerne le personnel enseignant, les EESU ont fonctionné, au cours de l'année académique 2015-2016, avec 39.726 enseignants, dont environ 8% des enseignants de rang professoral, avec une prédominance du secteur public (95%). L'âge moyen d'un enseignant qualifié est de 65 ans d'où la problématique de la relève académique. Sur la période de 2011 à 2016, seulement 1.062 thèses ont été soutenues soit une moyenne annuelle de 177 thèses ; ce qui est de loin inférieur aux besoins projetés de 2.304 doctorats par an pour atteindre la norme de 25 étudiants pour 1 professeur, d'ici 2025. Cette situation d'insuffisance des effectifs d'enseignants qualifiés amène plusieurs d'entre eux à prêter en moyenne annuelle 500 heures contre 270 légalement reconnues. Par contre, le secteur public de l'ESU compte plus d'administratifs (28.473) que d'enseignants (23.944), soit 1,2 administratif pour 1 enseignant. En ce qui concerne, la demande en éducation, environ 150.000 nouveaux diplômés de secondaire frappent chaque année aux portes de l'enseignement Supérieur. Sur le total des étudiants enregistrés en 2015- 2016, seuls 18,3% sont inscrits dans les filières en lien avec les secteurs porteurs de croissance.
69. Le sous-secteur de l'ESU est caractérisé par les défis suivants : (i) la maîtrise du nombre des universités et instituts supérieurs ; (ii) la couverture du déficit en infrastructures, équipements et matériels didactiques ; (iii) l'augmentation du nombre du personnel enseignant qualifié ; (iv) la maîtrise de la demande éducative au supérieur en accroissement chaque année.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Développer et favoriser l'accès et l'équité des formations scientifiques, technologiques et professionnelles (i) développement des infrastructures et meilleure répartition territoriale de l'offre de formation ; et (ii) création des Ecoles doctorales pour développer le vivier des chercheurs et enseignants chercheurs ; etc.
OBJECTIF 2 :	Assurer la formation qualité pour s'ouvrir à l'international. (i) mise en place du système LMD ; (ii) création d'une Agence Nationale d'Assurance-Qualité et opérationnalisation des Cellules d'Assurance-Qualité dans chaque établissement ; etc.
OBJECTIF 3 :	Améliorer la gouvernance des ESU. Systématisation des audits organisationnels et de viabilité des EESU tous les trois ans ; etc.
OBJECTIF 4 :	Intensifier les actions de lutte contre le VIH/Sida, de violence sexuelle, des IST dans tous les établissements de l'ESU (i) organisation des cours sur le VIH/SIDA ; et (ii) organisation des campagnes de sensibilisation contre les violences sexuelles dans tous les établissements de l'ESU ; etc.

A.4- LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

(i) Situation et défis

70. La longue crise dans laquelle la République Démocratique du Congo est plongée depuis plus de trois décennies, a eu des conséquences néfastes sur la recherche scientifique. Raison pour laquelle, le secteur de la recherche scientifique et technologique n'a pas pu apporter une réelle contribution aux défis multiples de développement du pays. Le secteur est en outre caractérisé notamment par l'inexistence d'une politique scientifique nationale, l'absence d'interaction entre les institutions de recherche et les entreprises utilisatrices des résultats, le faible niveau de coopération en matière de recherche scientifique et technologique, ainsi que l'inadéquation entre la Recherche et le Développement.
71. En vue de permettre à la recherche scientifique de jouer effectivement son rôle dans l'action de développement de la RDC, les défis à relever par le secteur sont : (i) élaboration d'une politique scientifique et de développement technologique ; (ii) production des textes légaux et réglementaires du sous-secteur ; (iii) dotation des Institutions de Recherche en infrastructures et en équipements adaptés aux nouvelles technologies ; (iv) formation d'une masse critique des chercheurs ; (v) renforcement du système de promotion, de vulgarisation et de valorisation des résultats de recherche notamment dans les domaines de la médecine (INRB, CUK) et de l'agronomie (INERA) ; et (vi) structuration de la recherche scientifique universitaire

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles (i) formulation de la politique scientifique nationale et de développement technologique ; et (ii) production des indicateurs de la Recherche-Développement et de l'innovation ; etc.
OBJECTIF 2 :	Renforcer les capacités d'offre de la recherche (i) formation du personnel scientifique et technique ; et (ii) réhabilitation et équipement des centres, instituts et services de recherche existants ; etc.
OBJECTIF 3 :	Renforcer les capacités d'offre des connaissances scientifiques, techniques et d'innovations (i) redynamisation des mécanismes de promotion, valorisation et vulgarisation des résultats de recherche ; et (ii) sensibilisation des élèves, étudiants à l'éveil de la culture scientifique ; etc.

A.5- SANTE PUBLIQUE

(i) Situation et défis

72. La couverture en soins de santé de qualité pour la population de la RDC est encore insuffisante, suite au déficit de satisfaction des besoins en infrastructures, en équipements, en médicaments et intrants essentiels, ainsi qu'en personnel de santé de haut niveau. Les données de l'enquête SARA5 en 2014, indiquent que, sur l'ensemble des formations sanitaires du pays, l'indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux a été évalué à 27% pour les équipements essentiels, et à 20% pour les médicaments essentiels. Moins de 12% des formations sanitaires offrent les soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Les questions relatives à la nutrition ainsi qu'aux infections au VIH parmi les adolescents, les jeunes de 10 à 19 ans et les femmes en âge de procréer, sont comptées parmi les problèmes brûlants du secteur.
73. Les principaux défis sont les suivants : (i) amélioration de l'accessibilité aux soins de santé de qualité ; (ii) couverture sanitaire universelle, avec un accent particulier sur la santé de reproduction, santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA) ; (iii) intensification de la lutte contre la maladie, dont le VIH/Sida ; (iv) financement de la mise en œuvre du Plan Stratégique Multisectoriel d'élimination du choléra en RDC ; et (v) renforcement de la coordination multisectorielle des interventions.

⁵ SARA : Services Availability and Readiness Assessment

(ii) Objectifs sectoriels

74. L'ambition du Gouvernement est d'atteindre la couverture universelle des soins de santé primaire pour tous, d'ici à l'horizon 2030. Dans cette optique, il compte faire passer la dépense de santé par habitant d'une moyenne de 3,2 USD à environ 15 USD, au-dessus de la moyenne en Afrique subsaharienne située à 10 USD par habitant. Pour ce faire, le Gouvernement entreprend une approche progressive, à savoir : dans un premier temps, l'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires et agents de l'Etat, la subvention des interventions ciblant les enfants âgés de 0 à 5 ans et au contrôle prénatal et de la maternité pour induire une baisse sensible à terme du taux de mortalité et l'assistance médicale ciblée des vulnérable et personnes démunies.
75. Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à mener son action en focalisant ses efforts sur les trois objectifs stratégiques ci-après :

OBJECTIF 1 :	Développer les Zones de Santé et assurer la continuité des soins avec un focus sur l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux soins de qualité dans la dynamique de la CSU (i) priorisation et renforcement des interventions relatives à la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et la nutrition dans les politiques et programmes de développement, notamment au moyen des interventions spécifiques et sensibles dont la vaccination des enfants et des femmes, l'amélioration de la qualité des consultations prénatales ; (ii) renforcement de la lutte contre Grandes endémies (Paludisme, Tuberculose, VIH/Sida, Trypanosomiase...) et les maladies non-transmissibles et (iii) intensification de l'approche multisectorielle et renforcement de la surveillance épidémiologique et de la sécurité sanitaire.
OBJECTIF 2 :	Appuyer le développement des ZS par le renforcement des piliers du système de santé (i) Renforcement de la disponibilité, la motivation et le développement des capacités des professionnels de santé et du personnel administratif dans les centres de santé et hôpitaux publics ; (ii) investissement en infrastructures et équipements pour amélioration de la couverture avec la poursuite du projet d'équipements des structures de santé y inclus dotation des hôpitaux généraux de référence en ambulances médicalisées (véhicules et/ou hors-bord), etc. (iii) renforcement de la réglementation pharmaceutique et de chaîne d'approvisionnement, (iv) renforcement de la qualité de l'information sanitaire pour la prise de décisions et (v) amélioration du financement de la santé à travers les mécanismes de mobilisation des ressources, mise en commun et achat stratégique à travers des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux services et soins de santé conformément à la stratégie de financement de la santé.
OBJECTIF 3 :	Renforcer la gouvernance et le pilotage du secteur (i) renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge de la prestation des services et de la surveillance épidémiologique à tous les niveaux ; (ii) réformes, actualisation des textes législatifs et

réglementaires ; (iii) renforcement du système de contrôle de qualité des médicaments, lutte contre les faux médicaments et les médicaments contrefaits en réglementant les circuits d'importation, de production et d'approvisionnement ; (iv) renforcement des conditions d'agrément des nouvelles pharmacies et formations médicales, (v) mécanisation des professionnels de santé et du personnel administratif et augmentation des effectifs dans les centres de santé et hôpitaux publics ; (vi) réorganisation de la médecine traditionnelle et sa revalorisation scientifique en finançant les recherches y relatives, etc.

OBJECTIF 4 : Améliorer l'accessibilité aux soins de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent

(i) mise en place des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux soins de santé ; (ii) appui à la gratuité du contrôle prénatal et de la maternité, ainsi qu'investissement dans le programme de planning familial ; etc.

Insertion sociale

A.6- CREATION D'EMPLOIS

(i) Situation et défis

76. Le marché du travail en République Démocratique du Congo (RDC) est caractérisé par un déséquilibre entre l'offre de travail (la main-d'œuvre) provenant des ménages et sa demande qui émane des employeurs ou des autres ménages. Le taux d'activité qui renseigne sur l'offre de la main d'œuvre s'établit à (67,6%) cachant le phénomène du chômage qui cohabite avec l'informalité et une pauvreté profonde.
77. Le secteur de l'emploi reste confronté à plusieurs défis qui sont relevés ci-après : (i) réduire le taux de chômage et de sous-emploi ; (ii) résoudre la problématique de l'inadéquation entre la formation et l'emploi ; (iii) accroître le taux d'emploi dans le secteur formel ; (iv) réduire les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail ; (v) faciliter l'accès des groupes sociaux défavorisés à l'emploi et à la formation professionnelle ; et (vi) création des emplois massifs décents pour les jeunes au niveau des communautés locales.

(i) Objectifs sectoriels

78. Pour relever ces défis, le Gouvernement entend accroître de (25%) le taux d'emploi formel ; augmenter de (50%) la proportion de jeunes qui accèdent à un emploi décent et réduire le taux de chômage à (10%). Les objectifs stratégiques sont :

OBJECTIF 1 : Placer l'emploi au centre des politiques publiques

(i) promotion de l'emploi dans les politiques macroéconomiques ; et (ii) intégration de l'emploi dans les politiques sectorielles, etc.

OBJECTIF 2 :	Accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé (i) renforcement du cadre institutionnel incitatif à la création et au maintien de l'emploi ; (ii) promotion de la culture entrepreneuriale et l'auto-emploi ; (iii) appui au Programme d'Urgence d'Intégré de Développement Communautaire (PUIDC), etc.
OBJECTIF 3 :	Améliorer la formation professionnelle et l'employabilité des populations ciblées (i) mise en place des mécanismes pour assurer l'adéquation entre l'emploi et la demande des compétences ; et (ii) mise en place des mesures permettant d'aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter aux nouvelles technologies en vue de la satisfaction des futurs besoins du marché du travail axés sur l'économie verte, etc.
OBJECTIF 4 :	Organiser le système d'information et améliorer la gouvernance du marché du travail (i) renforcement des capacités institutionnelles de l'ONEM ; (ii) renforcement du système de traitement et de gestion des demandes d'emplois par le bureau privé de placement, etc.
OBJECTIF 5 :	Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables (i) mise en place des dispositifs d'appui à l'insertion socio-économique des jeunes par l'incubation et la formation stage-emploi ; (ii) formation professionnelle des hommes, femmes et jeunes en situation de vulnérabilité et leur initiation aux petits métiers et leur regroupement dans les coopératives, etc.
OBJECTIF 6 :	Renforcer les capacités institutionnelles des structures chargées de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle (i) inventaire des besoins en personnel des différentes structures ; (ii) organisation des ateliers, des sessions et des séminaires d'information et de formation sur les questions relatives à l'emploi, etc.
OBJECTIF 7 :	Promouvoir l'entreprise du type moderne par la formalisation de l'économie informelle et sa modernisation (i) révision des mécanismes existant pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ; (ii) gestion de migration de la main d'œuvre de l'informel au formel ; etc.

A.7- L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT

(i) Situation et défis

79. Le diagnostic du secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement révèle que les populations de la République Démocratique du Congo peinent à s'approvisionner en eau potable et n'ont pas accès aux services d'assainissement adéquats et n'ont pas la maîtrise des bonnes pratiques d'hygiènes et ce, malgré ses potentiels énormes en ressources hydrologiques et hydrogéologiques. Par ailleurs, le potentiel tant vanté par tous restera sans valeur si la gestion de ces ressources ne suit pas une logique capable de garantir leur utilisation pour le bien des générations présentes et futures.

80. Malgré ses forts potentiels en ressources, la République Démocratique du Congo connaît des difficultés d’approvisionnement en eau potable. Selon les dernières statistiques, elle présente ainsi un des taux d’accès à l’eau potable le plus faible en Afrique, soit 52 % en 2017 (JMP, 2017). Aussi, la RDC présente un taux à l’assainissement le plus faible en Afrique, soit 23% en 2017 (JMP, 2017), ce qui ne lui a pas permis d’atteindre entre autres les OMD en 2015.
81. Pour assurer une bonne gouvernance et une gestion durable des Ressources en Eau, les défis ci-après doivent être surmontés : (i) équipement du réseau d’observation et de monitoring des Ressources en Eau ; (ii) inventaire complet de toutes les Ressources en Eau disponibles ; (iii) banque des données fiables sur la qualité et la quantité des Ressources en Eau ; (iv) gestion intégrée des ressources en eau ; et (v) mise en place d’une autorité de gestion au niveau du bassin versant.

(ii) Objectifs sectoriels

82. Dans ce domaine l’objectif du Gouvernement est d’améliorer l’accès des populations urbaines et rurales à l’eau potable. Dans ce cadre, il s’agira :

OBJECTIF 1 :	Accroître le taux d’accès à l’eau potable (i) Elaboration des textes d’application de la Loi no15/026 le 31 décembre 2015 relative à l’eau ; (ii) Instauration d’un système de contribution financière de l’Eau (CFE) ; (iii) Réalisation des études de faisabilité des projets de construction et réhabilitation des infrastructures d’approvisionnement en eau potable dans les 26 provinces, etc.
OBJECTIF 2 :	Réduire le taux des maladies liées à l’eau (i) Appui au projet de lutte contre les maladies hydriques
OBJECTIF 3 :	Améliorer les services d’assainissement et hygiène (i) Elaboration d’un schéma Directeur de l’Assainissement dans chaque province ; (ii) Accompagner les ETD à mettre en place le mécanisme de gestion des déchets solides ; (iii) Validation du code de l’Hygiène et du projet d’arrêté portant fonctionnement des brigades d’hygiène ; (iv) plaidoyer pour la validation des normes EHA dans les formations sanitaires en RDC, etc.
OBJECTIF 4 :	Gérer durablement les Ressources en Eau (i) création d’un Fonds de Gestion des Eaux (FGE) ; (ii) Elaboration d’un schéma Directeur d’Aménagement et Gestion des Ressources en Eau (SDAGE), etc.

A.8- LA PREVOYANCE SOCIALE

(i) Situation et défis

83. En RDC, environ 10% de la population active bénéficient d'une couverture sociale. Il s'agit des employés du secteur privé et paraétatique, gérés par le Régime Général de Sécurité Sociale et ceux des régimes spéciaux (fonctionnaires et agents de l'Etat). Le reste de la population active, soit environ 88,6% évolue dans le secteur informel.
84. Soucieux de cette problématique, le Gouvernement a initié depuis 2012 le processus d'extension de la couverture de protection sociale à toute la population congolaise, en élaborant « La Politique Nationale de Protection Sociale » ainsi que sa stratégie de mise en œuvre.
85. L'un des défis majeurs est la couverture de la protection sociale à la population congolaise en général et en particulier aux travailleurs des secteurs informel et agricole, ainsi qu'aux autres indépendants.

(ii) Objectifs sectoriels

- Objectif 1 :** Promouvoir des mécanismes pour garantir l'accès de tous aux services sociaux de base et une sécurité élémentaire de revenu notamment pour les personnes vulnérables
- (i) Organisation de la campagne d'amélioration des connaissances de la majorité de la population sur l'organisation et le fonctionnement du système congolais de la prévoyance sociale ; (ii) actualisation de l'arsenal juridique et réglementaire sectoriel, etc.
- Objectif 2 :** Renforcer et étendre un système d'assurance sociale fiable et économiquement viable
- (i) Création d'une structure paraétatique d'assurance sociale en faveur des travailleurs des secteurs informel et agricole, ainsi qu'aux autres indépendants ; (ii) Installation de la structure au niveau provincial, etc.
- Objectif 3 :** Renforcer le cadre institutionnel, les capacités et le financement de la protection sociale
- (i) Développement des normes et standards pour la prise en charge des groupes spécifiques et renforcement du contrôle et de l'inspection dans la mise en œuvre des prestations de prévoyance sociale ; (ii) Plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la protection sociale, etc.

A.9- LES AFFAIRES SOCIALES

(i) Situation et défis

86. Le secteur de la protection sociale non contributive en RDC reste caractérisé par des inégalités sociales très criantes, et ce, nonobstant certains textes de lois et des initiatives visant à les corriger ainsi que des institutions chargées de leur mise en œuvre. Il sied de noter que la portée des activités de protection sociale demeure très limitée malgré la croissance économique très soutenue enregistrée entre 2001 et 2015 et une baisse du taux de pauvreté de 71 % (2005) à 64 % (2012)⁶. La RDC est aussi caractérisée par une extrême pauvreté avec 87,7% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté et 74% vivant en dessous du « seuil de pauvreté multidimensionnel ».
87. Par ailleurs, le secteur de la protection sociale des groupes vulnérables est caractérisé par : (i) l'insuffisance dans la couverture et la qualité des prestations sociales ; (ii) la faible prise en charge des indigents et vulnérables du fait du vieillissement des infrastructures dédiées ; (iii) la faiblesse du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF).
88. Les défis portent essentiellement sur : (i) la promotion et la protection sociale des droits des personnes en situation difficile ; (ii) la prise en charge d'un effectif croissant des personnes vulnérables face aux risques divers faute d'infrastructures sociales adéquates ; (iii) l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base de qualité et à un revenu minimum ; (iv) la lutte contre toutes formes d'exclusion, de vulnérabilité et de pauvreté, les inégalités pour promouvoir la cohésion sociale ; et (v) le défi de coordination opérationnelle des acteurs.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles (i) amélioration du cadre juridique d'exercice de l'action sociale, de promotion et protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation difficile ; (ii) mobilisation des ressources en faveur de la protection sociale non contributive, etc.
OBJECTIF 2 :	Améliorer la protection sociale des groupes vulnérables (i) construction, réhabilitation et équipement des infrastructures sociales du MINAS et celles de prise en charge des personnes vulnérables, y compris les centres de rattrapage scolaire, d'apprentissage professionnel et d'alphabétisation ; (ii) mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale des personnes pauvres et vulnérables, etc.
OBJECTIF 3 :	Renforcer la solidarité nationale (i) promotion des mécanismes de la cohésion nationale ; et (ii) mise en place d'un fond d'appui à la solidarité nationale, etc.

⁶ L'enquête 1-2-3 porte sur trois volets de la vie économique et sociale, à savoir l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages. Elle permet d'apprécier la dynamique de pauvreté d'un pays entre deux périodes dans ces 3 volets et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de développement.

A.10- LES AFFAIRES HUMANITAIRES

(i) Situation et défis

89. La RDC enregistre en récurrence des crises humanitaires liées aux catastrophes naturelles ou artificielles, aux conflits civils et armés, aux épidémies, aux accidents majeurs et autres situations d'urgence. En présence des ressources financières et humaines limitées pour faire face aux conséquences engendrées par ces situations des interventions humanitaires d'urgence sont mises en œuvre tant soit peu à travers le territoire national. Il sied de constater une couverture humanitaire insuffisante ou partielle des structures de l'action humanitaire publique sur le territoire national par rapport aux besoins.
90. Ainsi dans ces domaines, bon nombre de défis sont à relever et portent essentiellement sur la nécessité de : (i) l'amélioration de la qualité du personnel dans le domaine de l'action humanitaire et de la solidarité nationale ; (ii) l'amélioration de la communication entre les acteurs humanitaires pour une meilleure coordination et une synergie dans les interventions ; (iii) le pré positionnement des stocks stratégiques dans les différentes zones ciblées en fonction de l'analyse des risques dans chaque province ; (iv) la mise en place d'un système d'alerte précoce et réponse rapide ; (v) l'élaboration de la cartographie des zones à hauts risques de catastrophes et de plan de prévention des risques ; (vi) la création d'un fonds de solidarité humanitaire ; et (vii) l'élaboration et la vulgarisation de la politique et des stratégies sectorielles.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités humaines et institutionnelles. (i) la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières ; (ii) la gestion de la coopération et du partenariat, etc.
OBJECTIF 2 :	Réduire les risques de catastrophes et la réponse aux crises humanitaires (i) Assistance aux victimes de différentes catastrophes naturelles et/ou anthropiques, technologiques et des personnes déplacées internes (PDI) ; et (ii) la formation de Formateurs en sensibilisation de populations sur la culture de prévention des catastrophes et autres calamités, etc.
OBJECTIF 3 :	Assurer la prise en charge holistique des sinistres et le relèvement communautaire (i) Formation du personnel en Techniques d'Evaluation de Situations Humanitaires en cas d'Urgence et aux Etudes de Vulnérabilité et des Capacités (EVC) en RDC ; et (ii) Développement d'une base des données humanitaire par la création d'un système opérationnel de gestion et d'analyse des informations humanitaires, COGAIH en sigle, etc.
OBJECTIF 4 :	Redynamiser la solidarité (i) mise en place de services de la solidarité Humanitaire ; (ii) création d'un Fonds de Solidarité Humanitaire, etc.

L'insertion des groupes défavorisés

A.11- GENRE, FAMILLE ET ENFANTS

(i) Situation et défis

91. Malgré quelques avancées enregistrées les cinq dernières années, notamment sur l'arsenal juridique le chemin à parcourir pour l'égalité entre les sexes en RDC reste encore long. L'observation des faits, montre que la situation des femmes est préoccupante et nécessite un plaidoyer à haut niveau et la mise en œuvre des réformes courageuses. La prise en compte du genre dans les politiques et stratégies nationales et leur mise en œuvre ont conduit à une réduction des écarts entre hommes et femmes. Cependant, des inégalités notables persistent dans tous les domaines de la vie nationale. Par ailleurs, les violences faites aux femmes sont en baisse mais demeurent encore préoccupantes.
92. Les principaux défis à relever dans le domaine du genre sont entre autres : (i) intégration du Genre dans les politiques, programmes et projets de développement dans tous les domaines ; (ii) promotion du leadership de la femme et sa participation dans les instances de prise de décision ; et (iii) élimination des violences basées sur le genre y compris les mariages d'enfants et les pratiques néfastes.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités humaines et institutionnelles (i) amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, (ii) renforcement de la gestion de la coopération et du partenariat.
OBJECTIF 2 :	Réduire les inégalités du genre et lutter contre les violences basées sur le genre dans les familles et les communautés (i) promotion de la prévention des violences faites aux femmes et filles ; (ii) mise en place des services intégrés de prise en charge multisectorielle des survivants, etc.
OBJECTIF 3 :	Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes (i) renforcement des capacités d'autonomisation de la femme ; et (ii) plaidoyer pour la mise en œuvre des lois en faveur des femmes, etc.
OBJECTIF 4 :	Promouvoir la stabilité de la famille. (i) promotion de la protection de la Famille ; et (ii) restauration des valeurs familiales, éthiques et culturelles, etc.
OBJECTIF 5 :	Promouvoir les droits de l'enfant (i) promotion du Genre et de la protection des Droits de l'Enfant ; (ii) lutte contre les violences faites à l'enfant, etc.

A.12- LA JEUNESSE

(i) Situation et défis

93. Aujourd'hui, la population de la RDC enregistre plus de 80 millions d'habitants dont ± 70 % est constituée de la population juvénile. Un taux très faible estimé à moins de 10% de cette population juvénile est bénéficiaire à ce jour de l'Education Populaire en milieu de jeunes.
94. Par ailleurs, le secteur de la Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté est caractérisé par le désœuvrement prononcé à cause des problèmes liés à l'éducation et la formation professionnelle, le chômage, l'accès précaire aux services de santé et une initiation insuffisante aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il est en outre déterminé par un manque criant des infrastructures adéquates d'encadrement, de formation et de production agricole.
95. Au regard de ce qui précède le secteur reste confronté aux défis ci-après : (i) opérationnalisation de la politique nationale de la jeunesse ; (ii) recrutement des cadres qualifiés dans le domaine de la gestion jeunesse et acquisition des infrastructures de formation ; (iii) réglementation des matières relatives à l'éducation citoyenne et à l'insertion de jeunes ; et (iv) accompagnement social, professionnel et économique de jeunes.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles (i) création de l'Institut National de la Jeunesse telle que recommandée par la CONFEJES ; (ii) vulgarisation et opérationnalisation du Plan Stratégique de Mise en Œuvre, etc.
OBJECTIF 2 :	Renforcer les capacités d'offres de service (i) construction, réhabilitation et équipement des 119 Centre de Formation Professionnelle (CFP) ; et (ii) construction, réhabilitation et équipement des 114 Brigades Agricoles Pilotes.
OBJECTIF 3 :	Développer l'autonomisation de la jeunesse (i) renforcement du leadership des jeunes et leur participation aux processus de développement et de prise de décision ; et (ii) renforcement des politiques d'accès aux soins de santé et d'éducation à la santé de la reproduction pour les filles mères, etc.

A.13- LES SPORTS

(i) Situation et défis

96. Les activités sportives sont pratiquées presque partout en RDC mais elles ont une faible contribution à la croissance économique et au bien-être social. Elles sont essentiellement appréhendées comme des divertissements et font l'objet d'une faible professionnalisation et ne constituent pas des vecteurs de développement.
97. Le secteur est confronté aux défis suivants : (i) la systématisation des activités physiques et sportives en milieux socioprofessionnels (Ecole, Université, Armée, Police etc.) ; (ii) la mise en place du Conseil National des Sports dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP) ; (iii) la mise en place des structures de santé spécialisées en matière des sports ; et (iv) élaboration d'une politique d'acquisition des matériels adéquats et produits pharmaceutiques.

(ii) Objectifs sectoriels

98. La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à donner l'accès à la pratique des activités physiques et sportives à la plus grande frange de la population pour avoir des citoyens sains d'esprit et de corps et promouvoir la culture de spectacles et loisirs sur toute l'étendue de la République. Ainsi le Gouvernement entend mener les actions articulées autour des objectifs stratégiques ci-après :

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles (i) réhabilitation, construction et équipement des infrastructures sportives ; et (ii) renforcement de la gouvernance sectorielle, etc.
OBJECTIF 2 :	Promouvoir et développer les sports (i) construction de l'industrie des équipements sportifs ; (ii) promotion des disciplines sportives autre que le football y compris en milieux scolaire, universitaire et socioprofessionnels, etc.
OBJECTIF 3 :	Lutter contre les antivaleurs (i) élaboration d'une législation et des textes réglementaires de lutte contre les antivaleurs ; et (ii) promotion de la lutte contre les antivaleurs en milieux sportifs, etc.
OBJECTIF 4 :	Renforcer les relations sportives internationales (i) renforcement de la coopération sportive régionale et internationale ; etc.
OBJECTIF 5 :	Promouvoir les activités des loisirs (i) validation du projet de loi sur les loisirs, (ii) création des centres et espaces de spectacles et de loisirs et (iii) préparation et organisation des ateliers avec les opérateurs des loisirs, etc.

B. PILIER II. RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

99. Le présent pilier porte sur des actions visant à poser des préalables basiques au travers essentiellement des réformes pour obtenir (i) la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, (ii) la consolidation de la démocratie et d'un état de droit, (iii) une croissance durable et inclusive, (iv) l'amélioration des recettes publiques en vue notamment d'augmenter les capacités de financement d'infrastructures, (v) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et l'attractivité de l'économie congolaise, (vi) l'afflux de capitaux et des investissements privés, (vii) la création accrue des emplois décents pour les jeunes, etc.
100. Au cours de cinq prochaines années, l'accent sera mis particulièrement sur une meilleure structuration des institutions et des services publics notamment par la restauration de l'appareil judiciaire à travers la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'impunité.

Gouvernance judiciaire, politique et sécuritaire

B.1- JUSTICE ET DROITS HUMAINS

(i) Situation et défis

101. La Constitution du 18 février 2006 dans son article 1 alinéa1 érige la RDC en un Etat de droit et démocratique, respectueux des droits de l'homme tant civils, politiques, économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux. Elle prévoit une restructuration de l'ensemble du système judiciaire congolais. C'est dans cette optique que le Ministère s'est doté en 2007 d'un plan d'actions pour la réforme de la Justice notamment sur la base du rapport d'audit organisationnel du secteur de la justice réalisé en 2004.
102. Malgré les réformes engagées par le Gouvernement, d'importants dysfonctionnements ont été constatés. C'est dans ce cadre qu'en 2015, se sont tenus les états généraux de la justice qui ont identifié des défis persistant et impactant négativement les performances du secteur à savoir : (i) l'indépendance du pouvoir judiciaire ; (ii) la lutte contre la corruption et l'impunité ; (iii) l'organisation et la compétence judiciaires ; (iv) l'organisation des professions judiciaires et du personnel administratif ; (v) la sécurité juridique des investissements ; (vi) la justice pénale et l'administration pénitentiaire ; ainsi que (vii) la planification, coordination, suivi des réformes et financement de la justice.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous (i) la mise en place de services d'accueil au niveau de 10 juridictions ; (ii) le lancement d'un programme pilote d'Aide Judiciaire ; etc.
OBJECTIF 2 :	Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire (i) l'installation d'une commission de facilitation de l'exécution des décisions de justice dans 10 parquets ; etc.
OBJECTIF 3 :	Garantir la performance du Ministère de la Justice et Droits humains (i) mise en place d'un programme de planification et de mise en œuvre d'audiences foraines dans trois provinces ; (ii) lancement d'un système d'information statistique sur les performances des Cours d'Appel et des TGI dans trois provinces ; etc.
OBJECTIF 4 :	Garantir une justice fondée sur le respect de la dignité humaine (i) diffusion des meilleurs pratiques en matière de résolution alternative des conflits dans trois provinces ; (ii) protection, assistance et garantie des droits des victimes des crimes internationaux dans cinq provinces ; etc.

B.2- SECURITE INTERIEURE

(i) Situation et défis

103. La RDC compte aujourd'hui 25 provinces plus la ville de Kinshasa. Plusieurs évolutions ont été constatées, notamment l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs dans les nouvelles provinces (mars 2016), l'installation des assemblées provinciales et la création de l'Ecole Nationale de la Territoriale en février 2018. Le pays connaît actuellement une amélioration relative de la situation sécuritaire à la suite de la réforme du secteur de sécurité d'où découlent notamment, la réforme de la Police Nationale Congolaise et la gouvernance sécuritaire participative. Cependant, il persiste quelques poches d'insécurité dans certaines provinces de l'Est, dans l'espace Kasaien, et dans la région du Tanganyika.
104. Au regard de la nouvelle organisation administrative du pays et de l'évolution de la situation sécuritaire, les défis majeurs sont : (i) *restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national* ; (ii) *maintien de l'ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens* ; (iii) *érection d'une administration territoriale de proximité et de développement* ; (iv) *parachèvement du processus de la mise en œuvre de la décentralisation et de la réforme de l'administration territoriale* ; et (v) *accompagnement de la CENI dans l'organisation des élections urbaines, municipales et locales ainsi que dans la sécurisation de celles-ci*.

B.3- LA DEFENSE NATIONALE

(i) Situation et défis

105. Depuis la grande réforme de l'armée en 2009, le Gouvernement de la RDC s'est doté de deux lois portant respectivement sur l'organisation et fonctionnement des Forces armées ainsi que sur le statut du militaire des FARDC. Ces lois, appuyées par celle sur la programmation militaire, constituent la base de la réforme visant la création d'une Armée professionnelle, républicaine, moderne, crédible et dissuasive. Par ailleurs, le secteur de la défense a amorcé de profonds changements structurels des unités ayant permis la rationalisation de la gestion du personnel, la formation des cadres et des troupes ainsi que la réhabilitation des infrastructures militaires. A ce sujet, 6 (six) grandes unités ont été créées et sont opérationnelles.
106. Les défis majeurs du secteur de la défense sont : (i) *infrastructures en nombre suffisant ;* et (ii) *professionnalisation rapide des FARDC en ce qui concerne le trinôme FEC (Formation et Training ; Equipement adéquat et Casernement).*

(ii) Objectifs sectoriels

107. La vision du gouvernement est de moderniser l'armée à travers son vaste programme de la réforme du secteur de la défense nationale avec les objectifs ci-après :

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles Construction et réhabilitation des infrastructures
OBJECTIF 2 :	Renforcer les capacités des forces Opérations ?
OBJECTIF 3 :	Renforcer les capacités des zones de défense Organisation générale de la défense ?
OBJECTIF 4 :	Renforcer les capacités des corps Organisation de la formation et de l'entraînement
OBJECTIF 5 :	Renforcer les capacités des services Acquisition des équipements
OBJECTIF 6 :	Renforcer les capacités du commandement général des écoles Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines ?

B.4- RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE

(i) Situation et défis

108. Le déclenchement du processus démocratique en 1990, la décentralisation de la gestion de l'Etat et l'instauration du régime parlementaire en RDC ont conduit à la création du Ministère des Relations avec le Parlement. Ce Ministère joue le rôle d'interface entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif, indispensable au renforcement de l'harmonie entre ces deux Pouvoirs d'Etat et à la consolidation de la stabilité institutionnelle.
109. Par ailleurs, la Politique de décentralisation et du développement local a commencé avec la promulgation de la constitution du 18 Février 2006. Trois niveaux de pouvoir politique sont établis : Le Gouvernement central, les Provinces et les ETD. Cependant, le démembrement de 11 anciennes provinces en 26 nouvelles en 2015 a créé des nouveaux problèmes en termes de financement pour la réhabilitation et la construction des infrastructures de base capables de fournir les services publics de qualité aux populations locales.
110. Au regard de ce qui précède, les défis à relever sont :
- En rapport avec les relations interinstitutionnelles :** (i) harmonie des rapports institutionnels entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif à tous les niveaux ; (ii) consolidation de l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Parlement au Gouvernement à tous les niveaux de l'organisation politique nationale ; (iii) publication annuelle du rapport d'étude de conformité des Edits provinciaux à la Constitution et à la Législation nationale ; et (iv) vulgarisation de toutes les Lois de la République.
111. **En rapport avec la démocratie et la décentralisation :** (i) lois votées sur base des réalités locales ; (ii) amélioration du niveau de vie dans les villages ; (iii) réduction des disparités de développement entre les villages et les centres urbains ; (iii) réduction de conflits dans les entités coutumières ; et (iv) administration des ETD par les non originaires ; (v) développement équilibré ; (vi) mise en œuvre effective de la décentralisation, (vii) mobilisation accrue des ressources financières ; (viii) renforcement des capacités techniques des acteurs provinciaux et (ix) élaboration des plans provinciaux de développement.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles de la gouvernance politique (i) Elaboration de la politique et de la stratégie de gouvernance politique ; (ii) élaboration, production et diffusion du répertoire national des Edits des Assemblées Provinciales. etc.
OBJECTIF 2 :	Améliorer la Gouvernance interinstitutionnelle (i) suivi des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement et du contrôle parlementaire, etc.
OBJECTIF 3 :	Améliorer la gouvernance politique et locale (i) organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de lois et des textes réglementaires sur la Décentralisation dans les nouvelles provinces ; (ii) fonctionnement effectif de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP) ; etc.

OBJECTIF 4 : Renforcer les capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local

(i) planification et gestion du développement local ; (ii) communication, sensibilisation sur les dynamiques de développement communautaire ; (iii) organisation et coordination des acteurs de développement local ; (iv) mise en place d'un système statistique provincial et coopération interprovinciale, etc.

B.5- GESTION DE L'AMINSITRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES

(i) Situation et défis

112. L'Administration Publique présente encore d'importants dysfonctionnements, bien enracinés depuis de nombreuses années : (i) un cadre juridique obsolète, non respecté et inadapté à l'évolution du contexte pays ; (ii) l'inefficacité et la défaillance des systèmes, des procédures, des processus et des outils utilisés dans l'Administration publique ; (iii) l'absence d'un régime de protection sociale, d'une politique de rémunération et des avantages sociaux ; (iv) la faible maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la Fonction Publique ; et (v) la lenteur dans la mise en œuvre de la réforme de l'Administration Publique due au dysfonctionnement des structures de pilotage.
113. En termes de défis, il y a lieu de noter notamment : (i) mise en place d'un cadre organique cohérent et adapté ; (ii) adoption d'un meilleur système de gestion des ressources humaines ; (iii) l'établissement d'un meilleur système de paie adapté et cohérent ; et (iv) le rajeunissement de la Fonction Publique.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 : Rationaliser les missions, les structures, les emplois et les effectifs de la fonction publique

(i) implantation d'un système de gestion des bases de données pour la gestion prévisionnelle des ressources humaines ; et (ii) revue des cadres juridiques et organiques de l'Administration Publique ; etc.

OBJECTIF 2 : Sécuriser la gestion des effectifs de l'administration publique

(i) renforcement de la cohérence entre fichiers ; et (ii) extension en province des activités de la caisse de retraite de l'administration publique ; etc.

OBJECTIF 3 : Renforcer les capacités humaines

(i) mise en œuvre du Programme National de Renforcement des Capacités (PRONAREC II) ; et (ii) recrutement et formation des jeunes au sein de l'administration ; etc.

OBJECTIF 4 : Réorganiser les services et développer les outils de gestion axée sur les résultats

(i) développement des systèmes d'information et de communication inter-administratifs ; et (ii) promotion d'un contrôle de qualité des services rendus entre administrations et usagers ; etc.

Gouvernance économique

B.6- PLANIFICATION ET PROGRAMATION DES INVESTISSEMENTS

(i) Situation et défis

114. La RDC a connu une récente expérience en matière de planification très édifiante. Trois principales stratégies ont été élaborées et mises en œuvre depuis le début de la décennie 2000. La première dite « Document intérimaire de la stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I) » a couvert la période 2002 – 2005. La mise en œuvre de ce document a permis la réalisation de quelques performances, à savoir : l'amélioration des fondamentaux de l'économie, le retour de la croissance et l'atteinte du point de décision de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés en 2003. La deuxième stratégie inscrite sur la période 2006 – 2010, a été définie dans un premier Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR-1). Sa mise en œuvre a permis l'atteinte du point d'achèvement de l'I-PPTTE en 2010, avec comme conséquence le maintien de la croissance économique et l'annulation de plus de 90% du fardeau de la dette. Enfin, la troisième stratégie (2011 – 2015) était reprise dans le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR-2). Elle a permis la consolidation de la stabilité macroéconomique, une croissance élevée et la baisse du taux de pauvreté.
115. Par ailleurs, en dépit des efforts du Gouvernement, le volume d'investissements engagés dans la mise en œuvre de ces différentes stratégies est apparu comme un résidu de l'enveloppe globale du Budget de l'Etat avec des taux d'exécution en deçà de 20%. Depuis 2015, le Gouvernement s'est lancé dans un vaste chantier d'élaboration d'un nouveau plan de développement pour éviter le vide programmatique et faciliter notamment l'alignement de l'aide publique au développement.
116. Au regard de ce qui précède, plusieurs défis ont été identifiés parmi lesquels : (i) opérationnalité du processus de Planification, Programmation, Budgétisation, et Suivi-Evaluation (PPBS) ; (ii) mise en place d'un système de planification d'investissements ; (iii) renforcement de l'appareil statistique ; (iv) élaboration des outils de planification aux niveaux central, sectoriel, provincial et local ; et (v) mise en place d'un nouveau cadre de concertation pour la coordination des ressources extérieures ; (vi) processus de la planification contraignant.

(ii) Objectifs sectoriels

OBJECTIF 1 :	Améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement (i) élaboration du PIP ; (ii) organisation des revues annuelles sur la mise en œuvre des plans de développement ; etc.
OBJECTIF 2 :	Renforcer la planification et les programmes multisectoriels aux niveaux national, sectoriel, provincial et local (i) accompagnement des Ministères dans l'élaboration des politiques sectorielles ; (ii) accompagnement des exécutifs provinciaux dans l'élaboration de leurs plans de développement ; (iii) création d'une école supérieure dédiée aux études de paix, sécurité et conflits, etc.
OBJECTIF 3 :	Améliorer la coordination de la mobilisation des ressources extérieures (i) élaboration régulière de la cartographie d'intervention des partenaires ; (ii) mise en place d'un mécanisme de coordination de l'aide au développement : etc.
OBJECTIF 4 :	Renforcer l'appareil statistique national (i) élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique ; (ii) organisation du 2 ^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) ; etc.
OBJECTIF 5 :	Améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement (i) élaboration du PIP ; (ii) organisation des revues annuelles sur la mise en œuvre des plans de développement ; (iii) poursuivre l'Etude nationale prospective (ENP) pour finaliser la vision partagée du développement de la RDC et pour mener des études prospectives spécifiques dans les domaines stratégiques d'intérêt national (démographie, minerais du futur, économie numérique, géostratégies, mondialisation, intégration régionale... ; etc.

B.7- GESTION DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

(i) Situation et défis

- 117.** En décembre 2017, la RDC détenait des participations financières dans 90 sociétés et institutions, constituant son portefeuille-titres, dont 64 des participations en partenariat avec les privés. Ces participations se déploient dans : (i) 29 entreprises publiques (18 sociétés commerciales issues de la transformation, 3 sociétés nouvellement constituées à 100% de participation de l'Etat, 8 sociétés d'économie mixte dont l'Etat est propriétaire de la majorité du capital social) ; (ii) 18 sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'Etat est dans une situation paritaire ou détient une minorité de blocage (plus de 33% du capital social) ; et (iii) 42 sociétés d'économie mixte à participation étatique minoritaire.
- 118.** Les principaux défis à relever dans ce domaine sont : (i) amélioration de la gestion des entreprises libéralisées ; (ii) contribution accrue à la croissance économique des entreprises publiques ; (iii) viabilité et compétitivité des entreprises publiques ; (iv) contribution accrue des entreprises publiques aux recettes de l'Etat.

(ii) Objectifs sectoriels

119. Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de libéraliser l'économie, de prendre appui sur le secteur privé, comme moteur du développement, et de promouvoir l'entreprenariat congolais pour une maîtrise nationale des secteurs stratégiques (mines, hydrocarbures, agro-industrie, électricité, eau, finance. Les objectifs stratégiques sont :

OBJECTIF 1 :	Renforcer les capacités managériales et matérielles du portefeuille. (i) poursuite de désengagement de l'Etat et finalisation de la transformation en sociétés commerciales des entreprises publiques n'ayant pas achevé le processus ; et (ii) création de nouvelles entreprises ; etc.
OBJECTIF 2 :	Contribuer à l'amélioration du potentiel de productivité et de rentabilité du portefeuille. (i) relance des activités des entreprises du portefeuille en difficulté ; et (ii) poursuite des réformes des secteurs porteurs de croissance dans lesquels évoluent les entreprises du portefeuille ; etc.

B.8- GESTION BUDGETAIRE

(i) Situation et défis

120. La politique budgétaire influence les variables macroéconomiques, à travers la poursuite de la mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques (LOFIP). Une loi déclinée dans le Plan stratégique de réforme des finances publiques (PSRFP). Les principales mesures à prendre, qui sont autant des défis, s'énoncent comme suit : (i) renforcement de la gouvernance à travers la réforme budgétaire ; (ii) modernisation des instruments fiscaux et renforcement des administrations fiscales et douanières pour élargir l'espace fiscal tout en préservant un bon climat des affaires ; (iii) amélioration de la gestion de la dépense, et (iv) renforcement du contrôle des finances publiques.

(ii) Objectifs sectoriels

121. L'ambition du Gouvernement est d'améliorer la mobilisation des ressources domestiques, en élargissant notamment l'assiette fiscale, en vue d'assurer le financement adéquat du PNSD et d'accroître la résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes. Pour y parvenir, une batterie des mesures articulées autour des 3 grands objectifs stratégiques ci-après :

OBJECTIF 1 :	Maximiser les recettes (i) lutte contre le coulage des recettes, l'évasion et la fraude fiscale ; (ii) mise en place la chaîne de la recette ; (iii) limitation stricte de l'octroi des exonérations dérogatoires ; (iv) mise en circulation des imprimés de valeur sécurisés ; (v) mise en place du réseau des comptables publics et de la comptabilité à partie double ; (vi) informatisation (dématérialisation) du
---------------------	--

système fiscal en matière de déclaration et de perception des impôts pour plus d'efficacité du système fiscal ; etc.

OBJECTIF 2 : Rationaliser les dépenses

(i) amélioration de la qualité de la dépense et de la régularité des procédures budgétaires, (ii) contrôle régulier et efficace à tous les niveaux, avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et de la Cour des Comptes ; (iii) restructuration en profondeur de l'Inspection Générale des Finances et de la Cour des Comptes ; (iv) respect de la loi sur les marchés publics, (iv) instauration de l'usage des budget-programmes ; etc.

OBJECTIF 3 : Gérer le service de la dette

(i) mobilisation des ressources financières à moindre coûts et à des risques raisonnables ; et (ii) promotion du marché de titres au niveau national, en poursuivant notamment l'émission des bons du trésor ; etc.

B.9- GESTION DE LA MONNAIE ET STABILISATION MACROECONOMIQUE

(i) Situation et défis

122. La conduite de la politique monétaire et de change pâtit encore de nombreux d'obstacles. Parmi ces obstacles, on peut entrer autres évoquer (i) une forte dollarisation, (ii) la persistance des anticipations dans le chef du système bancaire et des ménages concernant l'inflation et le taux de change ; ainsi que (iii) le comportement du facteur autonome de liquidité « Etat ». Ce qui explique dans une large mesure certains décalages, du reste, non négligeables qu'on observe entre les objectifs intermédiaire et opératoire de la politique monétaire et leurs cibles respectives. Décalages découlant notamment de la dépendance de la politique monétaire vis-à-vis de la gestion des finances publiques.
123. Au regard de ce qui précède, les principaux défis suivants ont été identifiés : (i) financement sain du déficit public ; (ii) diversification des sources de financement de l'économie ; et (iii) reconstruction de l'appareil productif. ?

(ii) Objectifs sectoriels

124. L'objectif du Gouvernement en matière de politique monétaire est de maîtriser l'inflation, assurer la stabilité du taux de change et lutter contre la dollarisation de l'économie. Le Gouvernement entend mettre en œuvre une série de mesures, à savoir :

OBJECTIF 1 : Maîtriser l'inflation

(i) le transfert vers le compte général du Trésor à la Banque Centrale de tous les soldes créditeurs des comptes de l'Etat, logés auprès des banques commerciales, et non liés aux projets spécifiques ; (ii) le renforcement du suivi des positions de change des banques ; etc.

OBJECTIF 2 :	Assurer la stabilité du taux de change (i) le lancement du système de Paiements et de Règlements ; (ii) la rationalisation de la gestion des opérations financières de l'Etat ; (iii) le renforcement du cadre institutionnel, analytique et opérationnel de la politique monétaire ; (iv) l'amélioration du financement de l'économie ; (v) l'accroissement de la monétarisation de l'économie pour étendre la bancarisation et améliorer l'intermédiation financière ; etc.
OBJECTIF 3 :	Lutter contre la dollarisation de l'économie congolaise (i) augmentation du coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts en devise et ouverture d'un compte en USD de dépôt des banques dans les livres de la BCC, (ii) renforcement des ratios prudentiels relatifs à la position de change en devises, (iii) révision de la réglementation de change en vigueur en intégrant clairement un moratoire sur la circulation ou l'usage des devises autres que le CDF comme moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur ; etc.

B.10- LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

(i) Situation et défis

125. Après 2015, la structure des recettes publiques a quelque peu évolué. La part de recettes provenant d'impôts a représenté en moyenne 50% des recettes totales entre 2016 et 2017. Elles sont désormais plus prépondérantes que les recettes liées au commerce extérieur qui ne représentent que 36%. Par ailleurs, la part contributive des recettes fiscales dans les recettes totales bien que prépondérante tend à baisser dans le temps alors que celle des recettes non fiscales tend à augmenter. Cette situation s'explique par les difficultés que rencontrent les régies financières dans la collecte des impôts directs, particulièrement l'Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP) dans le secteur minier, suite aux pratiques d'optimisation fiscale et des prix de transfert.
126. Au cours de la période 2011-2015, le Gouvernement a poursuivi son choix de consacrer plus de moyens aux dépenses en capital. Toutefois, la nécessité de financer les élections en 2011 a contraint à réduire les dépenses en capital au cours de cette année. Ainsi, globalement, sur cette période, la part des dépenses en capital dans le total des dépenses de l'Etat a connu une baisse de 8 points pour se situer à 27%. Par ailleurs, sur la période 2016-2017, la baisse de la part des dépenses d'investissement s'est poursuivie, se situant à 13,4% en 2016 et 20,6% en 2017.
127. Les réformes engagées par le Gouvernement dans le domaine des finances publiques notamment la bancarisation de la paie des agents et des fonctionnaires de l'Etat ainsi que l'exécution des dépenses sur base caisse ont eu pour effet une amélioration du solde budgétaire durant la période 2012-2014. En somme, avec la baisse des cours de principaux produits d'exportation sur le marché mondial amorcé en 2014 et qui a eu des effets néfastes sur l'économie congolaise, particulièrement sur les recettes d'exportation à partir de 2016, la situation des finances publiques s'est considérablement dégradée.

128. Au regard de ce qui précède, les défis suivants sont à relever : (i) élargissement considérable de l'espace fiscal, (ii) crédibilité, la prévisibilité et la transparence budgétaire, (iii) politique d'attraction d'investissements, (v) facilitation de l'accès au financement de PME, (vi) poursuite de la mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques (LOFIP)

(ii) Objectifs sectoriels

129. Le Gouvernement s'est engagé, par ailleurs, à mener une politique budgétaire vigoureuse basée sur l'orthodoxie budgétaire en vue de mettre fin au gaspillage des ressources budgétaires.

OBJECTIF 1 :	Influencer sur les variables macroéconomiques (i) mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques (LOFIP), (ii) amélioration de la capacité statistique, etc.
OBJECTIF 2 :	Améliorer la gouvernance (i) modernisation des instruments fiscaux et renforcement des administrations fiscales et douanières ; (ii) élaboration d'une politique d'attraction d'investissements, etc.
OBJECTIF 3 :	Améliorer la gestion de la dépense (i) renforcement du contrôle des finances publiques ; (ii) révision du cadre légal et réglementaire de la dette et sa vulgarisation ; (iii) appui à l'élaboration d'un manuel de procédure de la dette ; (iv) adoption d'une stratégie de la dette publique (SDMT), etc.

B.11- DEVELOPPEMENT DU SYSTEME FINANCIER

(i) Situation et défis

130. Le rapport de la Banque Centrale du Congo 2017, révèle que l'économie congolaise dispose de 17 banques commerciales, une seule caisse d'épargne, 3 institutions financières non bancaires, 3 institutions financières spécialisées, 137 coopératives d'épargne et de crédit, 5 sociétés financières, 23 institutions de microfinance, messageries financières : catégorie A 37 et catégorie B 35, 12 messageries internationales couplées aux banques, 27 bureaux de change agréés, 79 coopératives d'épargne et de crédit, 18 institutions de microfinance. Cependant, le système financier congolais souffre du manque d'équipes de gestion de fonds de qualité, de manque d'informations sur le marché et d'insuffisances de la gouvernance des entreprises qui freinent les investissements tournés vers les PME. Ce qui entraîne un développement lent des institutions de financement.
131. Les défis majeurs auxquels est confronté le système financier congolais sont : (i) mobilisation accrue de l'épargne ; (ii) financement optimal d'investissements ; (iii) bonne gouvernance dans le système financier ; (iv) incitation et élargissement de l'accès au financement ; (v) accès au système de financement décentralisé.

(ii) Objectifs sectoriels

132. Le Gouvernement entend assurer une gestion efficiente du système financier qui profite à l'ensemble de population. A ce titre, il entrevoit d'ouvrir 10 millions de comptes sur les cinq prochaines années dans des établissements implantés en milieu rural et périurbain afin de réduire considérablement la pauvreté. Pour y parvenir, les actions suivantes seront menées :

OBJECTIF 1 :	Créer des banques sectorielles de développement (i) identification, facilitation et installation des établissements bancaires, etc.
OBJECTIF 2 :	Assurer l'extension géographique des institutions financières. (i) facilitation, création et installation des institutions financières ; et (ii) création d'une agence des banques agricoles, etc.
OBJECTIF 3 :	Améliorer le système national de paiements et de l'inclusion financière. (i) renforcement de la productivité des banques locales ; et (ii) renforcement de l'inclusivité financière, etc.

C. PILIER III. CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE

133. Le présent pilier porte sur des grandes orientations stratégiques visant à poser au travers notamment des réformes, l'amélioration des conditions pour une mise en œuvre efficace des actions prioritaires de construction d'une économie croissance inclusive en RDC. Ces conditions sont : (i) la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, (ii) la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, (iii) l'accroissement des recettes de l'Etat pour le financement des dépenses publiques de qualité, (v) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et l'attractivité de l'économie congolaise, (vi) l'afflux de capitaux et des investissements privés ; etc.
134. Au cours de cinq prochaines années, l'accent sera mis particulièrement sur l'amélioration de la qualité des institutions et des services publics, notamment à travers la restauration de l'appareil judiciaire et la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'impunité.

Diversification dans les secteurs prioritaires

C.1- LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ELEVAGE

(i) Situation et défis

135. La RDC dispose de 80.000.000 ha des terres arables, et d'autres facteurs favorables (nature des sols, hydrographie, pluviométrie, végétation, ...) au développement l'agriculture, de l'élevage et des potentialités halieutiques considérables, susceptibles d'alimenter des unités agro-industrielles et servir de vecteur pour la diversification des sources de la croissance économique. L'agriculture emploie plus de 70% de la population active et participe pour plus de 60% à la création d'emplois. Le secteur est caractérisé par : (i) une agriculture de subsistance incapable d'assurer l'indépendance alimentaire du pays et générer suffisamment de revenus et des emplois durables ; (ii) une production qui ne progresse que de 2% bon an mal an ; (iii) une agriculture pratiquée sur brulis avec des effets pervers sur l'environnement.
136. Au regard de ce qui précède, les défis à relever portent sur : (i) formulation d'une politique agricole qui assure la sécurité alimentaire dans le pays et contribue davantage à la croissance économique tout en réduisant son impact sur l'environnement ; (ii) renforcement du cadre légal et institutionnel ; (iii) modernisation des systèmes de production agricole ; (iv) éradication de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire ; (v) amélioration des revenus de producteurs et réduction significative de niveau de pauvreté de la population rurale ; (vi) mobilisation des investissements verts ; et (vii) promotion des techniques agricoles modernes et accompagnement des exploitants suivant un modèle plus intensif, qui préserve l'environnement ; (viii) identification et exploitation de toutes les possibilités d'approfondissement des chaînes de valeur dans l'agriculture ;

(ii) Objectifs sectoriels

137. La vision du Gouvernement dans ce secteur est d'assurer la sécurité alimentaire de la population tout en approfondissant les chaînes de valeur pour plus d'emplois. Pour ce faire, son action s'articulera autour de principaux objectifs suivants :

Objectif 1 :	Restaurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité (i) développement de l'agroforesterie, des cultures pérennes et de variétés améliorées ; et (ii) développement de l'agriculture vivrière mécanisée, etc.
Objectif 2 :	Accroître la production végétale, animale et halieutique : (i) développement des filières végétales, animales et halieutiques ; (ii) Appui à l'actualisation et à la mise en œuvre du Plan Directeur de Pêche ; (iii) Mise en place du Fonds national de développement agricole, etc.
Objectif 3 :	Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et la création des emplois (i) appui aux paysans producteurs et à la création des parcs agro industriels (PAI) ; (ii) relance et extension des filières pérennes ; et (iii) appui à l'amélioration des infrastructures de commercialisation ; appui à la transformation des produits vivriers (fruits, tubercules...), etc.
Objectif 4 :	Renforcer la coordination du secteur (i) actualisation du cadre politique et réglementaire de l'agriculture ; (ii) structuration, légalisation et encadrement des communautés agricoles locales, etc.

C.2- EXPLOITATION FORESTIERE

(i) Situation et défis

138. L'exploitation forestière en RDC a connu, au cours de ces trois dernières années, une véritable dérive avec l'apparition d'une nouvelle catégorie d'exploitants qualifiés de « semi industriels ». Depuis une dizaine d'années, la RDC a renforcé son engagement en faveur de l'utilisation durable des ressources forestières et de la conservation d'une partie de ses forêts. L'absence d'une politique forestière formalisée au regard de l'évolution récente plaide pour une révision du Code pour y intégrer les enjeux liés à la REDD+, à la décentralisation et aux modes de gestion communautaires. L'objectif fixé par la Stratégie nationale REDD+ est en effet de maintenir le couvert forestier à 63,5 % du territoire à l'horizon 2035.

139. Les grands défis à relever sont : (i) application effective des réglementations en vigueur dans l'exploitation commerciale des forêts et des aires protégées (A.P.) ; (ii) lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt ; (iii) interdiction de l'octroi des concessions forestières à des fins spéculatives ; (iv) meilleure formalisation du secteur forestier industriel et artisanal et (v) participation des communautés locales dans la gestion et le partage des ressources générées par la forêt.

(ii) Objectifs sectoriels

140. Dans ce secteur le Gouvernement vise à affirmer la position de la RDC en tant que leader mondial et africain dans le domaine de la forêt et assurer à travers le Plan d'investissement REDD+, un appui novateur et conséquent aux initiatives de foresterie et de conservation communautaires. Pour ce faire, les actions suivantes seront menées :

Objectif 1 :	Améliorer la gouvernance du secteur (i) Elaboration de la cartographie, en vue de mieux surveiller nos forêts dont on doit faire prévaloir le leadership de la RDC dans la Gestion ; (ii) formalisation du secteur, certifications comme le FLEGT, cartographie, etc.
Objectif 2 :	Assurer une gestion durable de la forêt et inverser la tendance actuelle de la déforestation (i) Reforestation de plus ou moins 3.0000.0000 ha sur 5 ans ; (ii) Protection de la forêt et des tourbières présentes au centre du bassin du Congo et plaider au niveau international pour attirer le financement ; (i) Mise en œuvre des actions de déboisements/reboisements et de l'agroforesterie ; etc.
Objectif 3 :	Réduire les effets néfastes de retombées de l'exploitation forestière sur la population autochtone (i) Protection des communautés locales en veillant à la bonne gestion des concessions forestières ainsi qu'au cadastre y relatif ; (ii) Etablissement d'espace des forêts sécurisées des communautés locales ; etc.
Objectif 4 :	Développer la chaîne de valeur TPPB (Transformation Plus Poussée du Bois) Incitation pour la TPPB pour obtenir les produits de la 1 ^{ère} transformation (sciages, placages), ceux de la 2 ^e transformation (sciages de dimensions, profilés, produits semi-finis, contreplaqués), ainsi que les produits finis de la 3 ^e transformation (meubles en bois, revêtements de planchers en bois, les portes en bois, etc)

C.3- L'EXPLOITATION MINIERE

(i) Situation et défis

141. La RDC regorge dans son sous-sol d'une diversité de substances minérales disséminées dans presque toutes les provinces, et des gisements de classe mondiale (47.2% de la réserve mondiale de cobalt, 27.3% de diamant, 80% de coltan). Les produits miniers ne subissent quasiment aucune transformation industrielle ou artisanale en biens marchands localement. Ils sont donc exportés à l'état brut. Le secteur extractif, principalement le secteur minier, constitue le principal levier de la croissance. Il détient un potentiel énorme d'amélioration sensible de sa valeur ajoutée non seulement par la transformation industrielle, mais aussi par des métiers de transformation artisanale, faisant de la RDC une destination finale d'une bonne partie de ses ressources minières. A ce jour, l'impact de l'exploitation minière sur l'environnement en général, et les forêts en particulier, est encore relativement limité. Cet impact pourrait augmenter à l'avenir.

142. De ce qui précède, il y a lieu de relever les défis suivants : (i) attraction du personnel qualifié dans les domaines de la géologie, des mines et de la métallurgie ; (ii) actualisation des données géologiques et minières ; (iii) création d'une chaîne des valeurs dans le secteur minier ; (iv) protection de l'environnement minier ; et (v) encadrement de l'artisanat minier.

(ii) Objectifs sectoriels

143. Le Gouvernement déploie ses efforts de relance de la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, accroître les recettes à court terme et améliorer les conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minières. Les objectifs stratégiques qui sous-tendent cette politique sont ventilés comme suit :

Objectif 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles (i) application de la loi sur le travail des enfants mineurs dans les mines ; (ii) création de l'Inspection Générale des Mines ; (iii) application intégrale du nouveau code minier ; (iv) intégration de l'intensification des filières minières dans le Plan stratégique de développement minier (PSDM) etc.
Objectif 2 :	Intensifier les recherches (i) analyse et traitement des données géologiques et minières disponibles ; et (ii) création de la base des données géologiques et minières, etc.
Objectif 3 :	Développer une industrie minière compétitive et créatrice d'emplois (i) renforcement des engagements en matière de responsabilité sociale des opérateurs miniers ; (ii) réalisation de l'état de lieux des sociétés minières de l'Etat transformées en sociétés commerciales ; et (iii) dotation des équipements modernes au Cadastre Minier (CAMI) ; etc.
Objectif 4 :	Promouvoir l'image de la RDC en tant que lieu propice aux investisseurs miniers (i) lutte contre la commercialisation illicite des minerais congolais dans les pays limitrophes ; (ii) élaboration d'une stratégie de création d'un fond de promotion du secteur minier ; et (iii) renforcement des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales ; etc.
Objectif 5 :	Soutenir une industrie minière favorisant un environnement durable (i) organisation des audits environnementaux pour une meilleure évaluation de l'état environnemental ; et (ii) élaboration de la politique de développement communautaire dans les zones minières ; etc.

C.4- PRODUCTION DES HYDROCARBURES ET DES GAZ NATURELS

(i) Situation et défis

144. La RDC dispose de trois bassins sédimentaires identifiés (bassin côtier, cuvette centrale et le bassin de la branche ouest du rift- Africain) dont seul le bassin côtier est en phase de production, mais, sa production demeure en deçà de ses potentialités. Il sied de noter que l'évaluation et la certification des réserves en hydrocarbures dans ces bassins s'avèrent indispensables pour mieux les valoriser. La RDC dispose aussi d'une raffinerie (SOCIR SA) qui est à l'arrêt depuis 1999 et nécessite d'être réhabilitée et/ou modernisée. A titre de rappel, le secteur de biocarburant reste à valoriser et à développer. Les gaz naturels restent encore en marge, à l'exception du gaz méthane du Lac Kivu récemment mis en relief et qui devrait servir à la production d'électricité.
145. Plusieurs défis sont à relever pour parvenir à l'émergence du secteur. Il s'agit notamment de : (i) installation d'une raffinerie moderne ; (ii) satisfaction de la demande intérieure ; (iii) installation des sociétés de distribution et de commercialisation dans l'arrière-pays ; (iv) constitution d'un stock stratégique.

(ii) Objectifs sectoriels

146. Le Gouvernement entend redynamiser le secteur et accroître son efficacité en tant que l'un des moteurs du progrès économique et de l'émergence du pays. Cet objectif se répartit sur trois axes stratégiques, notamment :

Objectif 1 :	Combattre les tracasseries administratives et améliorer la production (i) lutte contre les tracasseries administratives dans l'attribution des blocs pétroliers ; (ii) revues des études de faisabilité d'exploitation du gaz méthane dans le lac Kivu ; (iii) promotion de l'exploitation pétrolière au centre et dans la partie orientale du pays ; (iv) relance des discussions avec les pays voisins sur l'exploitation des ressources de propriété commune du gaz et du pétrole ; (v) exploitation des opportunités de transformation du brut congolais et de créer de la valeur ajoutée locale (combustibles, bitume...) etc.
Objectif 2 :	Renforcer les capacités institutionnelles (i) élaboration des annexes à la loi portant régime général sur les hydrocarbures, (ii) élaboration de la loi sur les biocarburants ; etc.
Objectif 3 :	Assurer un développement durable du secteur des hydrocarbures. (i) la certification des réserves en hydrocarbures ; (ii) l'exploitation de gaz méthane du lac Kivu ; etc.
Objectif 4 :	Appuyer le développement des biocarburants. (i) développement des études sur le biocarburant ; (iii) création des réseaux de distribution du biocarburant ; etc.

Industrialisation, diversification et intégration régionale

- 147.** La CEA recommande que l'industrialisation passe par la participation aux chaînes de valeur mondiales ou régionales, qui combine l'intégration en amont et en aval de ces chaînes. L'intégration en amont est mesurée par la part de la valeur ajoutée importée qui se retrouve dans les exportations d'un pays ; tandis que l'intégration en aval se mesure par la part de la valeur ajoutée interne exportée et qui se retrouve dans les exportations d'autres pays. Pour le moment, la participation de la RDC, comme celle des pays africains aux chaînes de valeur mondiales est forte mais à des niveaux peu élevés de ces chaînes. En effet, la participation est pour l'essentiel réalisée par l'intégration en aval avec les exportations des matières premières.
- 148.** Hormis quelques principaux produits issus de l'industrie extractive, le commerce congolais demeure déficitaire. Ceci tient, d'une part, à la faible capacité de l'offre exportatrice du pays, et d'autre part à une faible demande intérieure tributaire de la grande pauvreté des populations locales et de l'insuffisance des infrastructures favorables à la compétitivité. Ces faits justifient le faible niveau de participation de la RDC au marché international des biens et services et son appartenance à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA), auxquels le Programme Cadre Intégré Renforcé (CIR) offre l'opportunité de se servir du commerce comme levier de la croissance économique et moteur de développement socio-économique.
- 149.** Le positionnement géographique de la RDC est à multiples facettes : neuf pays voisins avec des frontières kilométriques au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Ceci est l'origine de sa multi-appartenance à des divers regroupements régionaux et sous régionaux : CPGL, CEAC, COMESA, et SADC. Le pays ne tire cependant pas un maximum de profit pour son économie et sa population. Au contraire, il est lésé dans ses échanges commerciaux et dans l'exploitation de ses ressources naturelles propres ou en partage avec ses voisins, sans parler de leur pillage à grande échelle au profit des voisins.
- 150.** Les défis à relever pour une industrialisation de diversification et d'intégration régionale portent sur : (i) attractivité de l'économie congolaise ; (ii) productivité, compétitivité et rendement des entreprises existantes et naissantes ; (iii) développement de l'industrie verte ; et (iv) renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (v) conformité de la politique commerciale avec les engagements commerciaux internationaux ; (vi) diversification des produits et augmentation des exportations ; (vii) construction des infrastructures d'intégration régionale, de communication, de stockage et de commercialisation des biens ; (viii) poursuite des réformes et mise en œuvre des réformes engagées pour l'industrialisation, la commercialisation et l'industrialisation ; (ix) développement de la métrologie pour que la compétitivité des produits congolais sur les marchés régionaux.

(ii) Objectifs sectoriels

151. La vision du Gouvernement en matière d'industrialisation consiste à promouvoir l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive en dotant le pays d'un tissu industriel et commercial dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable. Cette vision se fonde sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs agricoles et extractives et sur l'intégration des chaînes de valeurs régionales voire mondiales. Pour ce faire, le Gouvernement compte :

Objectif 1 :	Diversifier l'économie et développer le commerce, l'industrie, les PME et les PMI (i) élaboration d'un projet de loi sur l'artisanat ; (ii) promotion de l'entrepreneuriat des acteurs nationaux dans la vie économique. Etc.
Objectif 2 :	Améliorer la gouvernance et assainir le climat des affaires : (i) mise en place des mécanismes de financement des industries locales en créant les marchés financiers et les institutions de rachat des créances ; (ii) audit et réorganisation du Fonds de Promotion Industrielle (FPI) ; (iii) Assouplissement des procédures de création d'industries, etc.
Objectif 3 :	Accumuler et renforcer le capital humain grâce à une politique d'imitation efficace (i) adaptation des programmes de formation aux métiers de l'industrie ; (ii) développement des programmes de formation continue et adaptée aux besoins d'industries, etc.
Objectif 4 :	Aménager les espaces industriels : (i) implantation des Zones Economiques Spéciales (ZES) ; (ii) création des Parcs Agro-industriels (PAI) ; (iii) développement des Corridors de développement, etc.
Objectif 5 :	Développer les infrastructures de soutien à l'industrialisation du pays (i) reconstruction et construction des infrastructures (énergétiques et de transport) d'appuis à l'industrie ; et (ii) construction de nouvelles infrastructures en fonction des besoins des industries et du PNAT, etc.
Objectif 6 :	Diversifier la gamme des produits offerts et pénétration du marché étranger : (i) promotion des PMI et de l'artisanat ; (ii) protection de la propriété intellectuelle et industrielle ; (iii) institution et vulgarisation de normes en vue de préparer les industries congolaises aux exigences du commerce international et de l'intégration régionale ; (vi) valorisation de la production locale, etc.
Objectif 7 :	Élargir la chaîne de transformation locale de la matière première (i) accélération du processus de transformation locale des matières premières ; (i) octroi des facilités aux industries qui transforment intégralement les matières premières dans le pays ; et (ii) orientation de nouveaux investissements (par le PDI) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main-d'œuvre locale, etc.

Objectif 8 :	Promouvoir la compétitivité et l'attractivité (i) Renforcement des initiatives destinées à stimuler la production nationale des biens et services ; (ii) appui à la vulgarisation des sources d'approvisionnement compétitifs ; (iii) appui à la mise en place des stocks stratégiques, etc.
Objectif 9 :	Accélérer le processus d'intégration régionale (i) ratification de différentes lois relatives à la participation du pays aux zones de libre-échange régionale et continentale ; (ii) construction des postes à arrêts unique au niveau des frontières de la RDC, etc.
Objectif 10 :	Promouvoir l'émergence des projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers (i) Lutte contre le fractionnement des marchandises aux frontières ; (ii) Extension du Régime Commercial Simplifié (RECOS) et des Bureaux d'Information Commerciale sur toute l'étendue du pays, etc.
Objectif 11 :	Promouvoir le commerce et diversifier les exportations des produits manufacturiers et des services (i) élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale des exportations ; (ii) création de l'agence nationale d'exportation, etc.
Objectif 12 :	Consolider les marches de la RDC (i) réhabilitation et restructuration de la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN) ; (ii) mise en œuvre des stocks stratégiques, etc.
Objectif 13 :	Renforcer le suivi de la réglementation commerciale (i) ratification et la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC (AFE) ; (ii) mise en œuvre des recommandations du deuxième examen des Politiques Commerciales ; et (iii) promotion de la réglementation et le développement du commerce électronique, etc.
Objectif 14 :	Accroître les exportations et l'accès aux marchés internationaux (i) accroissement de la participation de la RDC aux chaînes de valeur stratégiques pour une connectivité accrue aux marchés ; (ii) amélioration de l'utilisation de la technologie dans la production et les services pour certaines chaînes de valeur, etc.

C.5- LA PRODUCTION DES SERVICES TOURISTIQUES

(i) Situation et défis

152. Le tourisme congolais tarde à retrouver son rayonnement d'antan, à cause de l'insécurité qui prévaut dans presque tous les parcs nationaux. L'activité touristique a été pendant longtemps l'objet de monopole d'Etat, avec la présence de l'Office national du tourisme comme unique opérateur dans le secteur. Il y a eu très peu de moyens investis dans la protection des parcs, l'aménagement des structures d'accueil, des voies d'accès, de lutte contre la chasse dans les airs protégés etc. Le manque d'intérêt de la part des pouvoirs publics vis-à-vis du tourisme a plongé ce secteur dans l'oubli. Pourtant, les espèces rares de flore et de faune continuent à attirer l'attention des touristes étrangers dans des conditions très risquées. Cependant, le tourisme urbain est complètement entre les mains des opérateurs privés, une catégorie d'opérateurs qui s'organise avec de faibles moyens.

153. Les défis majeurs du secteur touristique portent sur: (i) L'amélioration de la gouvernance; (ii) l'actualisation des textes réglementaires; (iii) la production des statistiques fiables; (iv) le renforcement de capacités dans l'organisation et la réglementation des agences de voyages et des associations touristiques; (v) le respect des normes internationales; (vi) l'accès aux sites touristiques; (vii) l'incitation du Partenariat Public- Privé (PPP); (x) Le développement de l'agroforesterie dans les sites et autour des parcs et la mise en place d'un mécanisme favorisant l'écotourisme dans les sites.

(ii) Objectifs sectoriels

154. La vision du gouvernement est de positionner le tourisme comme un des secteurs porteurs de la croissance et de diversification de l'économie. A ce titre, la RDC ambitionne de devenir une destination touristique de référence en Afrique et dans le monde en misant sur les objectifs ci-après :

Objectif 1 :	Améliorer le cadre institutionnel et la gouvernance du secteur. (i) Mise en place des mesures d'exécution de la Loi portant principes fondamentaux relatifs au tourisme; (ii) Renforcement du corps créé pour la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles; (iii) promotion des écoles de tourisme et d'hôtellerie ainsi que les agences du tourisme, etc.
Objectif 2 :	Promouvoir le commerce touristique, le partenariat, la coopération et les pools touristiques. (i) Valorisation et vulgarisation des produits touristiques; (ii) Création des pôles de développement incitatifs à travers le PPP, etc.
Objectif 3 :	Améliorer la contribution du tourisme dans la croissance économique. (i) Facilitation de l'accès aux sites touristiques; et (ii) Renforcement des infrastructures d'accueil dans les sites touristiques, etc.
Objectif 4 :	Développer les outils de contrôle de l'impact du secteur sur le développement durable (i) Numérisation des outils de contrôle du secteur du tourisme; (ii) Création du Compte Satellite du tourisme; (iii) Elaboration de la Politique Sectorielle du Tourisme, etc.
Objectif 5 :	Développer les stratégies de lutte contre le changement climatique dans le secteur du tourisme. (i) Développement de l'agroforesterie dans les sites et autour des parcs; (ii) mise en place d'un mécanisme favorisant l'écotourisme (durable) dans les parcs et aires protégées, etc.

C.6- LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ARTISTIQUES

(i) Situation et défis

155. La culture congolaise se trouve dans une situation de léthargie, due essentiellement à l'absence d'une politique culturelle nationale cohérente. Or, la RDC qui est une mosaïque de cultures, peut être qualifiée de scandale culturel, de par le foisonnement et la diversité des cultures qui la caractérisent. A cet effet, il était urgent de définir une véritable politique culturelle qui tienne compte de la dimension économique de la culture et de la diversité culturelle du pays. Il s'agit de tenir compte de la professionnalisation des métiers et des acteurs du secteur culture, et de la nécessité de doter le pays des industries culturelles à la hauteur des richesses, de la diversité et du potentiel commercial culturel.
156. En dépit du potentiel existant, la culture et les arts de la RDC se trouvent confrontés à plusieurs défis, notamment : (i) perception de la culture dans toutes ses dimensions ; (ii) prise en compte de la culture et des arts dans la politique générale du ; (iii) promotion des diversités culturelles congolaises à travers les ambassades et missions diplomatiques de la RDC à l'étranger ; (iv) lutte contre piraterie des œuvres de l'esprit.

(ii) Objectifs sectoriels

157. La politique du gouvernement vise l'intensification de la culture pour contribuer davantage à la création des richesses. A ce titre, la RDC devra capitaliser ses atouts et opportunités dans le domaine de la culture et des arts. Pour ce faire, les stratégies envisagées devront permettre à ce secteur de :

Objectif 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles du secteur. (i) renforcement des capacités institutionnelles des Cadres et Agents de la Culture et des Arts ; (ii) promotion de création des centres culturels publics et privés, etc.
Objectif 2 :	Promouvoir la production de la culture et des arts (i) Installation d'une grande maison de production musicale, théâtre et cinématographique en partenariat avec le secteur privé ; (ii) mise en place d'une politique d'encadrement des jeunes talents ; (iii) Création d'un prix qui plébiscitera les meilleurs livres des auteurs congolais, etc.
Objectif 3 :	Protéger les œuvres de l'esprit, les droits d'auteur et les droits voisins. (i) Protection des droits d'auteurs et des créations ; (ii) Mise en place d'un statut de « patrimoine culturel vivant » au profil de nos artistes, etc.
Objectif 4 :	Sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel. (i) identification du patrimoine culturelle matériel et immatériel de la RDC ; (ii) Construction d'une bibliothèque nationale et des musées dans chaque province ; (iv) Mise en place des services d'archives nationales, etc.

Encadré ... : Amélioration du climat des affaires

1. Le processus d'amélioration du climat des affaires compte parmi les objectifs les plus importants du Gouvernement. En effet, l'attraction des investissements, la création d'emplois et de richesses, le développement durable et inclusif, etc. sont conditionnés par un climat des affaires véritablement assaini, une sécurité juridique et judiciaire renforcée.
2. La vision du Gouvernement en matière d'assainissement de l'environnement des affaires est une vision générale et nationale. Elle s'étend à tous les secteurs de la vie économique, pour une amélioration effective du climat des affaires dans notre pays, dans le but d'attirer davantage les investissements porteurs de croissance et créateurs de richesses et d'emplois.
3. C'est dans ce cadre que la nouvelle feuille de route des réformes gouvernementales sur l'amélioration du climat des affaires a été validée. Elle va au-delà des réformes Doing Business qui se focalisent uniquement sur certains indicateurs bien précis.
4. Au regard de ce qui précède, les objectifs stratégiques pour améliorer le Climat des affaires et promouvoir les investissements sont les suivants :

Objectif 1 :	<i>Simplifier davantage le processus de création d'entreprise et le rendre transparent</i>
Objectif 2 :	<i>Simplifier le processus d'obtention du permis de construire, du transfert de propriété et de raccordement à l'électricité moyenne tension</i>
Objectif 3 :	<i>Simplifier les procédures, délais et coûts du Commerce transfrontalier et de l'obtention des prêts</i>
Objectif 4 :	<i>Réduire les procédures, délais et coûts des différends commerciaux et Régler les conditions d'entrée, de séjour et de résidence des investisseurs étrangers en RDC</i>
Objectif 5 :	<i>Trouver une solution durable à la problématique des licences, permis et autorisations spécifiques ainsi qu'au système de perception des impôts, droits, taxes et redevances</i>
Objectif 6 :	<i>Réviser des lois sectorielles pour les rendre plus dynamiques et modernes et restructurer les mécanismes des exonérations et Renforcer le mécanisme de suivi-évaluation des réformes en Provinces</i>
Objectif 7 :	<i>Promouvoir les secteurs porteurs de croissance et de la culture entrepreneuriale en RDC</i>

5. Les actions prioritaires pour ces objectifs sont définies dans la feuille de route des réformes sur l'environnement des affaires et la promotion des investissements en RDC.

D. PILIER IV. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

158. Un territoire national excentré et faiblement structuré. L'espace du territoire national manque de centralité du fait de son écartèlement : la capitale et les régions les plus peuplées et les plus actives se situant à la périphérie et le centre est vide, occupé par la forêt. La répartition de la population sur le territoire national oppose des espaces pleins, situés en périphérie, en pays de savane, et des espaces vides occupant le centre forestier de la cuvette. Des poches de surpeuplement affectent les hautes terres du Nord et du Sud-Kivu ; la saturation foncière engendre des conflits aggravés par le contexte démographique global des Grands Lacs. Une polarisation de l'espace national s'exerce également à travers une urbanisation croissante au taux de 35% en 2010. Ce sont les grandes villes qui exercent essentiellement cette polarisation : 5% par an pour Kinshasa, contre 2,2% pour les villes de moins de 10.000 habitants. On a ainsi des villes surpeuplées dans lesquelles la vie devient de plus en plus difficile par manque d'infrastructures (eau, électricité, transports...) et de services sociaux de base : santé, éducation, emploi et assainissement. L'excentricité de l'espace national pose également le problème d'une exploitation rentable des ressources naturelles. En effet, les sites miniers et les bassins pétroliers sont logés à périphérie du territoire national : Katanga, Kivu etc.... Comme la polarisation spatiale évoquée plus haut, l'enclavement du Katanga et des autres sites d'exploitation des ressources naturelles, soulève d'énormes problèmes d'aménagement du territoire en termes d'équipements structurant (transport, communication) qui permettent de rentabiliser leur exploitation.
159. Un contexte mondial et régional à maîtriser et rentabiliser. L'attelage de l'économie congolaise à l'économie mondiale ressemble plus à un embrigadement d'office de notre système productif par des capitaux et acteurs étrangers. Les secteurs stratégiques des mines, des hydrocarbures et des banques sont ainsi dominés par les capitaux étrangers : le pays en perd ainsi le contrôle et ne peut en assurer la durabilité ni la pérennité. Sur le plan régional, l'excentricité du territoire congolais entraîne des forces centrifuges ainsi que des mouvements des populations qui sont au cœur du climat quasi permanent d'insécurité dans lequel baignent les populations des frontières et donc de la détérioration de leurs conditions de vie. L'insécurité empêche par ailleurs le développement des activités économiques existantes et l'attraction d'activités nouvelles.

D.1- L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

(i) Situation et défis

160. La RDC est caractérisée par l'absence d'une politique globale harmonisée en matière d'aménagement du territoire (AT). Une multitude de conflits d'usages dans l'utilisation de l'espace et des ressources est due à plusieurs failles : l'absence de loi sur l'AT, et de législations sectorielles (code foncier ou minier) élaborées de manière transversale, ou le manque d'outils tels que le schéma national d'aménagement et les schémas provinciaux, ceci à tous les niveaux administratifs (national, provincial, local). Ajouté à cela, un mauvais partage des compétences entre plusieurs Ministères, qui ne va pas dans le sens d'une gestion cohérente de l'aménagement du territoire.
161. L'aménagement du territoire est confronté aux défis majeurs ci-après : (i) mise en œuvre du cadre de concertation sur l'Aménagement du Territoire; (ii) implantation des administrations à tous les niveaux (central, provincial et ETD) ; (iii) acquisition d'infrastructures et d'équipements adéquats, de matériels et recrutement de ressources humaines qualifiées ; (iv) élaboration d'un cadre institutionnel et légal, et notamment une loi-cadre sur l'Aménagement du Territoire; (v) élaboration d'une politique nationale et du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) ainsi que les différents outils/instruments de planification pour sa matérialisation (PNAT, schémas provinciaux); et (vi) délimitations précises des espaces stratégiques et d'habitation.

(ii) Objectifs sectoriels

162. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement, le Gouvernement se propose de mener un ensemble d'actions pour garantir un bon aménagement du territoire national, pour en réduire le manque de centralité et désenclaver ainsi les zones de production ou d'habitation. Ce qui donnera aux populations l'occasion d'occuper des habitations dignes, et aux activités économiques, les moyens adéquats de production, de transports et de communication. Pour ce faire, les stratégies envisagées devront permettre de :

Objectif 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles du MATRV. (i) mise en place d'un cadre de concertation interministériel de l'aménagement du territoire ; (ii) l'élaboration d'un cadre institutionnel et légal notamment une loi-cadre sur l'Aménagement du Territoire ; etc.
Objectif 2 :	Doter le pays des cadres légaux et réglementaires, ainsi que des outils de planification dans le domaine de l'aménagement du territoire. (i) élaboration du schéma national d'aménagement du territoire et des cartes sectorielles ; (ii) élaboration des textes légaux et réglementaires ; et (iii) appui à l'élaboration des plans et schémas provinciaux ; etc.
Objectif 3 :	Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces (i) construction des logements sociaux ; (ii) délimitation des espaces stratégiques et d'habitation ; etc.

Equipements structurants le territoire

D.2- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

(i) Situation et défis

163. Le système de transport en RDC comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, et aéroportuaires, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture, de charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée, ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens.
164. La RDC compte 152.400 km de routes réparties en routes d'intérêt national (58.129 km représentant 38% du réseau global), routes d'intérêt local (86.871 km, soit 57% du total) et voiries urbaines (7.400 km, représentant 5%). Cependant, ce réseau reste essentiellement en terre, le réseau bitumé ne représentant qu'une très faible part de 2,3%. Il intègre 3.500 ouvrages de franchissement d'une longueur total de 68.000 mètres.
165. La RDC dispose de trois réseaux ferroviaires indépendants, pour un total de 5,000 km, chacun géré par un opérateur public. Une voie de 366 km de long entre Matadi et Kinshasa relie les principaux ports du pays à la capitale et aux sections navigables du fleuve Congo. Deux autres réseaux, l'un long de 3 641 km couvre la partie Sud-Est du pays et l'autre de 1 026 km dans le Nord du pays.
166. Le transport maritime, fluvial et lacustre s'organise, d'une part le long du fleuve Congo et de ses affluents (plus de 16 238 km de voies navigables), et d'autre part autour des trois principaux ports du pays ayant un accès à la mer (Matadi, Boma et Banana). Du fait du mauvais état de l'essentiel du réseau routier congolais (à peine 15%), le transport aérien devient le moyen le plus fiable de liaison entre certaines régions. Le pays compte en effet un total de 270 aérodromes, publics et privés, dont seulement 5 sont des aéroports internationaux.
167. Il y a lieu de noter que les défis majeurs du secteur sont : (i) la maintenance des infrastructures existantes ; (ii) la réparation, la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures de transports pour désenclaver le pays.

(ii) Objectifs sectoriels

168. Le gouvernement a fixé comme objectif stratégique pour le secteur de développer un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national, et la modernisation des infrastructures et équipements portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

Objectif 1 :	<p>Entretien, réparer, réhabiliter, et reconstruire les infrastructures :</p> <p>Concernant le réseau routier : (i) entretien, réhabilitation et construction du réseau d'intérêt national ;(ii) bitumage des voiries urbaines ; et (iii) construction des stations de pesage (et de péage).</p> <p>S'agissant du transport par voies d'eau : (i) création d'un Fonds d'entretien des voies navigables ; (ii) création des chantiers navals et construction des ports et entrepôts ; (iii) dragage et balisage des biefs navigables.</p> <p>Concernant le transport aérien : (i) réhabilitation et construction des aéroports et aérodromes.</p> <p>En ce qui concerne le transport ferroviaire : (i) réhabilitation des réseaux ferroviaires de la SNCC et de la SCTP ; et (ii) construction des équipements de sécurité des trains, signalisation et applications télématiques pour le transport de marchandises.</p>
Objectif 2 :	<p>Renforcer, développer et améliorer la capacité institutionnelle :</p> <p>(i) élaboration d'un document de Politique Sectorielle et d'un Programme d'Actions des Transports ; (ii) gestion du réseau National, etc.</p>

D.3- INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES

(i) Situation et défis

- 169.**Le profil énergétique de la RDC démontre qu'elle regorge de ressources énergétiques naturelles abondantes et variées, non encore totalement inventoriées. Les ressources énergétiques du pays sont notamment : le rayonnement solaire, le vent, la biomasse, le pétrole brut, l'uranium, la tourbe, le gaz naturel, le charbon et la géothermie et, principalement l'hydroélectricité, dont la puissance exploitable est estimée à plus de 100.000 MW dont (44.000 MW) au seul site d'Inga. La puissance électrique installée ne représente que 2,5% de ce potentiel hydraulique soit 2.520 MW dans l'ensemble du pays dont près de la moitié est gaspillée suite notamment au manque de maintenance et à la vétusté des équipements.
- 170.**La consommation finale d'énergies est caractérisée, d'une part, par une prédominance de la biomasse-énergie traditionnelle (bois de feu, charbon de bois) qui représente en moyenne 95% en énergie, soit 20.565 kilo-tonne-équivalent-pétrole (ktep) sur une consommation totale de 22.047 ktep et, par un accès limité de la population aux énergies modernes particulièrement à l'électricité. Selon les études sur les moteurs de la déforestation, le bois-énergie est un des facteurs directs majeurs de la déforestation et de la dégradation des forêts avec l'agriculture sur brûlis et l'exploitation du bois. En dépit de cet important potentiel énergétique, et de sa position entourée de trois pools énergétiques d'Afrique, le taux d'accès de la population à l'électricité se situe à 15,2% contre une moyenne africaine de 30%.
- 171.** Les défis majeurs du secteur sont : (i) mise en œuvre des principales réformes qui concernent la restructuration des entreprises publiques du secteur ; (ii) adoption d'une politique énergétique pour formaliser la filière bois énergie ; (iii) sensibilisation de la population sur la réduction de la consommation de bois et de charbon ; et (iv) développement des énergies alternatives pour amorcer la transition en la matière.

(ii) Objectifs sectoriels

172. Le gouvernement entend assurer une plus grande accessibilité des firmes, de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable. Il devra augmenter la puissance disponible de plus 600 MW afin de relever le taux de desserte électrique estimé de 18% à 50% en 2023.

Objectif 1 :	Garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux (i) la rénovation et expansion du réseau de distribution ; (ii) l'amélioration de la productivité de Inga I et II (les portant à 1 300 MW) dans le cadre du projet PМЕDE ; (iii) la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, etc.
Objectif 2 :	Transformer le secteur de l'électricité et de l'eau en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise (i) la poursuite de la réforme de la SNEL ; (ii) la promotion d'une plus grande participation des privés dans le financement du secteur ; (iii) la redynamisation des organes de régulation du secteur, ARE et ANSER ; etc.
Objectif 3 :	Développer l'interconnexion sous régionale pour faciliter l'exportation de l'électricité (i) Développement des marchés d'électricité pour la consommation domestique et l'exportation ; (ii) construction des nouvelles lignes de transport de Inga à la frontière avec la Zambie ; etc.
Objectif 4 :	Favoriser le gaz et toutes les sources d'énergie renouvelable (i) l'intensification des investissements dans les énergies renouvelables ; application des réformes institutionnelles nécessaires à la venue de nouveaux producteurs au niveau décentralisé etc.

D.4- RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

(i) Situation et défis

173. Dans le sous-secteur de l'eau potable, depuis le lancement du DSCRП I, il y a eu un effort de mobilisation des ressources pour le secteur et l'amorce de la mise en place des réformes institutionnelles et juridiques indispensables pour le développement durable du secteur. Cependant, le sous-secteur de l'eau potable en milieu rural n'a pas bénéficié de la même attention au niveau des investissements consentis par rapport au milieu urbain.

174. Le défi majeur du sous-secteur reste la mise en place des principales réformes conformément à la Loi N° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, et la restructuration de l'entreprise publique du secteur, en l'occurrence la REGIDESO. Ceci permettra de valoriser et d'optimiser la gestion de cette entreprise et d'assurer sa stabilisation et son redressement à court, moyen et long terme ; tout cela en prenant en compte la réforme de l'administration relative à la décentralisation.

(ii) Objectifs sectoriels

175. L'objectif principal du gouvernement dans ce sous-secteur est d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales à l'eau potable. Dans ce cadre, il s'agira :

- | | |
|---------------------|--|
| Objectif 1 : | Renforcer la réglementation du secteur, pour le rendre accessible aux privés.
(i) poursuite de la réforme institutionnelle du secteur de l'eau ; (ii) normalisation du secteur ; et (iii) appui et suivi des opérateurs publics et privés, etc. |
| Objectif 2 : | Développer les centres de production et les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales.
(i) réhabilitation et création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires ;
(ii) redynamisation du SNHR, etc. |

Equipements du numérique et d'urbanisation

D.5- LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE (POSTE ET TIC)

(i) Situation et défis

176. L'usage du Numérique est au-delà des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constitue un des facteurs essentiels pour l'émergence des économies, le développement du capital humain et l'amélioration de la croissance économique. La mise en place de l'économie numérique et d'autres activités numérisées vont, en surmontant les contraintes de temps et de lieu, opérer des mutations dans plusieurs secteurs.
177. En RDC, le secteur des postes, télécommunications/TIC a connu sa première réforme du cadre légal et institutionnel avec l'adoption et la promulgation de la Loi n°012/2002 sur la Poste, la Loi-cadre n°013/2002 sur les Télécommunications et la Loi n°014/2002 créant l'Autorité de Régulation. Cette réforme a permis d'actualiser et d'améliorer l'ancien cadre de 1940 sur les télécommunications et celui de 1968 portant sur la poste. Au regard de cette réforme, le sous-secteur des télécommunications/TIC est devenu le plus dynamique de l'économie nationale, avec un chiffre d'affaires de plus de 850 millions USD, le plaçant au second rang après le secteur minier. En 2008, il avait fourni plus de 160 millions USD au budget de l'Etat.
178. Quatre opérateurs se partagent actuellement le marché de la téléphonie mobile. La SCPT, opérateur public, n'a pas pu résister au développement du mobile, faute d'infrastructures. S'agissant du réseau de la téléphonie fixe, un seul opérateur développe un réseau pour la téléphonie fixe par fibre optique dans la ville de Kinshasa.
179. S'agissant de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), la RDC s'est engagée à interrompre la diffusion analogique le 17 juin 2015 dans la bande UHF et le 17 juin 2020,

dans la bande VHF pour la radio et la télévision. Il est à noter qu'en dépit de cette date buttoir, l'exécution de la mutation de l'analogique au numérique est timide.

180. En matière de « large bande », le pays dispose d'un réseau long de 650 km (Moanda et Kinshasa) et de 3.300 km de câbles (Kinshasa-Kasumbalesa). La construction des boucles (rings) en fibre optique est en cours de déploiement dans la ville de Kinshasa afin de fournir les services de la téléphonie fixe et d'Internet haut débit à travers la mise en place d'un réseau CDMA.
181. Concernant les postes, avec plus ou moins 107 bureaux de poste opérationnels sur un total de 365 existants sur l'ensemble du territoire national, le taux de pénétration postale en RDC se situe à ce jour à 191.780 habitants par bureau de poste ; ce qui est loin de la norme de l'Union Postale Universelle (UPU), soit respectivement 10.000 et 3.000 habitants par bureau de poste au niveau rural et urbain.
182. De ce qui précède, les défis majeurs du secteur sont : (i) amélioration significative de la contribution de la poste et des technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au développement économique et social du pays ; (ii) déploiement de 50.000 km de câbles à fibre optique sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) construction des boucles (rings) en fibre optique à travers tout le pays afin de fournir les services de la téléphonie fixe et de l'Internet haut débit ; (iv) création d'un service postal universel.

(ii) Objectifs sectoriels

183. La vision du Gouvernement dans le secteur est de faire du numérique un facteur d'accroissement de l'économie, un levier d'intégration, de bonne gouvernance, et de progrès social. Pour ce faire, il s'est assigné les objectifs suivants :

Objectif 1 :	Améliorer la gouvernance dans le domaine des pt-tic. (i) adaptation du cadre légal et réglementaire des Postes aux standards internationaux et leur séparation d'avec les Télécommunications en deux entités autonomes ; (ii) promouvoir l'industrie locale du numérique, (iii) redynamiser la régulation du secteur par l'ARCPT ; etc.
Objectif 2 :	Moderniser et étendre les infrastructures postales. (i) adressage et codage du territoire national ; (ii) renforcement de la Poste dans son rôle de service postal universel ; (iii) redynamisation et vulgarisation des services financiers postaux ; etc.
Objectif 3 :	Moderniser les infrastructures de télécommunications/TIC. (i) adaptation de la législation congolaise des TIC ; (ii) construction des backbones à fibre optique ; (iii) interconnexion de toutes les provinces en fibre optique ; (iv) amélioration des infrastructures TIC et gestion des spectres de fréquences ; (v) réhabilitation de la banque des données de l'Etat et élaboration des programmes informatiques pour tous les secteurs de la vie nationale ; (vi) mise en œuvre du Plan National du Numérique ; (vii) développement de l'e-administration et de la cyber sécurité, etc.

D.6- DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT

(i) Situation et défis

184. Les populations congolaises sont confrontées à une crise liée au délabrement généralisé des tissus de l'habitat, dans un contexte d'insuffisance des infrastructures de desserte et des terrains lotis et viabilisés dans des zones excentrées des villes en permanente extension. Celles-ci sont caractérisées par l'auto construction dans des terrains souvent à risque (non aedificandi).
185. Les défis majeurs pour le secteur sont : (i) création de nouvelles villes ; (ii) construction et redimensionnement des infrastructures de base ; (iii) réhabilitation des équipements collectifs ; (iv) viabilisation des sites avant toute construction ; et (v) formation du personnel de métiers en matière de construction.

(ii) Objectifs sectoriels

186. Le Gouvernement s'est fixé comme ambition de résorber les déficits en infrastructures de base et en équipements sociocommunautaires par l'aménagement urbain. Pour y parvenir l'action du Gouvernement s'articulera autour de trois principaux objectifs ci-après :

- | | |
|---------------------|--|
| Objectif 1 : | Renforcer les capacités institutionnelles.
(i) élaboration d'une politique sectorielle sur l'urbanisme et l'habitat ; (ii) élaboration du code de l'urbanisme et de l'habitat, etc. |
| Objectif 2 : | Viabiliser les zones périurbaines et rurales.
(i) actualisation du découpage administratif de la ville de Kinshasa ; (ii) élaboration des plans de développement urbain ; et (iii) aménagement des réseaux divers. |

D.7- LE DEVELOPPEMENT RURAL

(i) Situation et défis

187. Le sous-secteur développement rural en RDC est actuellement considéré comme étant un des secteurs porteurs de la croissance et du développement en général. Cependant, les éléments contextuels suivant caractérisent les milieux ruraux. Il s'agit notamment du point de vue démographique, 80 millions d'habitants dont la majorité est constituée de jeunes, avec un effectif de près de 70% de la population habitant les milieux ruraux ; un taux de mortalité et de natalité des plus élevés (...), un taux d'accroissement de la population de 3,4% par an, le secteur est confronté au problème de surpopulation, de chômage, l'absence de couverture en eau et en électricité, la quasi absence de mécanisme adéquats de financement des activités de production en milieu rural, la pauvreté et les diverses conséquences sur la santé, l'éducation et l'habitat.
188. On note aussi l'utilisation des techniques de production rudimentaires qui renforce la paupérisation de petits exploitants ruraux. Il convient aussi de noter l'inégale répartition des ressources et richesses nationales qui sont consommées à 95% en milieux urbains. Au regard de ce qui précède le défi majeur à relever dans le secteur est l'amélioration des conditions de productivité et de la qualité de vie en milieu rural.

(ii) Objectifs sectoriels

189. L'ambition du Gouvernement consiste à redynamiser le rôle productif du monde rural axé sur l'accompagnement et le renforcement de petits exploitants, tout en assurant la protection des ressources naturelles du pays. Cette ambition se matérialise à travers les Objectifs sectoriels repris ci-après :

Objectif 1 :	Poursuivre les réformes du secteur du développement rural (i) renforcement de la coordination des activités en matière de développement des milieux ruraux ; (ii) finalisation de la stratégie sectorielle, etc.
Objectif 2 :	Améliorer l'attractivité des milieux ruraux (i) conception d'un modèle d'habitat type et modernisation de l'habitat au niveau rural ; (ii) aménagement des infrastructures d'hydraulique rurale ; (iii) promotion des investissements et amélioration des conditions d'accès au crédit et financements des activités de production en milieu rural, etc.
Objectif 3 :	Appuyer l'instauration des activités promotrices des chaînes de valeurs (i) réhabilitation des routes de désertes agricoles ; et (ii) modernisation des pratiques et techniques de production à travers l'identification et la promotion des chaînes de valeurs, etc.
Objectif 4 :	Promouvoir la gestion durable des ressources en milieu rural et contribuer à la lutte contre le changement climatique (i) engagement et organisation des communautés dans la gestion durable de ressources ; (ii) généralisation de l'utilisation d'instruments incitatifs et de financement innovants, etc.

D.8- DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE PROVINCES

(i) Situation et défis

190. Conformément à la Constitution, les autorités se sont engagées à mettre sur pied les fondements légaux du processus de décentralisation, notamment par la promulgation de différentes lois y relatives. Des actions ont été menées pour vulgariser ces lois, renforcer les capacités des Assemblées provinciales, construire et réhabiliter les bâtiments des administrations provinciales. Aussi, a-t-il été élaboré la feuille de route de la mise en œuvre de la réforme de la territoriale. Ainsi le Gouvernement central s'est engagé à accompagner les exécutifs provinciaux à élaborer leurs plans de développement qui tiennent compte de leurs spécificités, tout en s'arrimant sur la stratégie nationale.
191. Les leçons tirées des évaluations des PAP provinciaux font état de plusieurs défis à relever. Ceux-ci portent essentiellement sur (i) développement équilibré ; (ii) mise en œuvre effective de la décentralisation, (iii) mobilisation accrue des ressources financières ; (iv) renforcement des capacités techniques des acteurs provinciaux et (vii) élaboration des plans provinciaux de développement.

(ii) Objectifs sectoriels

192. La politique du Gouvernement en rapport avec l'accompagnement des provinces consiste à assurer le développement équilibré des provinces en ciblant prioritairement les zones fragiles. Pour ce faire, il entend mettre en œuvre les actions contenues dans les 3 axes ci-après :

Objectif 1 :	Améliorer l'accès aux services sociaux de base au niveaux provincial et local (i) construction des infrastructures scolaires ; (ii) construction des infrastructures sanitaires ; (iii) construction des infrastructures d'électrification rurale ; (v) construction des ouvrages hydrauliques en zones rurales, etc.
Objectif 2 :	Promouvoir une économie rurale et locale dynamique (i) Développement de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale ; (ii) Maîtrise de techniques culturelles adaptées à l'environnement local ; (iii) Mise en place des systèmes de financement décentralisés au profit de petits producteurs, de femmes et de jeunes ; (iv) Promotion de l'entreprenariat rural, etc.
Objectif 3 :	Renforcer les capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local (i) Planification et gestion du développement local ; (ii) Communication, sensibilisation sur les dynamiques de développement communautaire ; (iii) Organisation et coordination des acteurs de développement local ; (iv) Mise en place d'un système statistique provincial et coopération inter-provinciale, etc.

E. PILIER V. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE

193. On doit également privilégier les activités qui garantissent la durabilité de ce développement, notamment celles qui contribuent à l'atténuation des effets de changements climatiques, ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents : inondations, érosions, glissements de terrain, chaleurs, sécheresse...
194. Plus, la lutte contre les changements climatiques implique d'arbitrer entre la conservation et les différentes autres utilisations des espaces stratégiques : habitation, urbanisation, foresterie, exploitation des terres arables, des mines et du pétrole ; construction des voies de transport et de communication. Cet arbitrage détermine ainsi les espaces restants pour la diversification sectorielle et l'aménagement du territoire

Changements climatiques : atténuation et adaptation

E.1- ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

(i) Situation et défis

195. Les effets des changements climatiques se manifestent déjà en RDC à travers la persistance des vagues de chaleur, les pluies torrentielles et la dégradation du sol en particulier, les érosions, les inondations et le manque de prévisibilité croissant des précipitations durant la saison humide. Les secteurs économiques du pays, tels que l'agriculture, le commerce et l'énergie hydraulique, sont très sensibles aux effets des changements climatiques.
196. Avec le soutien du COMESA, le Gouvernement de la RDC a rédigé un Document de Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de lutte contre les changements climatiques (PSPA-CC, 2016-2020). Cette politique est structurée autour de quatre piliers, à savoir : (i) une économie résiliente aux changements climatiques ; (ii) appui aux efforts d'atténuation et d'adaptation ; (iii) promotion des technologies innovantes ; et (iv) une stratégie de financement (notamment auprès du Fonds Vert pour le climat). Ces piliers constituent une contribution significative à la planification nationale et provinciale.
197. En cette matière, les principaux défis à relever sont : (i) élaboration et application des politiques et des stratégies appropriées ; (ii) renforcement des cadres juridiques et financiers des interventions sectorielles adaptés et favorisant le climat des investissements ; (iii) intégration des aspects genres et lutte contre le VIH/SIDA dans les stratégies de l'environnement.

(ii) Objectifs sectoriels

198. La vision de la RDC en matière des changements climatiques dans le secteur consiste à réduire les émissions de 17% à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur des priorités d'atténuation et d'adaptation.

Objectif 1 :	Améliorer l'environnement et le cadre de vie (i) mise en place d'une charte nationale de l'environnement et du développement durable ; (ii) mise en place d'un système de traitement des eaux usées ; (iii) reconstitution des bases imposables de tous les établissements classés, y compris dans le secteur minier, afin de consacrer le principe de pollueur- payeur ; (iv) organisation des enlèvements ; des traitements et recyclage des déchets de tout genre ; (vii) élaboration de la politique et de la stratégie nationale de l'assainissement ; etc.
Objectif 2 :	Assurer une gestion durable des forêts (i) reforestation de plus ou moins 3.000.000 ha sur 5 ans ; (ii) protection de la forêt et des tourbières présentes au centre du bassin du Congo et plaider au niveau international ; (iii) consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (notamment REDD+) ; etc.
Objectif 3 :	Renforcer les capacités de l'administration générale (i) développement des modules des sciences de l'environnement et des forêts (cycle secondaire et Universitaires) ; (ii) élaboration de la stratégie sectorielle de l'environnement, basée sur l'estimation des coûts et bénéfices pour la RDC de sa lutte contre les changements climatiques (calcul de la VAN) , etc.
Objectif 4 :	Assurer la conservation de la diversité biologique (i) lutte contre toute forme de pollution, y compris les pollutions acoustiques ; (ii) campagne de lutte contre les feux de brousse ; etc.

E.2- EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

(i) Situation et défis

199. Le diagnostic du secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement révèle que les populations de la République Démocratique du Congo peinent à s'approvisionner en eau potable, n'ont pas accès aux services d'assainissement adéquats, et n'ont pas la maîtrise des bonnes pratiques d'hygiène. Ceci, malgré les potentiels énormes du pays en ressources hydrologiques et hydrogéologiques. Par ailleurs, le potentiel tant vanté par tous restera sans valeur, si la gestion de ces ressources ne suit pas une logique capable de garantir leur utilisation pour le bien des générations présentes et futures.
200. Malgré ses forts potentiels en ressources, la République Démocratique du Congo connaît des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Selon les dernières statistiques, elle présente ainsi un des taux d'accès à l'eau potable le plus faible en Afrique, soit 52 % en 2017 (JMP, 2017). De même, la RDC présente un taux à l'assainissement le plus faible en Afrique, soit 23% en 2017 (JMP, 2017), ce qui ne lui a pas permis d'atteindre entre autres les OMD en 2015.
201. Pour assurer une bonne gouvernance et une gestion durable des ressources en eau, les défis ci-après doivent être surmontés : (i) équipement du réseau d'observation et de monitoring des ressources en eau ; (ii) inventaire complet de toutes les ressources en eau disponibles ; (iii) banque des données fiables sur la qualité et la quantité des ressources en eau ; (iv) gestion intégrée des ressources en eau ; et (v) mise en place d'une autorité de gestion au niveau du bassin versant.

(ii) Objectifs sectoriels

202. Dans ce domaine l'objectif du Gouvernement est d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales à l'eau potable. Dans ce cadre, il s'agira :

Objectif 1 :	Accroître le taux d'accès à l'eau potable (i) élaboration des textes d'application de la Loi no15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau ; (ii) instauration d'un système de contribution financière de l'Eau (CFE) ; (iii) réalisation des études de faisabilité des projets de construction et réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans les 26 provinces ; etc.
Objectif 2 :	Réduire le taux des maladies liées à l'eau (i) appui au projet de lutte contre les maladies hydriques
Objectif 3 :	Améliorer les services d'assainissement et hygiène (i) élaboration d'un schéma Directeur de l'Assainissement dans chaque province ; (ii) accompagner les ETD à mettre en place le mécanisme de gestion des déchets solides ; (iii) validation du code de l'Hygiène et du projet d'arrêté portant fonctionnement des brigades d'hygiène ; (iv) plaidoyer pour la validation des normes EHA dans les formations sanitaires en RDC ; etc.
Objectif 4 :	Gérer durablement les Ressources en Eau (i) création d'un Fonds de Gestion des Eaux (FGE) ; (ii) élaboration d'un schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Ressources en Eau (SDAGE) ; etc.

Environnement : protection et conservation

E.3- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE

(i) Situation et défis

203. Le principal enjeu du pays est de pouvoir concilier son développement socio-économique avec la protection d'une faune et d'une flore remarquables abritées dans l'un des massifs forestiers les plus importants au monde. Pour y parvenir, il faut garantir la bonne gouvernance des ressources naturelles face non seulement au changement climatique mais également à la dégradation causée par les activités humaines.
204. Plusieurs défis découlent de ce constat, à savoir : (i) élaboration et observation d'une législation adéquate ; (ii) définition des grandes orientations en matière de protection de l'environnement, (iii) prévention des risques et lutte contre toutes les formes de pollutions et de nuisances ; (iv) conservation de la biodiversité des aires et des espèces protégées ; (v) lutte contre le braconnage et cessation des conflits armés dans les aires protégées ; (vi) implication des populations riveraines des aires protégées (locales et/ou peuples autochtones).

(ii) Objectifs sectoriels

205. L'État congolais, en collaboration avec les partenaires au développement, entend assurer la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles afin de pérenniser leurs fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles. Pour y parvenir, le Gouvernement s'est assigné les objectifs suivants :

Objectif 1 :	Protéger l'environnement. (i) développement d'une culture de la protection de l'environnement (ii) amélioration du cadre de vie dans le respect de l'équilibre écologique, etc.
Objectif 2 :	Assurer la gestion des ressources forestières (i) aménagement des forêts de production permanente, (ii) valorisation des produits forestiers non ligneux, (iii) régénération, boisement, reboisement et agroforesterie, etc.
Objectif 3 :	Rationaliser la gestion des ressources en eau. (i) valorisation des ressources en eau, (ii) gestion des eaux transfrontalières et maritimes, et (iii) conservation des écosystèmes aquatiques, etc.
Objectif 4 :	Garantir la conservation de la diversité biologique. (i) évaluation de nos potentialités en biodiversités ; (ii) protection des espèces en voie de disparition et celles qui migrent dans les pays voisins ; (iii) protection effective des aires protégées nationales ; etc.
Objectif 5 :	Renforcer les capacités des institutions. (i) élaboration des textes légaux et réglementaires, (ii) instauration d'une cellule d'information, de communication et d'éducation à l'environnement ; etc.

TROISIEME PARTIE :

COÛT ET STRATEGIQUE DE FINANCEMENT DU PNSD ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

**Comment le Congo compte financer
son développement ?**

Chapitre 4-

Coût et stratégies de financement du PNSD

IV.1- COUT ET STRATEGIE DE FINANCEMENT PREVISIBLE DU PLAN QUINQUENNAL DU PNSD POUR LA PERIODE 2019 - 2023

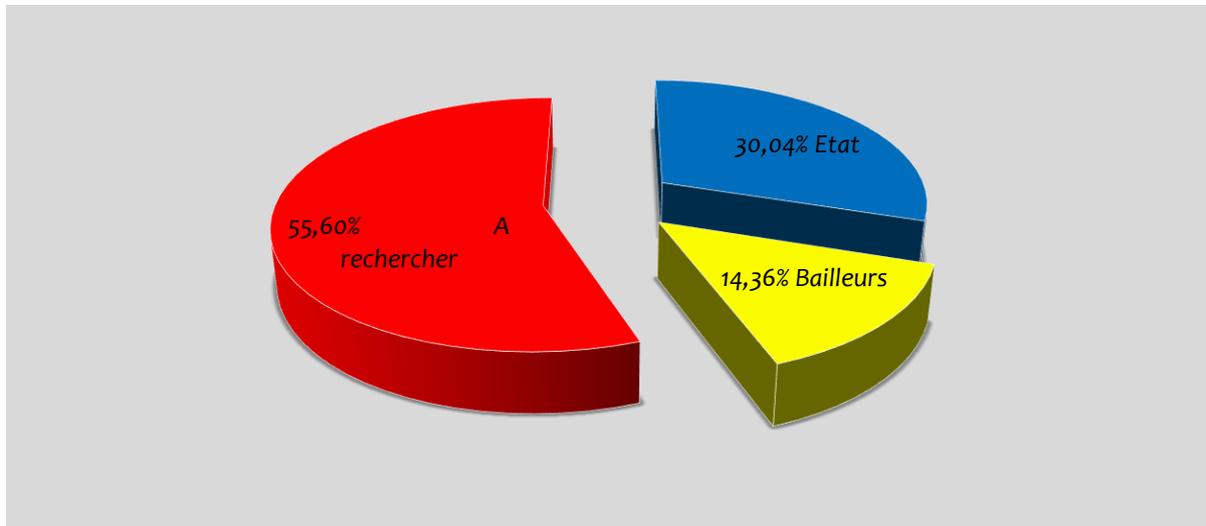
206. L'estimation des coûts de différents projets/actions et mesures nécessaires pour la mise en œuvre du PNSD 2019-2023 dans les différents secteurs révèle qu'il faut globalement un montant de **81,94 mille milliards de CDF (47,92 milliards d'USD)**, soit une moyenne annuelle de **16,38 mille milliards CDF (9,58 milliards d'USD)** contre **42,86 mille milliards de CDF (46,33 milliards d'USD)** pour une moyenne annuelle de **8,11 mille milliards de CDF** pour la période 2012-2016.

Tableau 4.1 : Coûts et financements par pilier

PILIER	Programmations annuelles en million de CDF					TOTAL	% PILIERS	
	Financement	2019	2020	2021	2022	2023		2019-2023
PILIER 1: VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL	Montant	1 070 596	2 216 467	6 578 821	6 787 910	7 293 410	23 947 205	29,2%
	Acquis	839 451	1 488 970	4 689 516	4 629 196	5 093 183	16 740 316	20,4%
	Etat	78 670	635 162	4 153 975	4 130 541	4 492 514	13 490 862	16,5%
	Bailleurs	703 534	773 390	464 492	440 997	569 714	2 952 127	3,6%
	A rechercher	230 860	734 398	1 897 542	2 098 666	2 096 879	7 058 345	8,6%
PILIER 2: RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX	Montant	1 210 108	3 643 181	3 561 245	3 342 379	2 742 703	14 499 616	17,7%
	Acquis	719 367	1 501 098	1 053 318	1 121 317	1 165 275	5 560 374	6,8%
	Etat	490 166	1 210 968	814 213	890 156	938 820	4 344 323	5,3%
	Bailleurs	229 201	290 130	239 105	231 161	226 455	1 216 051	1,5%
	A rechercher	786 739	2 437 755	2 805 140	2 519 116	1 875 829	10 424 579	12,7%
PILIER 3: CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE	Montant	178 401	1 684 933	2 047 494	2 071 177	1 798 325	7 780 330	9,5%
	Acquis	82 093	1 444 055	1 594 386	1 699 947	1 565 497	6 385 979	7,8%
	Etat	66 814	282 561	405 882	448 615	285 182	1 489 055	1,8%
	Bailleurs	15 279	1 161 494	1 188 504	1 251 332	1 280 315	4 896 924	6,0%
	A rechercher	96 991	264 175	433 332	372 255	233 103	1 399 855	1,7%
PILIER 4: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES	Montant	2 589 671	2 887 654	11 086 793	2 500 769	13 099 596	32 164 484	39,3%
	Acquis	1 026 130	1 047 316	1 202 467	767 508	1 274 969	5 318 391	6,5%
	Etat	543 488	594 131	658 041	599 786	760 827	3 156 275	3,9%
	Bailleurs	482 641	453 185	544 426	167 722	514 142	2 162 116	2,6%
	A rechercher	1 328 694	1 599 086	9 672 501	1 560 288	11 668 655	25 829 224	31,5%
PILIER 5: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE	Montant	205 344	402 593	2 031 600	437 345	476 368	3 553 250	4,3%
	Acquis	180 932	215 323	1 826 966	215 447	233 374	2 672 042	3,3%
	Etat	60 430	135 973	1 694 607	113 982	127 642	2 132 633	2,6%
	Bailleurs	120 502	79 350	132 359	101 466	105 732	539 409	0,7%
	A rechercher	20 112	183 071	201 834	213 497	234 594	853 108	1,0%
TOTAL GENERAL	Montant	5 254 121	10 834 829	25 305 954	15 139 579	25 410 401	81 944 885	100,0%
	Acquis	2 790 725	5 616 345	10 295 604	8 375 758	9 301 342	36 379 774	44,40%
	Etat	1 239 569	2 858 796	7 726 718	6 183 081	6 604 985	24 613 148	30,04%
	Bailleurs	1 551 157	2 757 549	2 568 886	2 192 677	2 696 357	11 766 626	14,36%
	A rechercher	2 463 396	5 218 485	15 010 350	6 763 822	16 109 059	45 565 110	55,60%

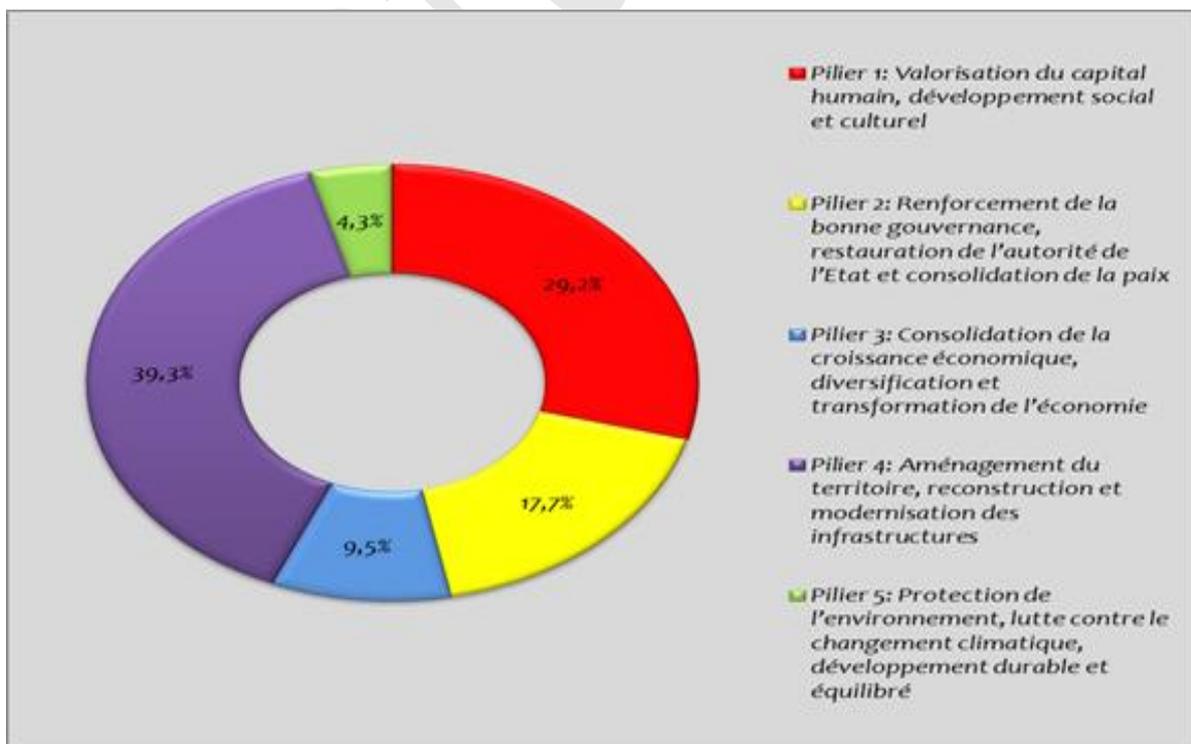
207. Les financements prévisibles pour le présent quinquennat sont estimés à **36,37 mille milliards de CDF (21,27 milliards d'USD)**, soit **44,4%** du coût total dont **30,04%** représentent la contribution de l'Etat et **14,36%** celle des Bailleurs. Ce qui dégage un gap de financement de **45,56 mille milliards de CDF (26,64 milliards d'USD)**, soit **55,6%** du coût total pour le quinquennat.

Graphique 4.1. Répartition par source de financement des besoins d'investissement



208. L'analyse de la répartition des besoins des financements par pilier montre la prédominance du pilier 4 avec 39,3%, suivis du pilier 1 avec 29,2%, du pilier 2 avec 17,7%, du pilier 3 avec 9,5% et 4,3% pour le pilier 5 comme illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 4.2 Part de chaque pilier dans le Programme d'Actions Prioritaires



- 209.** Le Gouvernement est bien conscient de ce dilemme, d'un côté la nécessité de tout mener de front, et de l'autre les contraintes de capacités d'exécution physique et financière ainsi que des délais nécessaires à la maturation des actions. Pour cela, il entend s'imposer un ordonnancement efficace des programmes et des actions, qui devra privilégier celles à résultats tangibles pour les populations, et de façon générale celles à forts impacts économique et social pour une incidence budgétaire efficiente.
- 210.** Dans cette optique, et pour le moyen terme, le Gouvernement entend centrer ses efforts sur : (i) les programmes menant à une croissance rapide et qui génère des emplois en quantité et en qualité (comme dans l'agriculture) ; (ii) les programmes transversaux d'investissement dans les infrastructures productives, notamment l'électricité et les routes ; (iii) les programmes de renforcement des ressources humaines, notamment l'éducation de base – primaire et secondaire, et la santé ; (iv) les programmes de développement solidaire pour réduire les disparités sociales et combattre la pauvreté, notamment par l'insertion des groupes marginalisés, d'amélioration de l'accès au logement décent et à l'habitat, ainsi qu' à l'eau potable ; (v) les programmes d'amélioration du climat des affaires, y compris pour les petites et moyennes entreprises, afin de libérer les capacités du secteur privé à porter la croissance, créer des emplois, et contribuer à autonomiser les populations.

IV.2- STRATEGIE DE FINACEMENT

- 211.** La mise en œuvre du PNSD s'appuiera sur une capacité renforcée de mobilisation de toutes les ressources financières tant publiques que privées, pour financer le développement. Outre les efforts pour la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement entend améliorer la collecte des recettes publiques intérieures à travers une accélération des réformes. Des fonds d'investissement et d'appui aux secteurs stratégiques seront également mis en place. Il est important d'augmenter le taux d'investissement du secteur privé bien au-dessus du taux d'épargne intérieure, dans le but de combler le déficit de financement intérieur, à côté d'un financement supplémentaire extérieur.

2.1 Stratégies d'attraction des investissements privés

- 212.** La stratégie portera sur : (i) l'attraction des investissements privés, dont les IDE à travers notamment, l'accélération des réformes pour l'amélioration du climat des affaires ; (ii) l'orientation des Investissements privés vers les secteurs prioritaires par la mise en œuvre des mesures incitatives et spécifiques offrant les avantages fiscaux et douaniers par secteur d'activité ou par localisation géographique des activités ; (iii) la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) pour le financement des secteurs prioritaires par la mobilisation des fonds importants pour favoriser l'exécution du vaste programme de reconstruction et de développement ; (iv) la mobilisation de l'épargne et la politique de crédit dans le financement de l'économie notamment, à travers la promotion de l'habitat ; (v) le développement des institutions de financement : Banques, assurances et institutions non financières, micro finance.

2.2 Stratégies d'accroissement des ressources publiques

- 213.** Des ressources importantes sont requises de la part de l'Etat et du secteur privé, pour l'exécution des programmes et actions contenues dans le PNSD sur la période 2018-2022. Cependant, la mobilisation des moyens adéquats pour le financement budgétaire du PNSD pourrait avoir des effets pervers sur la fiscalité au point de décourager les opérateurs privés.
- 214.** Pour ce faire, le Gouvernement entend d'une part maximiser les ressources fiscales pour le budget, tout en évitant de décourager les investissements privés et d'autre part, allouer stratégiquement ces ressources – majoritairement au financement des investissements structurants. Comme principe directeur au cœur de cette approche, les stratégies viseront à accroître les recettes fiscales non pas par le relèvement des taux, mais par l'élargissement des assiettes, la transparence et la stabilité du régime fiscal. Par ailleurs, un accent sera mis sur des mesures de lutte contre le coulage des recettes. Aussi, le Gouvernement devra diversifier les ressources pour assurer la viabilité budgétaire. Pour ce faire, des efforts seront déployés pour une forte mobilisation des financements extérieurs, sans toutefois tomber dans l'impasse d'un endettement excessif.
- 215.** En matière de maximisation des ressources publiques, le gouvernement entend poursuivre les objectifs ci-après : (i) rapprocher les centres d'impôts des opérateurs économiques, (ii) renforcer les capacités techniques et les moyens de mobilité des services de recouvrement ; (iii) renforcer les contrôles fiscaux et douaniers, et (iv) maîtriser les exonérations fiscales.
- 216.** Pour atteindre ces objectifs, les principes ci-après devront être respectés : (i) mesures et actions de fiscalité de porte qui porteront notamment sur l'amélioration des rendements, la facilitation, l'expansion du commerce et donc de la base taxable, la rationalisation du régime afin d'éliminer les exonérations tout azimut ; (ii) relèvement des ressources fiscales intérieures au financement du budget ; (iii) accroissement des ressources issues du secteur extractif à la suite de la promulgation du nouveau code minier ; (iv) mobilisation de l'aide extérieure au développement ; (v) recours à l'endettement pour le financement du déficit budgétaire en tenant compte de la soutenabilité ; (vi) renforcement de la qualité de la gestion des ressources publiques

Encadré ... : Amélioration des ressources de la fiscalité intérieure et actions clés

Les mesures qui seront mises en œuvre ou renforcées pour accroître les ressources de la fiscalité intérieure porteront notamment sur :

- I. Le renforcement des actions d'exploitation des niches fiscales et d'élargissement de l'assiette ;
- II. L'amélioration du rendement des régimes fiscaux et de l'action en recouvrement ;
- III. Le rapprochement des services fiscaux des contribuables ;
- IV. Et La mobilisation, la motivation et la formation des personnels et l'amélioration de la performance des services ;

Encadré 37 : Mesures clés pour accroître les ressources tirées des industries extractives et du secteur du bois

- Certifier toutes les réserves minières et d'hydrocarbures afin de mieux documenter les appels d'offre et de négocier des prix justes et équitables en cas de cession des carrés miniers et/ou des blocs pétroliers ;
- Respecter les dispositions du nouveau Code minier, en particulier les dispositions fiscales et douanières, à la lumière des faiblesses identifiées ci-haut ;
- Rationnaliser les exonérations consacrées dans les différents codes et conventions ;
- Mettre en place un mécanisme de vérification de la production et des exportations pétrolières, en recourant par exemple aux sociétés spécialisées d'audit ;
- Lutter contre la fraude et la contrebande dans le secteur du bois ;
- Reformuler le système parafiscal en orientant ses ressources vers le compte général du trésor, quitte à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des services concernés.

2.3 Stratégies de rationalisation et d'amélioration de la dépense

217. Pour financer le PNSD, le Gouvernement est appelé à conjuguer les efforts à la fois pour un accroissement des recettes et une rationalisation des dépenses ; ceci en assurant un meilleur alignement du budget à la stratégie. Pour ce faire, le Gouvernement est engagé à : (i) favoriser le passage du mode de gestion axé sur les moyens à celui axé sur les résultats pour l'atteinte des objectifs visés ; (ii) renforcer la crédibilité, l'exhaustivité et la transparence du budget. Dans cette nouvelle approche de l'élaboration du Budget de l'Etat, les allocations budgétaires aux Ministères et Institutions sont basées sur des principes directeurs clairs, notamment les priorités des cadres de références adoptés par le Gouvernement, les besoins réels tirés des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles, les capacités réelles des ministères à exécuter les crédits qui leur sont alloués ainsi que leur performance dans la mise en œuvre des politiques.
218. Le gouvernement compte mettre à profit le moratoire obtenu du Parlement pour passer au système des budgets de programmes et de cadres de dépenses à moyen terme au niveau central et sectoriel, pour mettre en place un vaste programme de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, comprenant surtout l'acquisition du logiciel et l'équipement informatique nécessaire. En 2011, l'ex-UPPE-SRP a acheté le logiciel de génération et d'harmonisation des plans d'actions prioritaires sectoriels, des cadres de dépenses sectorielles et centrales ainsi que les budgets de programmes.

219. Les actions à entreprendre consisteront en ce qui suit :

- a. La mise en place des CDMT et l'alignement du Budget sur les priorités de développement ;
- b. L'institutionnalisation du cadrage macroéconomique et budgétaire dans le processus de préparation du Budget de l'Etat, pour préserver les équilibres macroéconomiques et financiers ;
- c. L'adoption d'une nouvelle nomenclature des dépenses et l'introduction de la Budgétisation par Objectif de Programmes.
- d. L'augmentation des investissements à même de stimuler la croissance et le développement.

220. En outre, le Gouvernement devra renforcer les instruments de rationalisation du processus de planification dans le but d'accroître la qualité des projets et maximiser leurs impacts sur la croissance et le développement. A cet effet, les instruments clés à mettre en place et/ou à renforcer comprennent (i) un Fonds d'Etudes des projets d'investissements, (ii) un Guide de montage des Projets, et (iii) le Programme d'Investissements Publics (PIP) aligné sur les objectifs stratégiques du pays. Ils devront constituer le cadre de référence de la Programmation-Budgétisation des investissements. Investissements : (i) crédits de paiement (tranches annuel) ; (ii) Autorisations de programmes (durée des travaux)

IV.3- ATOUTS, CONTRAINTES ET RISQUES

221. L'environnement économique et social de la RDC offre des atouts qui peuvent aider à atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est assigné dans la mise en œuvre du PNSD à travers son Programme d'Actions Prioritaires 2018-2022. Toutefois, le Gouvernement est conscient des contraintes et risques qui pourraient également remettre en cause les performances attendues. En voici les traits caractéristiques :

IV.3.1- Atouts

222. Parmi les atouts, il a été épinglé ce qui suit :

- l'existence d'une vaste étendue des sols arables et riches quasiment non exploités (plus de 80 millions d'hectares) bénéficiant d'une forte pluviosité, d'une alternance de saison grâce à la position géographique du pays qui le situe à cheval sur l'équateur
- la présence des conditions climatiques, géologiques et hydrographiques qui rendent le pays favorable à une production agricole et minière très variée ;
- le dynamisme de la population congolaise, particulièrement dans l'auto-prise en charge et dans les initiatives privées ;
- l'existence d'une main d'œuvre abondante et à majorité jeune ;

- la contribution de la diaspora congolaise qui participe à la vie économique et sociale de façon appréciable et qui est disposée à investir davantage au pays ;
- le développement des nouveaux instruments de gestion des finances publiques et de planification (CDMT, GAR, etc.) ;
- l'existence de la nouvelle loi des finances publiques.

IV.3.2- Contraintes

223. Les contraintes suivantes ont été mises en exergue :

- la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines particulièrement dans les administrations publiques en ce qui concerne entre autres l'élaboration et l'évaluation des projets ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre ;
- la faible culture de gestion axée sur le résultat qui handicape la mise en œuvre des stratégies de développement (déconnexion du budget de l'Etat aux politiques de développement, faible niveau d'exécution du Budget de l'Etat dans les secteurs liés à la réduction de la pauvreté) ;
- l'insécurité juridique qui rend délétère le climat des affaires et freine la promotion du secteur privé ;
- la faible capacité d'absorption expliquée par la lourdeur administrative et des procédures très longues.

IV.3.3- Risques

224. Les principaux risques identifiés sont :

- l'existence d'un GAP très élevé de financement de la stratégie qui nécessite un effort important de mobilisation des ressources interne et externe ;
- la persistance des incertitudes qui entourent les apports extérieurs, particulièrement sous forme des appuis budgétaires en raison des problèmes de gouvernance ;
- les conséquences défavorables sur l'économie nationale des crises de dette publique et du ralentissement de la croissance mondiale ;
- la fragilité de la paix et de la sécurité dans les zones sortant des conflits armés ;
- le faible niveau du budget ;
- l'insuffisance des infrastructures ;
- le taux élevé de chômage et ses conséquences en KULUNA, SHEGUE etc.

Chapitre 5-

Mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation

- 225.** La quatrième partie du document concerne le cadre institutionnel de la mise en œuvre et le dispositif technique du suivi-évaluation du PNSD. Le pilotage du PNSD doit être assuré par le Chef du Gouvernement au niveau central et par les gouverneurs de province, au niveau des provinces. Le plan national de développement permet d'organiser l'agenda du Chef de l'Exécutif, d'autant plus que ce plan constitue le cadre par excellence de travail au quotidien du gouvernement central et des gouvernements provinciaux. La mise en œuvre du PNSD devrait exiger la constitution des commissions interministérielles suivant les orientations stratégiques pour un pilotage efficace ainsi qu'un renforcement du cadre organique, des missions et des tâches au sein des administrations publiques pour conforter leurs compétences et leurs expériences. Par conséquent, il faut limiter la création des administrations des missions temporaires, qui masque l'impérieuse nécessité de la modernisation et du renforcement continu des capacités humaines et institutionnelles des administrations publiques (centrales et provinciales).
- 226.** La revue du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR II) et du Programme d'Actions du Gouvernement 2012-2016 a relevé que le plus grand frein à l'atteinte des objectifs de développement est le faible niveau d'exécution des programmes et projets. D'autre part, il est reconnu que le succès de la mise en œuvre du Plan, Programme ou Projet de développement repose en grande partie sur l'efficacité de son système de suivi-évaluation. C'est grâce à lui que l'on peut mesurer les performances atteintes par les politiques et les programmes mis en œuvre et, sur cette base, améliorer la pertinence et l'efficacité de ces mêmes politiques.
- 227.** Ainsi, l'opérationnalisation du Plan Quinquennal 2018-2022 et la pleine réalisation de ses objectifs exigent donc la conception, l'appropriation et la mise en œuvre d'un mécanisme qui permette de suivre et d'évaluer les progrès réalisés. Tenant compte de cet impératif, ce dernier chapitre du Plan quinquennal s'articule sur deux points essentiels : d'abord la mise en œuvre avec les principes, les principaux acteurs, les outils d'opérationnalisation et le Plan de Travail Annuel des ministères sectoriels ; ensuite la stratégie de suivi-évaluation tant au niveau national que provincial précisant le cadre institutionnel avec ses principaux organes, structures clés, les rôles et les responsabilités.

V.1- PRINCIPES ESSENTIELS

228. La mise en œuvre du Plan quinquennal pour une atteinte effective des objectifs retenus est conditionnée par l'adoption et le respect d'un minimum de principes essentiels, notamment : (i) le respect des priorités définies par le Gouvernement, (ii) l'alignement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur ces priorités, (iii) la redevabilité et le partage de l'information entre parties prenantes, et (iv) la culture statistique.

Respect des priorités du Gouvernement

229. Le plan quinquennal constitue le cadre de référence devant structurer les interventions en matière de développement. A ce titre, il reste le "guide" que même les changements politiques ne devraient pas remettre en cause. Cependant, son cadre de programmation peut être actualisé annuellement pour prendre en compte de nouvelles initiatives que les gouvernements successifs pourraient être amenés à prendre. Ses priorités doivent être reflétées dans le Budget de l'Etat et respectées par tous les acteurs de développement

Alignement des PTF sur les priorités du Gouvernement

230. Les priorités nationales en matière de développement ayant été définies et adoptées par le Gouvernement dans le Plan Quinquennal, les différents programmes de coopération des PTF en matière de développement, de stabilisation des zones affectées par les conflits et dans le domaine humanitaire, doivent s'aligner sur ces priorités au regard de leur rôle d'accompagnement et d'assistance dans la réalisation des objectifs nationaux de développement.

Redevabilité et partage de l'information

231. L'engagement de différentes parties prenantes à l'instauration d'un partenariat durable pour la réalisation des objectifs de développement partagés, exige des échanges d'information, une communication soutenue et une culture du compte rendu à tous les niveaux. A cet effet, les dispositions doivent être prises pour la mise en œuvre du mécanisme de suivi-évaluation à travers la tenue du dialogue de politiques, l'organisation régulière des revues, la production et la publication régulière des rapports rendant compte des progrès enregistrés.

Culture statistique

232. Les statistiques jouent un rôle de premier plan dans le développement, en ce qu'elles renseignent sur les activités socio-économiques de la Nation. Elles sont indispensables pour l'élaboration des politiques de développement et le suivi-évaluation des progrès réalisés. En conséquence, une attention particulière sera accordée au développement de a culture statistique et au renforcement des structures productrices des statistiques, particulièrement l'Institut National de la Statistique.

V.2- ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

233. L'élaboration du Plan quinquennal s'est faite selon une approche participative. Sa mise en œuvre et son suivi-évaluation appellent également l'implication de tous les acteurs de développement dont les principaux sont : le Gouvernement de la République et les autres Institutions, les provinces, les Entités territoriales décentralisées (ETD), les Organisations de la Société Civile et du Secteur Privé ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers.

Gouvernement de la République et autres institutions

234. Pour assurer une mise en œuvre efficace du Plan quinquennal, le Gouvernement de la République a un rôle fondamental à jouer, à savoir : (i) la coordination de la mise en œuvre ; (ii) la mobilisation de ses partenaires et des ressources financières ; (iii) l'inscription des priorités dans les budgets de l'Etat et (iv) la mise à la disposition de différents acteurs des principaux instruments.

Provinces et Entités Territoriales Décentralisées

235. La Constitution a consacré la décentralisation comme nouveau mode de gestion des affaires publiques. A ce titre, les structures décentralisées ont le rôle de promouvoir le développement socio-économique et de garder un droit de regard sur toutes les activités publiques menées sur leurs territoires.

236. Dans cette optique, les gouvernements provinciaux et les animateurs des ETD devront assurer (i) l'appropriation du Plan quinquennal 2018-2022 et leurs Programmes de mise en œuvre ; (ii) la coordination des actions de développement sur leur territoire ; et (iii) le suivi-évaluation des programmes et projets.

Organisations de la Société Civile

237. Les Organisations de la Société Civile assurent l'intermédiation entre les populations, les PTF et l'Etat. A cet effet, leur rôle dans la mise en œuvre du Plan quinquennal se traduit par : (i) l'appui à l'appropriation du Plan national et des Plans provinciaux par les populations ; (ii) l'appui à la mobilisation de ressources financières ; (iii) le suivi-évaluation citoyen de l'exécution des programmes et projets ; (iv) la participation aux différentes instances de concertation sur les questions de développement tant au niveau central, provincial que local.

Secteur Privé

238. Le secteur privé est celui dans lequel l'Etat intervient essentiellement dans un rôle de régulation. C'est le domaine des activités économiques où sont créées et développées des initiatives par des entreprises et associations de droit privé dont la raison d'être est le profit. Il joue un rôle complémentaire dans l'économie nationale grâce à son potentiel de (i) création d'emplois ; (ii) réalisation des investissements ; et (iii) innovation et développement technologique.

Partenaires Techniques et Financiers

239. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont un rôle d'accompagnement technique et financier dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan quinquennal qui constitue un instrument privilégié de coopération et de dialogue avec le Gouvernement.

V.3- OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

240. La mise en œuvre du Plan Quinquennal repose sur les principaux outils ci-après : le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) central, les PAP provinciaux, la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG), le Budget de l'Etat, les lettres de mission et le Plan de Travail Annuel (PTA).

Programmes d'Actions Prioritaires central et provinciaux

241. Le PAP est la déclinaison du Plan en programmes, sous-programmes et actions prioritaires devant permettre d'atteindre les objectifs définis. Ainsi présenté, Il est un cadre pour la gestion axée sur les résultats qui met en liaison les moyens et les cibles et constitue un outil de plaidoyer pour une mobilisation des ressources. Les Programmes d'Actions Prioritaires des Provinces sont la déclinaison de leurs Plans de développement, alignés sur les priorités nationales. Ils décrivent, sur la même période, les programmes et projets de chaque province.

Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement

242. La Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG) passe en revue les prévisions de l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, du solde qui s'en dégage ainsi que celle de l'endettement.

Budget de l'Etat

243. Le Budget de l'Etat est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses pour une année civile. C'est un acte juridique qui consacre l'autorisation et la mise à disposition des moyens par le parlement à l'exécutif à travers la Loi de finances. Le Budget de l'Etat est la traduction chiffrée des actions que l'exécutif entend mener durant une année. Le processus de son élaboration doit prévoir la revue des cadres programmatiques.

Plan de Travail Annuel

244. Les ministères et les institutions doivent disposer du Plan de Travail Annuel (PTA), un instrument essentiel pour la mise en œuvre efficace du Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement. Il est élaboré sur base (i) du budget ministériel (ii), de la lettre de mission du ministère, (iii) des missions et attributions de différentes structures étatiques.

245. Le PTA doit être accompagné des documents ci-après : (i) le Plan prévisionnel de Passation de Marché (PPM) ; (ii) le Plan prévisionnel de Consommation de Crédit (PCC) ; (iii) le tableau des indicateurs ; (iv) l'agenda annuel des concertations avec les partenaires externes au ministère et (v) le contrat de performance. Le mécanisme de suivi-évaluation du Plan Quinquennal comprend la stratégie, le cadre institutionnel, le système d'information et le processus de la revue annuelle globale.

V.4- STRATEGIE DE SUIVI-EVALUATION

246. Le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse de données et qui permet de (i) voir dans quelles mesures la réalisation des activités est conforme à la planification initiale ; (ii) détecter les écarts entre les réalisations et les prévisions ; (iii) analyser les raisons justifiant ces écarts ; et (iv) opérer les ajustements nécessaires. L'évaluation, quant à elle, est une appréciation rigoureuse et indépendante des activités réalisées ou en cours visant à déterminer leur niveau de réalisation des objectifs fixés et de contribution à la prise de décision. C'est un examen systématique et objectif d'un projet prévu, en cours ou achevé ayant pour but d'apporter un jugement d'ensemble et destiné à améliorer les actions, la planification, et les décisions futures.

247. Selon un calendrier préalablement adopté, le suivi et l'évaluation se feront au niveau sectoriel et ministériel ainsi que par les gouvernements provinciaux et les entités territoriales décentralisées, spécialement lors des revues sectorielles et globales. Partout l'attention sera portée sur l'exécution financière et la réalisation des actions prévues dans les outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

248. A différents niveaux, le travail sera préparé et coordonné par le Ministère du Plan, les DEP ministériels, les Ministères provinciaux ayant le Plan dans leurs attributions, les Divisions et les Antennes du Plan.

V.5- CADRE INSTITUTIONNEL DU SUIVI-EVALUATION

249. Le cadre institutionnel du suivi-évaluation du Plan quinquennal 2019-2023 s'est inspiré de l'expérience du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR II) et couvre le niveau national et provincial. Il prend en compte la coordination du suivi-évaluation des structures techniques centrales des ministères en charge du Plan, du budget et des finances.

A. Niveau national

250. Au niveau national, les différents organes et structures devant animer le dispositif de suivi-évaluation sont :

- **Comité National d'Orientation du PNSD** : Organe politique d'orientation pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Plans de développement.

Il est l'instance de dialogue politique entre le Gouvernement et ses Partenaires au développement (PTF, OSC, Secteur privé). Il est placé sur la présidence du Premier Ministre, assisté du Ministre du Plan.

- **Comité Technique de Pilotage** : Organe technique qui exécute les orientations politiques et stratégiques données par le CNOP. Il est présidé par le Ministre en charge du Plan et le Secrétaire Général au Plan en assure le secrétariat avec l'appui de la DCS, de l'OCDD et de l'INS.
- **Secrétariat du CNOP et du CTP** : Organe de la coordination des activités de suivi-évaluation et qui sert du Secrétariat Permanent du Comité Technique de Pilotage et du Secrétariat du Comité National d'Orientation du PNSD. Il est dirigé par le Secrétaire Général au Plan.
- **Secrétariats Techniques des Groupes Thématiques Sectoriels** : Sous la facilitation du Secrétariat d'Appui à la Coordination des Groupes Thématiques (SACGT), ils organisent la concertation entre toutes les parties prenantes au développement sur les politiques, les stratégies, les plans et programmes pour un développement durable de la RDC. Ils sont chargés de: (i) faire le point sur l'exécution des programmes et projets; (ii) préparer les revues sectorielles et (iii) rédiger les rapports de revues sectorielles à transmettre au Ministre du Plan.

B. Niveau provincial et local

251. Le Plan National Stratégique de Développement préconise un mécanisme pour la mise en œuvre, le suivi et évaluation des PAP provinciaux, constitué du Conseil Provincial de la Planification et des Comités Locaux de Développement.

- **Conseil Provincial de la Planification** : coordonne le suivi-évaluation des programmes et actions du Plan quinquennal au niveau provincial. Il a pour Président le Gouverneur de province, assisté par le Ministre Provincial en charge du Plan. Son secrétariat est assuré par la Division ou l'Antenne Provinciale du Plan.
- **Comité Local de Développement (CLD)** : sont chargés du suivi-évaluation des programmes et projets au niveau des ETD (villes, communes, chefferies/secteurs). Le CLD est présidé par le Maire, le Bourgmestre, le Chef coutumier/le Chef de secteur, selon le cas.

V.6- SYSTEME D'INFORMATION

252. Le système d'information de suivi-évaluation est un ensemble organisé des données, des acteurs, de processus et des produits, qui permet de collecter, stocker, traiter et diffuser les informations nécessaires pour une bonne appréciation de la mise en œuvre du Plan quinquennal. Pour ce faire, ce système s'articule autour de trois sous-systèmes complémentaires.

Sous-système 1 : Suivi des conditions de vie des ménages et du développement durable.

253. La mission principale du sous-système 1 est de coordonner les activités du suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement durable en RDC. Il assure la production systématique et la gestion des indicateurs y afférents par le traitement et l'analyse des données collectées auprès des ménages, des administrations, des entreprises et des services producteurs. Sous la coordination de l'INS, il devra produire régulièrement les rapports, les notes analytiques et les annuaires statistiques.

Sous-système 2 : Suivi d'exécution des programmes et projets

254. La mission principale de ce sous-système 2 est de coordonner le suivi d'exécution physique et financière des programmes et projets inscrits dans le Plan quinquennal. Il en assure la production systématique et la gestion des indicateurs. Il s'agit principalement d'indicateurs d'intrants et de produits tels que (i) le taux d'exécution des ressources financières par rapport aux prévisions du PAP et à celles du Budget ; (ii) le niveau de réalisation des produits et services attendus après utilisation des ressources et exécution des activités. Ce sous-système est coordonné par la Direction de Contrôle et Suivi du Ministère du Plan.

Sous-système 3 : Evaluation d'impacts des politiques et programmes

255. Ce sous-système a pour mission de coordonner les activités d'évaluation en vue d'identifier et de mesurer les changements induits par la mise en œuvre des politiques, programmes, actions et projets du Plan quinquennal sur les conditions de vie des populations cibles. Le sous-système sera coordonné par l'Observatoire Congolais du Développement Durable.

V.7- ORGANISATION DE LA REVUE ANNUELLE GLOBALE

256. La revue annuelle globale est une activité essentielle pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan de développement. Elle est obligatoire pour tous, doit se tenir selon un calendrier préétabli et le rapport produit dans le cadre de la redevabilité.

Obligation de la revue

257. La revue annuelle de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan quinquennal est **un exercice annuel** obligatoire qui permet aux différents acteurs de développement de (i) vérifier le niveau d'exécution des programmes et actions ; (ii) évaluer et partager les avancées et résultats obtenus, ainsi que les difficultés rencontrées ; (iii) adopter une approche commune de solutions ; et (iv) formuler des recommandations pour une mise en œuvre et un suivi-évaluation efficaces.

Rapport annuel de suivi-évaluation

258. Le rapport annuel de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan quinquennal 2018-2022 constitue le principal produit du dispositif de suivi-évaluation en ce sens que tous les autres produits du dispositif concourent à son élaboration, notamment le rapport annuel de performance, le rapport sur le suivi d'exécution physique et financière, le point de suivi des indicateurs d'effets et d'impacts, le rapport d'évaluation d'impacts.

Calendrier de la revue annuelle globale

259. La revue est un exercice périodique et itératif. Son but est de donner l'occasion aux différents acteurs de développement de discuter et de partager les acquis, de mesurer le chemin parcouru, de passer en revue et d'analyser les imperfections enregistrées et surtout de procéder aux réajustements nécessaires afin d'accroître les chances d'atteinte des objectifs fixés. Son organisation s'adosse sur un calendrier qui part de janvier à juin et tient compte du processus budgétaire pour un alignement et une opérationnalisation effective des décisions et recommandations.